

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**8<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 25 septembre 1979,  
à 15 h 5

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. O'Kennedy (Irlande) .....	119
Déclaration de Mlle MacDonald (Canada) .....	125
Déclaration de M. Sonoda (Japon) .....	129
Déclaration de M. Rallis (Grèce) .....	134
Déclaration de lord Carrington (Royaume-Uni) .....	136
Déclaration de M. Gröndal (Islande) .....	140
Déclaration de M. Folle Martínez (Uruguay) .....	142
Déclaration de M. Olewale (Papouasie-Nouvelle-Guinée) .....	148

**Président : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).**

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Débat général (suite)**

1. M. O'KENNEDY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette assemblée. Voilà qui manifeste que celle-ci reconnaît la contribution unique que vous avez apportée à ses travaux au cours de longues années, ainsi que l'estime de la communauté internationale à l'égard du rôle constructif qui a été celui de la République-Unie de Tanzanie dans les affaires mondiales.

2. C'est pour moi un honneur d'avoir aujourd'hui l'occasion de prendre la parole devant cette assemblée en tant que président en exercice de la Communauté européenne et de la coopération politique européenne.

3. Un système politique mondial de nations indépendantes est apparu depuis la fondation de cette organisation, et les Etats membres se réunissent chaque année dans cette instance universelle pour débattre des problèmes de notre société prise dans son ensemble; l'humanité se ressent aujourd'hui de plus en plus comme une.

4. Nous avons maintenant pour tâche d'examiner nos affaires sur un plan mondial, à la mesure des objectifs économiques et politiques d'une société universelle. Voilà qui exige que nous nous attaquions tout à la fois aux problèmes de l'iniquité qui règne dans l'économie mondiale, et à la nécessité de résoudre les conflits et les tensions, cela sans avoir recours à la guerre.

5. Les injustices dont nous avons pu dans le passé ne prendre qu'une conscience partielle sur le plan mondial, doivent être redressées si l'on veut éviter de dangereuses divisions et dissensions. Des conflits qui pouvaient autrefois être considérés comme locaux et limités, touchent maintenant chacun de nous.

6. La nécessité de faire preuve de sagesse et de compréhension dans la conduite des affaires humaines apparaît clairement alors que nous sommes confrontés à ces dangers et que nous commençons à percevoir les limites de nos ressources et de notre environnement. Nous disposons d'un cadre dans lequel faire appliquer cette sagesse. L'Organisation des Nations Unies et les organisations qui appartiennent à cette famille constituent le forum où les intérêts peuvent s'accommoder les uns aux autres et se réconcilier si nous acceptons les incidences de notre interdépendance.

7. Ce qu'il faut, c'est que nous soyons déterminés à faire pleinement usage des occasions qui nous sont ainsi offertes d'agir de concert dans l'intérêt de la famille humaine. Cela signifie que nous devons nous efforcer de résoudre les conflits actuels ou potentiels, d'organiser l'économie mondiale de façon plus équitable, de soulager la souffrance humaine et d'assurer le respect des droits de l'homme. Au nom des neuf pays dont je suis le porte-parole, je réitérerai notre soutien actif aux Nations Unies en tant que "centre où s'harmonisent les efforts des nations", tel que défini par la Charte.

8. Nous, neuf pays membres de la Communauté européenne, sommes la démonstration, à notre manière, du besoin "où s'harmonisent les efforts des nations". En effet, notre communauté est née de la détermination de prendre un nouveau départ dans un continent si souvent déchiré par la guerre. En édifiant cette communauté, nous ne cherchons pas à imposer un ordre rigide et statique à notre diversité, mais plutôt à parvenir à une union plus étroite de nos peuples par un processus de croissance lent et patient.

9. Deux faits nouveaux ont illustré ce processus l'année dernière. Premièrement, nos peuples ont voté ensemble à l'occasion du premier suffrage direct pour élire les représentants à un parlement commun. C'était là, je crois, les premières élections internationales de l'histoire. La chose est importante à nos yeux puisqu'elle est une preuve de notre attachement à la démocratie, et parce qu'elle concerne les citoyens de la Communauté en les faisant participer de façon plus directe à l'édification de leur avenir. Deuxièmement, une décision a été prise visant à agrandir notre communauté : la Grèce a signé un traité en vertu duquel elle deviendra le dixième membre de la Communauté en 1981; les négociations se poursuivent pour l'accession du Portugal et de l'Espagne; et bien sûr, nous développons sans cesse nos relations, en tant que communauté, avec les autres membres associés de notre région.

10. C'est au nom de cette communauté en pleine croissance — communauté où les ennemis d'hier sont devenus des amis et des partenaires pour une plus grande intégration — que je parle aujourd'hui devant ce large forum international. Nous acceptons pleinement les responsabilités qui accompagnent notre dimension économique; nous cherchons à développer avec le reste du monde des relations d'amitié et de coopération qui tiennent plei-

nement compte de la nature interdépendante de notre société mondiale.

11. La situation économique mondiale est extrêmement difficile. En 1979, la Communauté enregistrera probablement une réduction de sa croissance économique de l'ordre de 3 p. 100, qui pourrait bien tomber à 2 p. 100 en 1980. Nous avons eu moins de succès que nous le pensions dans notre lutte contre l'inflation et le chômage. En faisant face résolument à cet état de choses, la Communauté, non seulement songe à ses propres intérêts mais également au bien-être économique international.

12. En décembre dernier, le Conseil européen a accepté de mettre en place le système monétaire européen. Il est destiné à assurer une plus grande stabilité monétaire au sein de la Communauté. Mais on compte qu'il aura aussi un effet stabilisateur sur l'économie internationale et sur les relations monétaires, dans l'intérêt des pays industrialisés comme des pays en développement. Les ajustements auxquels on a procédé au cours du dernier week-end ont eu lieu dans le cadre du système et montrent que le système fonctionne bien.

13. La décision du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, d'arrêter de nouvelles directives afin que la Communauté puisse faire face aux besoins futurs et actuels, a permis d'apporter une plus grande contribution aux résultats de la Réunion économique au sommet de Tokyo, en juin, notamment par l'adoption de mesures de conservation de l'énergie et de plans pour la mise au point de nouvelles formes d'énergie. En même temps, la Communauté attend avec intérêt de voir ce qui ressortira de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Communauté a noté aussi avec satisfaction la proposition du Secrétaire général, M. Waldheim, de créer un institut mondial de l'énergie.

14. En ce qui concerne les questions relatives au commerce, nous nous sommes opposés aux tendances protectionnistes et nous avons réaffirmé notre attachement à un système ouvert de commerce international. Je rappelle qu'en dépit de la récession la Communauté n'a pas cessé d'augmenter le volume de ses importations en provenance des pays en développement, particulièrement de produits manufacturés.

15. De l'avis de la Communauté, le succès récent des négociations commerciales multilatérales qui se sont déroulées sous les auspices du GATT constitue un pas décisif vers une plus grande libéralisation du commerce international. Les concessions tarifaires et non tarifaires accordées par la Communauté et par ses partenaires visent directement les pays en développement et devraient encourager ces pays à participer plus pleinement au système du GATT. La Communauté a toujours appuyé la reconnaissance juridique du droit des pays en développement, et plus spécialement les moins développés d'entre eux, à un traitement spécial et différentiel. De surcroît, après la phase multinationale, la Communauté participera de façon active au dialogue avec les pays en développement sur des questions commerciales.

16. Les relations de la Communauté avec les pays en développement se sont considérablement intensifiées au cours des dernières années, soulignant ainsi l'importance croissante de l'économie mondiale. Grâce à ses programmes de développement de la coopération et grâce à son rôle dans le dialogue mondial à propos de la coopération internationale pour le développement, la Communauté s'est attachée à respecter le but qui consiste à établir un nouvel

ordre économique international plus équitable. Nous sommes résolus à continuer à promouvoir des relations harmonieuses et plus étroites avec les pays en développement, tenant pleinement compte de leur besoin urgent en développement social et économique. Nous attachons une grande importance à l'établissement d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80. Dans le même esprit, la Communauté s'est engagée, à la récente session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, à envisager de façon constructive toute proposition qui pourrait être faite afin d'encourager un dialogue plus efficace et plus fructueux.

17. C'est dans ce contexte que la Communauté et ses Etats membres étudient la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept relative aux négociations mondiales sur la coopération économique internationale au service du développement [A/34/34, troisième partie, annexe I]. De nombreuses questions sur les incidences précises de cette initiative demeurent à préciser. Les réponses qu'il faut trouver à ces questions nous aideraient beaucoup à examiner cette initiative importante.

18. On comprendra que les pays en développement expriment leur mécontentement à l'égard de ce qui constitue à leurs yeux un rythme très lent dans l'évolution du dialogue Nord-Sud. La faim et la misère qui frappent une grande partie de la population des pays en développement sont une source de préoccupation constante pour nous et doivent, en priorité, faire l'objet de toute l'attention de la communauté internationale. A la suite de la Conférence d'Ottawa<sup>1</sup>, la Communauté a réaffirmé son attachement à la lutte menée contre le problème dramatique de la faim en facilitant et en encourageant la production agricole dans les pays en développement et en prenant les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les différents programmes d'aide alimentaire adoptés par la Communauté.

19. Aucun de ces points du dialogue, cependant, ne se prête à une solution facile; les problèmes sont souvent de nature structurelle et doivent être envisagés de façon progressive. Néanmoins, la Communauté ne pense pas que les résultats obtenus jusqu'à présent grâce au dialogue, puissent être pris à la légère. Par exemple, nous nous félicitons du compromis obtenu en mars 1979 sur les éléments fondamentaux d'un Fonds commun. Nous sommes également sincèrement convaincus que les résultats de la cinquième session de la CNUCED et les négociations commerciales multilatérales représentent des progrès valables pour les pays en développement.

*M. Koh (Singapour), vice-président, prend la présidence.*

20. La Communauté essaye également de développer la coopération en faveur des pays en développement, et particulièrement pour les moins développés d'entre eux. Récemment, la Communauté a mené à bien des négociations avec des Etats d'Afrique, des Antilles et du Pacifique en vue d'un accord qui succéderait à la première Convention de Lomé<sup>2</sup>, dont les dispositions, notamment sur le commerce, la STABEX<sup>3</sup> et la coopération financière et technique, contiennent des améliorations appréciables par rapport au précédent accord. La Communauté croit qu'il y a là un successeur valable à la Convention, qui maintient, en les réaffirmant et en les renforçant, les caractéristiques

<sup>1</sup> Cinquième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation, tenue à Ottawa du 3 au 7 septembre 1979.

<sup>2</sup> Signée à Lomé le 28 février 1975. Pour le texte, voir document A/AC.176/7.

<sup>3</sup> Stabilisation des recettes d'exportation.

progressistes de la première Convention et introduit de nouveaux éléments fondés sur l'expérience que nous avons acquise en concevant ces éléments de façon à répondre aux besoins particuliers de nos partenaires d'Afrique, des Antilles et du Pacifique.

21. L'avenir est plein de promesses. Dans l'immédiat, la communauté internationale doit faire face à un défi énorme et nous devons tous supporter une part du fardeau. La Communauté est prête à assumer ses responsabilités, certaine qu'elle est que les autres feront de même.

22. Les neuf membres de la Communauté européenne croient que l'Assemblée est un instrument important pour parvenir à un accord dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Au cours de leurs premières réunions de fond, qui se sont tenues cette année, les organes du désarmement, modifiés et réactivés, ont accepté le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2]. Les Neuf ont pris une part active à la première réunion de fond de la Commission du désarmement. Cette réunion est d'ailleurs parvenue à un consensus sur les éléments d'un programme d'ensemble de désarmement qui seront renvoyés au Comité du désarmement. Un certain nombre des Neuf sont membres du nouveau Comité du désarmement et ont pris une part active à ses travaux. Nous saluons le travail qui a été entrepris par le Comité, par exemple sur les questions relatives aux armes chimiques et à ce qu'il est convenu d'appeler les assurances de sécurité négatives.

23. Nous nous félicitons également de la signature à Vienne, le 18 juin, par le président Carter et le président Brejnev du récent Traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques. Nous espérons vivement que cela imprimera un élan nouveau au processus de la détente et apportera une contribution positive à l'atmosphère dans laquelle les négociations sur le désarmement international sont poursuivies. Nous nous réjouissons de voir que l'accord entrera bientôt en vigueur et attendons les perspectives de nouvelles réductions d'armes nucléaires qu'offre la poursuite des négociations sur la limitation des armements stratégiques [SALT] entre ces deux pays.

24. Les Neuf sont profondément engagés à la poursuite et à l'élargissement de la détente internationale. Ils ont pleinement joué leur rôle dans le processus de relâchement des tensions et de l'évolution de la coopération en Europe amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'Acte final de la Conférence, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, est un document unique, puisqu'il porte non seulement sur les relations entre les Etats mais également sur les relations entre les particuliers, et entre les gouvernements et les particuliers. A mesure que ses dispositions entrent en vigueur, une amélioration se fait jour dans ces relations, ce qui a pour effet de réduire les tensions en Europe. La première session d'évaluation de la Conférence, tenue à Belgrade en 1977 et 1978, a donné aux Etats signataires l'occasion de passer en revue les progrès accomplis à cet égard. Les Neuf se préparent pour la deuxième session d'évaluation, qui sera tenue à Madrid l'an prochain dans un esprit constructif et dans l'espoir que la réunion permettra d'enregistrer une meilleure application des dispositions de l'Acte final par tous les Etats signataires.

25. Les Neuf continuent d'espérer qu'il sera possible de parvenir au Moyen-Orient au règlement juste, durable et global auquel l'Assemblée aspire dans sa grande majorité.

Ils estiment qu'un tel règlement doit être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, appliquées dans tous leurs éléments et à toutes les parties concernées. Il doit également être fondé sur les principes énoncés par les Neuf dans leur déclaration du 29 juin 1977<sup>4</sup> et rappelés à plusieurs occasions depuis lors.

26. Ces principes sont : premièrement, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; deuxièmement, la nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967; troisièmement, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région, et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et quatrièmement, la reconnaissance que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il devra être tenu compte des droits légitimes des Palestiniens.

27. Les Neuf soulignent qu'il est essentiel que toutes les parties à la négociation d'un règlement acceptent le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et dûment garanties. Il est également essentiel que les droits légitimes du peuple palestinien soient respectés. Ceux-ci comprennent le droit à une patrie et le droit de jouer pleinement son rôle, par l'intermédiaire de ses représentants, dans les négociations d'un règlement global.

28. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que l'ensemble des principes que j'ai évoqués, pris dans leur ensemble, constituent le cadre essentiel d'un règlement de paix. Les Neuf jugent nécessaire qu'ils soient acceptés par toutes les parties concernées — y compris l'Organisation de libération de la Palestine — comme base de la négociation d'un règlement global où toutes les parties joueront pleinement leur rôle.

29. Un tel règlement serait cautionné et soutenu par la communauté internationale; il répondrait aux droits et intérêts légitimes de toutes les parties. Ceci s'applique à Israël qui a le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et dûment garanties, et au peuple palestinien qui a le droit, dans le cadre établi par un règlement de paix, de déterminer son propre avenir en tant que peuple.

30. Les Neuf reconnaissent évidemment qu'un tel règlement est difficile à réaliser, mais ils estiment que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue d'en promouvoir la conclusion. Ils sont convaincus qu'un tel règlement global apporterait enfin la paix à cette région, et ils rappellent qu'ils se sont déjà déclarés prêts à envisager de participer à des garanties dans le cadre des Nations Unies.

31. L'année qui vient de s'écouler a vu des développements importants auxquels nos pays sont particulièrement attentifs en raison des rapports étroits qui les lient à cette région du monde. L'un de ces développements a été la signature, en mars dernier, du Traité de paix entre l'Egypte et Israël. Dans leur déclaration du 26 mars dernier<sup>5</sup>, les Neuf ont fait connaître leur position sur ces accords.

32. Depuis la signature de ces accords qui, pour les Neuf, constituent une application correcte des principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité pour ce qui concerne les relations égypto-israéliennes, des progrès ont été réalisés dans la voie d'une amélioration des relations

<sup>4</sup> Déclaration sur le Moyen-Orient, adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des Communautés européennes le 29 juillet 1977 à Londres, à la réunion du Conseil de l'Europe.

<sup>5</sup> Voir *The Bulletin of the European Communities*, mars 1979, p. 86.

entre l'Égypte et Israël et il y a eu des retraits de forces israéliennes dans le Sinaï. Les Neuf prennent acte de ces développements récents et rappellent qu'une des exigences fondamentales d'un règlement global est de mettre fin à l'occupation territoriale qu'Israël maintient depuis le conflit de 1967. Les Neuf continueront à suivre de près l'évolution de la situation et s'efforceront de promouvoir, par tous les moyens dont ils disposent, l'objectif d'un règlement de paix global et durable, impliquant toutes les parties concernées et remplissant toutes les conditions fondamentales que j'ai citées.

33. Il en résulte que les Neuf ne peuvent que regretter vivement toute action ou déclaration qui aggrave la situation actuelle ou qui constitue un obstacle sur la voie d'un règlement de paix. En conséquence, ils déplorent profondément la poursuite d'actes de violence par l'une ou l'autre des parties impliquées. Les Neuf sont opposés à la politique d'implantation de colonies dans les territoires occupés menée par le Gouvernement israélien en contravention avec le droit international; et ils ne peuvent accepter les revendications par Israël de la souveraineté sur les territoires occupés, car elles seraient incompatibles avec la résolution 242 (1967). C'est dans le cadre d'un règlement global qu'il est possible de garantir la sécurité d'Israël, que les Neuf jugent essentielle, et qu'il est possible de donner effet aux droits légitimes des Palestiniens.

34. Les Neuf ont pleinement conscience aussi de l'importance pour toutes les parties de la question de Jérusalem. Ils savent qu'une solution acceptable de ce problème sera essentielle pour parvenir à un règlement global sur les bases que j'ai indiquées. Ils considèrent en particulier que tout accord sur le futur statut de Jérusalem devrait garantir le libre accès de tous aux Lieux Saints et ils n'acceptent aucune action unilatérale visant à modifier le statut de la ville.

35. Le problème du Liban est, manifestement, lié au problème plus vaste du Moyen-Orient dans son ensemble. Les Neuf ont fréquemment réaffirmé leur soutien à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Ils l'ont fait tout récemment encore dans une déclaration publiée par les neuf ministres des affaires étrangères à l'occasion de leur réunion à Dublin, le 11 septembre. Cette déclaration a également salué les efforts courageux du Gouvernement libanais pour assurer la sécurité de la population et le rétablissement de son autorité sur l'ensemble du territoire national.

36. Toutefois, la violence a continué dans plusieurs parties du Liban. Les Neuf reconnaissent que la situation s'est quelque peu améliorée, en particulier dans le sud du pays, depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité, convoquée à la demande du Gouvernement libanais. Cependant, ils sont préoccupés par le harcèlement constant de la FINUL à laquelle certains des Neuf participent et par les difficultés qui entravent les efforts qu'elle déploie en vue de remplir son mandat. Ils sont particulièrement préoccupés par l'aide militaire et financière apportée de l'extérieur du Liban à ceux qui ont entravé la FINUL dans l'exécution de son mandat. Ils lancent un appel à toutes les parties pour qu'elles soutiennent au maximum l'action de la FINUL et qu'elles respectent les décisions du Conseil de sécurité.

37. Les Neuf demeurent convaincus que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent jouer un rôle particulièrement utile en aidant à prévenir la violence entre les parties au conflit, facilitant ainsi un règlement

pacifique. Ils sont prêts à contribuer à ces opérations à l'avenir, comme ils l'ont fait par le passé.

38. Un problème qui touche particulièrement la Communauté est le conflit qui oppose les deux communautés de l'île de Chypre. Lorsque le communiqué en 10 points concerté par le président Kyprianou et M. Denktas a été publié<sup>6</sup>, à la suite de leur réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies les 18 et 19 mars dernier, les Neuf avaient espéré que cela permettrait de surmonter l'impasse dans lequel se trouvaient les pourparlers intercommunautaires depuis si longtemps. Nous nous sommes félicités en particulier de l'engagement par les deux parties à poursuivre les pourparlers de façon soutenue et continue en évitant tout retard, et à s'abstenir de toute action qui risquerait de compromettre l'aboutissement de ces pourparlers. C'est donc avec un profond regret que nous avons appris la suspension des pourparlers si peu de temps après leur reprise le 15 juin. Les Neuf continuent de croire que le meilleur moyen de parvenir à résoudre le problème se trouve dans le cadre des pourparlers intercommunautaires, sous les auspices du Secrétaire général, dont les efforts pour favoriser les progrès entre les parties concernées ont été appuyés de façon constante par les Neuf.

39. L'Afrique a été, au cours de l'année écoulée, le témoin d'un certain nombre d'événements qui ont attiré l'attention d'un monde inquiet. Nous ne devons pas sous-estimer les dangers provoqués par les tensions politiques et par les difficultés économiques auxquelles doivent faire face de nombreux Etats africains.

40. La Charte reconnaît les possibilités d'action au niveau régional. Les pays de l'Afrique se sont réunis dans différentes instances pour coopérer et chercher une méthode d'approche commune aux problèmes africains. Dans ce contexte, l'Organisation de l'unité africaine a un rôle prédominant à jouer. Les Neuf, pour leur part, partagent le point de vue selon lequel les problèmes africains peuvent être réglés au mieux par des solutions africaines. Ils rejettent l'idée de la création de sphères d'influence en Afrique par des puissances extérieures. Les Neuf ne cherchent pas à imposer à l'Afrique leur système politique et social; ils réaffirment plutôt leur désir de coopérer dans toute la mesure du possible avec l'Afrique pour promouvoir son développement économique dans un esprit d'association.

41. La situation en Afrique australe reste une source de profonde préoccupation.

42. Le système oppressif de l'*apartheid* en Afrique du Sud est particulièrement inquiétant. Les Neuf condamnent et rejettent ce système de racisme institutionnalisé, qui est une insulte à la dignité de l'homme et qui dénie à la majorité de la population la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils réaffirment que la prétendue indépendance de ce que l'on appelle les "homelands", tels que le Transkei, le Bophutatswana et le Venda, est une solution erronée des problèmes de l'*apartheid*. Les Neuf ont maintes fois répété qu'ils croyaient qu'un avenir pacifique pour l'Afrique du Sud exige la création d'une société qui permet la pleine participation de tous les habitants de l'Afrique du Sud à la vie politique, sociale et économique de leur pays. Ils croient que le changement en Afrique du Sud est à la fois essentiel et inévitable. Les Neuf notent avec plaisir le débat interne qui a lieu en Afrique du Sud sur la question, et ils espèrent que ce débat mènera à des résultats concrets et positifs. Les Neuf ont cherché à en-

<sup>6</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369, par. 51.

courager ce processus de changement de diverses façons, y compris par l'adoption d'un code de conduite adressé à toutes leurs entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud<sup>7</sup>. Ils poursuivront leurs efforts visant à promouvoir le processus de changement pacifique afin de faire cesser le système d'*apartheid* et de créer une société où la liberté et la justice régneraient pour tous. Ils réaffirment leur détermination d'utiliser le poids collectif de la Communauté européenne pour influencer l'Afrique du Sud à cette fin.

43. S'agissant de la Namibie, on ne peut s'empêcher d'être déçu devant la lenteur des progrès réalisés pour résoudre les difficultés qui demeurent sur la voie d'un règlement pacifique. Les Neuf ont appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général, les cinq puissances occidentales et les Etats de première ligne pour mettre en œuvre le plan adopté par les Nations Unies<sup>8</sup> et ils ont rejeté sans réserve tous les efforts visant à imposer un "règlement interne" en Namibie. Un tel règlement ne saurait obtenir une reconnaissance internationale et ne ferait que retarder le jour où le peuple de Namibie pourra parvenir à une véritable autodétermination. En mai dernier, devant cette assemblée<sup>9</sup>, les Neuf ont de nouveau exprimé leur grave préoccupation devant le manque de progrès et ont attiré l'attention du Gouvernement sud-africain sur les conséquences qui pourraient en découler. Ils ont demandé de toute urgence au Gouvernement sud-africain d'accepter sans délai l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et d'autoriser le déploiement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Cela reste toujours l'avis des Neuf.

44. Depuis la fin des séances de l'Assemblée en mai dernier, les efforts visant à parvenir à un accord ont été renouvelés. Leur aboutissement dépendra de la volonté politique des parties en jeu — notamment de l'Afrique du Sud, qui a une responsabilité à cet égard — de surmonter les difficultés, lesquelles ne justifient pas l'échec de l'application du plan de l'ONU. En conséquence, les Neuf espèrent sincèrement que toutes les parties intéressées se mettront maintenant d'accord sur la très rapide application du plan, compte tenu des arrangements actuellement discutés. Voilà qui éviterait les conséquences très graves d'un échec et assurerait de grands avantages au peuple de Namibie et à tous les peuples d'Afrique australe.

45. Dans la déclaration qu'ils ont faite sur la Rhodésie le 11 septembre, les Neuf ont accueilli avec satisfaction l'accord auquel étaient parvenus les chefs de gouvernement des pays au Commonwealth à Lusaka [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] et les mesures prises par le Gouvernement britannique pour inviter les parties à assister à la Conférence constitutionnelle à Londres. Ils sont certains que cela permettra de trouver une solution au différend sur la base du gouvernement authentique de la majorité. La persistance de l'effusion de sang ne pourra que prolonger les souffrances de toute la population du Zimbabwe. Les Neuf réaffirment donc leur appui à un règlement pacifique acceptable pour toutes les parties intéressées. Une fois ce règlement réalisé, la Communauté sera prête à jouer son rôle en aidant au développement d'un Zimbabwe indépendant.

46. Les yeux du monde sont braqués, depuis un an, sur les souffrances et les morts causées par les importants mouvements de réfugiés en Asie du Sud-Est. Ce problème n'existe pas isolément; c'est une conséquence de l'instabilité et du malaise général qui affectent la région. J'ai déjà donné, le 20 juillet, à la Réunion concernant les réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est, à Genève, un aperçu des points de vue des Neuf sur le problème des réfugiés. Nous croyons que chacun doit avoir le droit de quitter son pays librement et d'y retourner librement, mais ne doit pas être obligé de le quitter poussé par la peur ou parce que les conditions y sont devenues intolérables. Nous prenons note avec satisfaction des mesures convenues à la réunion de Genève et de l'expansion que l'on se propose d'apporter au programme précédemment établi par le Gouvernement du Viet Nam et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Nous espérons que toutes les parties intéressées respecteront ces accords. Nos gouvernements attendent avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation et sur l'exécution du plan d'action concerté à Genève. Nous sommes, cependant, tout à fait conscients que les mesures déjà concertées ne sont que des remèdes partiels. La meilleure façon de résoudre le problème des réfugiés passe par le règlement des problèmes plus vastes de la région.

47. Les Neuf sont également gravement préoccupés par la situation existant au Cambodge. Il faut de toute urgence accorder des secours humanitaires efficaces au peuple de ce pays. Nous sommes prêts à soutenir comme il convient les efforts de secours qui sont déjà entrepris ou qui pourraient l'être à l'avenir. Pour que ces efforts de secours soient efficaces et profitent à la population cambodgienne, ils devraient être supervisés de façon appropriée, déployés indépendamment, et dirigés pour aider tous ceux qui sont dans le besoin.

48. Une solution du problème politique du Cambodge est essentielle pour la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. Toute solution de ce genre doit, à notre avis, être fondée sur un Cambodge indépendant doté d'un gouvernement véritablement représentatif, libéré de toute présence militaire étrangère, entretenant des relations amicales avec tous les pays de la région, et profitant de l'aide internationale à la reconstruction.

49. Notre Charte réaffirme la foi dans "la dignité et la valeur de la personne humaine". Pour respecter cela, nous devons continuer de nous efforcer d'encourager le respect et l'observation des droits de l'homme. Depuis l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 (III)], les efforts visant à promouvoir ces droits ont eu des résultats mitigés.

50. D'une part, les droits de l'homme ont été définis dans une série longue, mais toujours incomplète, d'instruments internationaux. Une prise de conscience sans cesse croissante de ces concepts s'est fait jour. Aucun Etat ne peut maintenant espérer éviter la critique lorsque des violations flagrantes et continues se produisent.

51. D'autre part, l'écart existant entre l'idéal et la réalité est, trop souvent, très large. Des millions de personnes souffrent de la faim et de l'oppression. La torture, bien que peu en admettent la responsabilité, est toujours pratiquée. Des personnes sont encore emprisonnées ou en exil en raison de leurs opinions politiques. D'autres disparaissent sans laisser de trace. Des exécutions ont lieu, apparemment, sans que les procédures judiciaires soient pleinement respectées.

<sup>7</sup> Voir document A/32/267.

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 103<sup>e</sup> séance, par. 45 à 54.

52. Les Neuf estiment que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont interdépendants. Les droits politiques et économiques ne sont pas contradictoires. Ils se renforcent et se complètent les uns les autres. Etre à l'abri du besoin sans être à l'abri de la torture et des mauvais traitements ne suffit pas. De même, le droit de participer en tant que citoyen au processus politique ne peut être facilement exercé par ceux qui meurent de faim. L'exercice de chaque catégorie de droits exige une recherche énergique.

53. Si les droits de l'homme ont été définis, il n'a pas été jusqu'ici facile de trouver les moyens de les garantir. Les Neuf croient que les procédures qui ont été acceptées par les Etats en vertu des instruments existants devraient être utilisées pleinement et efficacement. Un dialogue international continu sur les moyens d'assurer un plus grand respect des droits de l'homme est nécessaire. En outre, des progrès pourraient être réalisés dans les organisations régionales. Les Neuf continueront de contribuer activement au débat et de rechercher l'appui aux propositions visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et leur application.

54. En ma qualité de ministre des affaires étrangères d'Irlande, je voudrais maintenant évoquer un certain nombre de problèmes qui intéressent tout particulièrement mon pays.

55. En Irlande, nous avons appuyé sans réserve la mise au point par les Nations Unies de forces de maintien de la paix, en tant que moyen pratique de désamorcer la tension. Les opérations de maintien de la paix sont, de par leur nature même, temporaires. Pour qu'elles servent à réduire la tension il faut, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1, sect. IV], que toutes les parties intéressées leur accordent leur entière coopération. Les opérations de maintien de la paix ne sauraient remplacer des solutions politiques qu'il faut continuer de rechercher activement.

56. En tant que petite nation, l'Irlande n'a jamais eu l'ambition de se lancer dans des conflits régionaux ou locaux dans une région quelconque du monde. Nous avons reconnu la valeur du rôle de la communauté internationale dans le maintien de la paix et nous contribuons activement depuis 20 ans. Nous avons participé aux efforts visant à améliorer la capacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et à assurer le partage équitable des frais qu'il entraîne.

57. L'Irlande a envoyé un contingent à la FINUL ainsi qu'à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et à l'ONUST. J'ai également mentionné l'inquiétude ressentie par les Neuf à propos des événements survenus au Liban et des difficultés auxquelles se heurte la FINUL. Ces difficultés ont déjà fait l'objet d'examen fréquents de la part du Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée, et, à une ou deux reprises, l'Irlande a dû exprimer son inquiétude dans deux déclarations qu'elle a faites au Conseil.

58. Nous avons été particulièrement préoccupés par le harcèlement de la FINUL par des forces *de jacto* aidées par Israël. Elles ont empêché le complet déploiement de la Force et elles ont continué à empiéter sur le territoire de la FINUL. La situation ainsi créée a été rendue plus dangereuse encore du fait que des éléments armés se sont infiltrés et se sont établis dans la région où se trouvait la FINUL. Cela a mené à des incidents graves et à des pertes en vies humaines. A l'heure où je parle, ces difficultés

n'ont pas cessé. J'espère que toutes les parties intéressées respecteront le cessez-le-feu et aideront la Force à réaliser ses objectifs. Elles devaient réfléchir attentivement aux conséquences éventuelles d'une attitude négative.

59. Je voudrais exprimer ma gratitude pour leur courage et leur modération aux hommes qui prennent part, sous la direction experte du Commandant de la Force et du Secrétaire général, aux activités de la Force, laquelle — comme l'a souligné le Secrétaire général : "a accompli et continue d'accomplir une tâche absolument essentielle en vue de neutraliser un conflit qui affecte l'une des régions les plus névralgiques et les plus explosives du globe" [*ibid.*].

60. Je voudrais approuver l'appel lancé par le Secrétaire général aux Etats Membres pour que ceux qui n'ont pas encore versé leurs contributions revoient leur position et que l'on trouve le moyen d'améliorer la situation financière au cours des mois à venir. Mon pays est naturellement préoccupé du fait que ceux qui ont contribué à cette difficile opération n'ont pas encore été remboursés des frais supplémentaires encourus.

61. Un attachement à la paix ne suffit pas; il doit s'accompagner d'une coopération pour aider les pays en développement à fournir à leurs peuples les conditions de base pouvant leur permettre de jouir de la paix. Le Gouvernement irlandais désire coopérer avec les pays les moins développés et partager les connaissances qu'il a acquises dans son propre processus de développement.

62. Tout en étant loin de l'objectif fixé par les Nations Unies, nous avons doublé notre versement à la coopération au développement depuis deux ans, et nous espérons continuer sur cette lancée. Nous espérons que nos programmes de coopération aideront à répondre aux besoins fondamentaux des pays partenaires, notamment dans les domaines où nous avons une expérience particulière.

63. Les Nations Unies représentent un acte de foi dans la capacité de l'homme à régler les conflits les plus insolubles grâce au dialogue et à la négociation, conformément au respect du droit et du dévouement commun à la paix. C'est dans cet esprit et en s'attachant à ces processus pacifiques que mon gouvernement a voulu envisager le conflit en Irlande du Nord — problème qui nous intéresse tous de manière profonde et urgente.

64. L'Irlande du Nord continue d'être la proie d'un conflit qui sème la mort et cause des destructions physiques massives. Les effets indirects du conflit sont également graves. Ils sont évidents dans la détérioration de la qualité de la vie et touchent également le développement économique. Les habitudes qui s'éloignent de la loi deviennent une seconde nature pour les jeunes de l'Irlande du Nord qui ne peuvent plus espérer un avenir libéré d'une violence qui n'en finit plus. Il faut absolument créer des conditions de paix en Irlande du Nord, et le Gouvernement irlandais est prêt à apporter toute sa coopération dans ce domaine.

65. Nous reconnaissons, comme tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la fondation de l'Etat, que le seul moyen d'y parvenir, c'est d'avoir recours à des moyens pacifiques. La violence, quel que soit l'endroit où elle sévit en Irlande, constitue un acte d'agression contre le peuple irlandais dans son ensemble, et c'est ainsi qu'il faut la traiter. Les atrocités commises par quelques individus sans merci ont soulevé dans toute l'Irlande un sentiment de colère et d'outrage. Parmi leurs victimes se trouvent des hommes d'Etat éminents et de jeunes enfants et ils n'ont

reculé devant aucun crime dans la campagne délibérée qu'ils mènent pour polariser les positions et provoquer les affrontements. Le Gouvernement irlandais a engagé une bonne partie de ses ressources pour protéger le droit fondamental qu'a chaque personne à la vie, le droit à la sécurité contre le terrorisme et le droit de défendre le processus politique contre l'usurpation d'une minorité implacable. Nous avons adopté des lois strictes pour répondre à cette menace et faire en sorte que ceux qui sèment la violence dans une partie quelconque de l'Irlande soient traduits devant les tribunaux pour répondre de leurs crimes.

66. Les dépenses affectées à la sécurité ont augmenté à tel point que le coût direct des mesures nécessaires pour contrecarrer la violence émanant de l'Irlande du Nord représente maintenant un fardeau économique plus lourd pour notre population que ce n'est le cas pour le Royaume-Uni. Il y a la coopération la plus étroite entre les forces de sécurité britanniques et irlandaises pour faire face à la violence, et nos deux gouvernements se consultent sans cesse pour renforcer l'efficacité de l'action contre la menace commune.

67. Un effort commun est nécessaire pour extirper les racines de la violence et éliminer les facteurs qui ont poussé à son accroissement et à sa persistance en Irlande du Nord. Comme dans tous les différends de ce genre, l'extirpation de la violence en Irlande du Nord ne pourra pas être réalisée par le seul recours à des mesures de sécurité. L'échec politique et les pertes dans le domaine économique et social ainsi que l'absence de respect et de confiance entre les deux communautés sont autant de facteurs qui sont exploités par ceux qui sont en faveur de la violence et qui mènent une stratégie délibérée visant à semer la haine et l'affrontement. Le Gouvernement irlandais est convaincu qu'il faut contrecarrer cette stratégie en arrêtant une stratégie consistante et imaginative de réconciliation. A la résolution des hommes de la violence qui a freiné ce progrès et a détruit chaque impulsion menant vers la réconciliation, il faut que les gouvernements et les parties constitutionnelles en jeu opposent à leur tour une résolution plus forte encore et recherchent une solution politique fondée sur le respect des aspirations et des inquiétudes des deux communautés de l'Irlande du Nord. Si on y parvient, ceux qui sont partisans de la violence à tout prix non seulement auront à redouter des mesures de sécurité draconiennes, mais ils devront craindre l'élimination des facteurs sociaux, politiques et économiques qu'ils exploitent avec succès à leurs propres fins.

68. Mon gouvernement ne sous-estime pas les difficultés qui nous attendent dans la recherche d'une solution politique. Mais si l'on se heurte à des difficultés, il existe des ressources permettant d'y faire face. Il existe des rapports étroits et une bonne volonté entre les peuples britannique et irlandais. Il faut que ces facteurs prennent leur essor dans les deux pays grâce à une politique gouvernementale imaginative. La violence venant de l'Irlande du Nord a peut-être rejeté à l'arrière-plan les activités menées sur un plan personnel et non politique, qui constituent une grande contribution à l'accroissement de la confiance et à la politique de bon voisinage qui existe entre les deux communautés du Nord et du Sud. Il sied de remarquer que les églises, les organisations sportives, financières et d'affaires ainsi que les mouvements syndicalistes, ont joué un rôle important. Tout cela dépasse les divisions politiques et encourage les liens personnels qui ont contribué à une compréhension réciproque. Le défi qu'il convient de relever aujourd'hui est celui qui consiste à mobiliser la solida-

rité et les bonnes volontés. Le nombre de ceux qui désirent la paix et le progrès est supérieur au nombre de ceux qui préfèrent la violence — qui sont en fait très peu nombreux. Le fait que les forces positives n'aient pu obtenir la reconnaissance qu'elles méritent au moyen de structures politiques acceptables en Irlande du Nord constitue une tragédie.

69. Le nouveau Gouvernement du Royaume-Uni a montré qu'il était conscient du besoin d'une initiative politique nouvelle à l'égard de l'Irlande du Nord. Cette initiative est essentielle et urgente si l'on veut qu'une politique constructive l'emporte.

70. L'absence d'une telle politique ces dernières années a laissé un vide qui a été favorable à la stratégie des hommes de la violence. Il va sans dire qu'une initiative politique, pour être fructueuse, doit tenir compte des droits et des aspirations des deux communautés et mener à une association entre les institutions politiques acceptable par les deux communautés. En présence de l'histoire tragique et des pertes subies par l'Irlande du Nord, il faut rechercher tous les moyens susceptibles d'accroître la confiance entre les populations.

71. Le Gouvernement irlandais accueille avec satisfaction la reconnaissance par le Gouvernement britannique du besoin qui se fait sentir d'enregistrer des progrès politiques en Irlande du Nord. Nous nous livrons actuellement à des études approfondies sur les moyens d'encourager et de renforcer ces progrès et nous formons l'espoir que les vues et les conclusions qui émergeront de nos études contribueront grandement à cet objectif. Les rapports étroits existent entre les traditions en Irlande, c'est un fait. Ce qui est en jeu c'est la forme qu'ils revêtiront. Il est du devoir de tous ceux qui sont concernés par la paix en Irlande du Nord d'assurer que ces rapports étroits nous mènent à la réconciliation et à l'association.

72. Le Gouvernement du Royaume-Uni doit, de toute urgence, mobiliser les énergies politiques constructives des deux communautés en Irlande du Nord. Mon gouvernement, pour sa part, y contribuera dans toute la mesure possible. Notre politique est claire et je n'ai nul besoin de la réaffirmer. Nous voulons voir l'esprit de communauté régner en Irlande du Nord, nous voulons voir la réconciliation entre les populations irlandaises et nous ferons tout notre possible pour y parvenir. Nous sommes certains que tous nos amis de Grande-Bretagne et d'Irlande, ceux d'Europe et d'Amérique du Nord — et, bien sûr ceux de tous les pays ici représentés — nous appuyeront dans cet effort.

73. Mlle MACDONALD (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à mes collègues pour vous féliciter de votre élection au poste important que vous occupez maintenant. Votre prise de fonctions est plus récente encore que la mienne. Mais, grâce à votre longue expérience en cette assemblée, nous sommes persuadés que vous saurez assumer sans difficultés les importantes responsabilités qui vous sont dévolues.

74. Bien que nouvelle venue ici en cette assemblée, il y a des années que je l'observe de près. Je n'ai jamais fléchi dans mon soutien inconditionnel de l'Organisation des Nations Unies, des idéaux exprimés dans sa Charte et du rôle constructif qu'elle joue dans l'épanouissement de la communauté internationale.

75. Il y a bien des succès dont, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, pouvons nous enorgueillir. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont bien souvent ramené le calme dans des régions troublées. Par les résolutions que nous avons adoptées et les grandes conférences qui se sont réunies dans les années 70, nous avons identifié des problèmes cruciaux et élaboré des plans d'action concertée pour les résoudre.

76. A titre d'exemple précis, je voudrais citer les négociations complexes et laborieuses sur le droit de la mer qui sont arrivées à une étape où, grâce à un dernier effort de bonne volonté mutuelle, nous pouvons espérer parvenir à un accord d'importance capitale pour tous.

77. Oui, les réalisations de l'Organisation des Nations Unies ont prouvé combien utile — je dirai même indispensable — est son rôle dans le domaine des affaires internationales. Dans un passé récent, pourtant, j'ai été préoccupée par la voie prise par cette organisation. Je crois que ma responsabilité de vous entretenir — parlant au nom du Canada comme je le fais aujourd'hui pour la première fois en cette assemblée — de ce qui inquiète les Canadiens dans la façon dont évoluent depuis peu les relations internationales.

78. L'Organisation des Nations Unies est menacée d'impuissance face aux problèmes des populations du monde. Nous avons, d'une certaine façon, en traitant les nombreux problèmes dont nous avons été saisis, perdu de vue la raison d'être de cette organisation. Nous avons perdu de vue les besoins de la personne que l'ONU avait pour tâche de combler et les droits de l'homme qu'elle était censée protéger.

[L'orateur poursuit en français.]

79. Trop souvent, l'allure et la teneur du débat servent les intérêts et les aspirations des gouvernements et des politiciens, et non des peuples qu'ils représentent. Trop souvent, les énergies et les compétences des délégations servent à obtenir un avantage politique et non à améliorer la condition humaine.

80. Nous qui faisons de la politique savons combien il importe de choisir avec soin les moyens et même les mots à utiliser pour promouvoir les objectifs que nous nous fixons. Mais nous savons aussi que, chemin faisant, il faut toujours garder présents à l'esprit les véritables intérêts de ceux que nous représentons. Dès que nous les perdons de vue, nous manquons à notre devoir.

[L'orateur poursuit en anglais.]

81. C'est avec ces pensées à l'esprit que j'observe ce qui s'est récemment passé ici et dans d'autres organisations internationales. J'observe et je me fais beaucoup de souci. Le préambule de la Charte des Nations Unies, vous vous en rappellerez, commence par ces mots : "Nous, peuples des Nations Unies . . .". Précisément, notre union en est une d'êtres humains, et non de gouvernements. Et pourtant, à quelles tentations succombons-nous ici ? Nous créons un protocole et un système de procédures qui rivalise en complexité avec celui de Byzance. Nous créons un jargon dans lequel les mots ordinaires sont investis d'une signification mystérieuse — des paragraphes entiers d'opinions idéologiques se devinent dans le choix d'un seul nom ou adjectif banal. Nous nous constituons en blocs internationaux et appuyons des propositions ou des positions qui vont à l'encontre de nos politiques nationales. Comment donc pouvons-nous être perçus comme des arti-

sans du bien-être de nos peuples. Bien difficilement, bien difficilement.

82. Au cours des années, j'ai beaucoup voyagé à travers le monde et, depuis le mois de juin seulement, j'ai eu la chance de parler à des citoyens de 10 pays différents. Ceux avec qui j'ai parlé ont renforcé ma conviction qu'il existe un vaste réservoir de bonne volonté internationale dans le cœur de chacun de nous. Pourquoi donc tant d'énergie est-elle consacrée ici à des disputes acerbes entre représentants nationaux ? Quel lien existe-t-il entre les débats qui se déroulent ici et les idéaux, les espoirs et les besoins de ceux pour qui cette organisation a été créée : les peuples des Nations Unies ?

83. Trop souvent ce lien est bien ténu. Nous nous sommes laissés aveugler par les règles que notre organisation s'est imposées. Nous avons perdu de vue la raison pour laquelle nous sommes ici. La population canadienne et, je suppose, celle de tous les pays du monde, voient bien ce qui se passe ici. Nous n'opérons pas en vase clos. Les communications modernes et le fait que notre auditoire est de plus en plus informé et intéressé font en sorte que nos actions sont connues et comprises de par le monde. Sont en jeu notre crédibilité et l'existence même de cette organisation. En effet, privés de l'appui de la population, il nous sera impossible de poursuivre notre travail. A moins de rapprocher nos travaux, nos débats et nos motifs des préoccupations de ceux que nous représentons, nous perdrons le soutien dont nous avons besoin.

84. A mes yeux, l'Organisation des Nations Unies est appelée d'abord et avant tout à redevenir dans les 10 prochaines années l'instrument capable de pourvoir aux besoins des peuples de la terre. Et nous nous tournons vers vous, Monsieur le Président, pour que vous nous aidiez à entreprendre cette tâche, à relever ce défi.

85. Il y a 31 ans, en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 (III)], l'ONU a accompli un geste d'une très grande importance pour tous les peuples. De même, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adoptés par l'Assemblée générale en 1966 [résolution 2200A (XXI), annexe], sont le reflet des aspirations sincères de la population de la planète. Ces documents résument la raison d'être de notre grande organisation : encourager l'exercice des droits et les protéger.

86. Il est trois grands secteurs des droits de l'homme que j'aimerais aborder aujourd'hui. Tout d'abord, j'aimerais parler de ce qui vient en premier lieu à l'esprit lorsque l'on parle des droits de l'homme, à savoir les droits politiques. Je pense ici à la liberté de parole et d'association, au droit d'obtenir un traitement juste devant la loi — elle-même juste — et à l'absence de discrimination raciale, religieuse ou sexuelle. En deuxième lieu, il y a le droit à la sécurité physique, le droit d'être à l'abri de la guerre, le droit à la paix. Enfin, je voudrais parler des droits qui découlent de notre nature en tant qu'êtres vivants, c'est-à-dire notre droit à la nourriture, au gîte et à une part adéquate des richesses de la planète.

87. Il n'est pas besoin de regarder bien loin pour trouver un nombre consternant de transgressions des droits politiques, trop souvent commises par des gouvernements à l'égard de leurs propres citoyens. L'Indochine à elle seule nous en donne un grand nombre d'exemples. Tant de victimes déracinées, déplacées et souvent éliminées au Kampuchea, la situation désespérée des réfugiés laotiens, l'expul-



sion délibérée des "réfugiés de la mer" vietnamiens, tout cela nous ne le savons que trop. Aux pillages et aux massacres sanguinaires du régime Amin en Ouganda, dont les séquelles tragiques sont des camps comme celui que j'ai visité le mois dernier en Afrique australe et où s'entassent des milliers de femmes et d'enfants, viennent s'ajouter l'exécution arbitraire d'hommes politiques évincés ou la suppression ou le bannissement pour des raisons politiques d'hommes, de femmes et d'enfants ordinaires dans d'autres pays.

88. Ces crimes contre l'humanité sont connus de tous; les peuples de la terre savent ce qui se passe autour d'eux. Trop souvent pourtant, la communauté internationale hésite, ou tarde de façon criminelle, à prendre les moyens qui s'imposent pour condamner et corriger ces violations des droits de l'homme. Trop souvent, l'opportunisme politique des gouvernements les fait se taire lorsque des gens ordinaires réclament des actions. L'opinion publique exige aujourd'hui qu'on lui explique cette léthargie, ce mépris de la souffrance humaine, cette irresponsabilité.

89. Et pourtant, il n'est pas vain d'espérer. La communauté internationale n'a certes pas manqué de constater ces violations des droits de l'homme. La Réunion concernant les réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève au mois de juillet, convoquée et admirablement dirigée par le Secrétaire général, a non seulement convaincu un grand nombre de pays à accueillir chez eux davantage de réfugiés et à verser une aide financière accrue, mais elle a aussi amené le Gouvernement du Viet Nam à prendre des mesures politiques, puisqu'il a maintenant ralenti l'exode des réfugiés. Il reste encore à voir si le mal a été guéri à la racine. L'ensemble de la communauté internationale devra donc suivre minutieusement la situation. Il faudra maintenir la pression sur le Gouvernement vietnamien, mais des progrès sensibles ont manifestement été réalisés.

90. D'autres enquêtes sont également prometteuses. Nous nous félicitons de celle menée actuellement par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en ce qui concerne la situation en Argentine. Nous nous félicitons aussi de l'enquête effectuée par des juristes africains éminents au sujet d'événements tragiques récents survenus dans l'Empire centrafricain. De plus, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont accepté lors de leur rencontre, cet été à Lusaka, d'envisager la mise sur pied d'une commission des droits de l'homme au sein du Commonwealth [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 65]. Enfin, de modestes progrès ont été enregistrés au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies elle-même; je songe ici à la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'enquêter sur la situation en Guinée équatoriale ainsi qu'aux contacts établis par la Commission avec certains gouvernements à la suite de ses débats à huis clos. Toute ces réalisations sont fort encourageantes. Mais il reste encore beaucoup à faire.

91. L'Organisation des Nations Unies doit trouver de meilleurs moyens, des moyens plus sûrs, de s'occuper des violations flagrantes des droits de l'homme où quelles se produisent. Il faut être en mesure d'agir avec efficacité sur-le-champ et non pas des années après que ces droits ont commencé à être battu en brèche. C'est pourquoi le Canada appuie depuis longtemps le projet de créer un Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette proposition, qui créerait en quelque sorte un défenseur international des droits de l'homme, un *ombudsman*

international, est étudiée depuis des années. mais trop peu d'Etats Membres ont eu le courage nécessaire pour y donner suite.

92. Laissez-moi donc vous proposer une autre solution. L'Assemblée générale, au cours de cette session, devrait convenir de créer un poste de Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, et nommer une personnalité d'envergure internationale incontestée. Cette personne pourrait remplir le mandat confié au Secrétaire général aux termes de la Charte et user de ses bons offices en matière de droits de l'homme. Ainsi, l'ONU disposerait d'un moyen d'assumer une responsabilité primordiale qui lui a été confiée par les peuples du monde.

93. De même, il serait facile de trouver une façon de mettre fin au nombre effarant de disparitions de par le monde. Nous préconisons que la Commission des droits de l'homme reçoive pour instructions de créer un comité d'experts chargé d'enquêter sur ces disparitions inexplicables.

94. Les progrès accomplis jusqu'à maintenant ne signifient pas pourtant que notre tâche soit accomplie. Les outrages persistent. Certains, comme l'*apartheid* et la situation en Namibie et au Zimbabwe-Rhodésie, durent depuis longtemps, tandis que d'autres, comme les exécutions politiques, se manifestent de temps à autre dans diverses parties du monde. Il nous faut trouver d'autres moyens de combattre ces violations; l'opinion publique internationale le réclame à grands cris. A moins que nous ne nous montrions à la hauteur de la situation, notre crédibilité, notre raison d'être, notre utilité et notre existence même seront en péril. Notre réaction doit pourtant venir à temps et être judicieuse. Les progrès accomplis en ce moment même en ce qui concerne le Zimbabwe-Rhodésie et la Namibie, par exemple, méritent d'être encouragés et appuyés. Il serait irréfléchi de notre part d'adopter une résolution qui, ici ou ailleurs, provoquerait des discussions enflammées comme le souhaiteraient certains Etats Membres.

95. Le deuxième type de droit de l'homme dont je veux parler ici est le droit des peuples de la terre à la sécurité physique et c'est une pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies. Née des cendres de la deuxième guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies est vouée à la résolution pacifique des différends entre nations. Pour bon nombre, c'est à seule fin d'assurer à l'homme le droit de vivre en paix que l'ONU existe.

96. Là encore, notre dossier n'est guère reluisant. Des pays continuent d'être dressés les uns contre les autres, chaque partie au conflit prétendant évidemment être dans son droit. Il peut y avoir de valeureux guerriers, mais il n'y a pas de bonnes guerres. La communauté internationale nous a confié la tâche de freiner cette destruction systématique du plus fondamental de tous les droits de l'homme : le droit à la vie. Pourtant, le conflit armé demeure une réalité déplorable des relations internationales.

[L'orateur poursuit en français.]

97. D'autres menaces continuent de peser sur notre sécurité. Il en est ainsi de la course aux armements avec les coûts et les dangers qu'elle comporte. La propagation de la technologie nucléaire, en dépit des avantages qu'elle recèle, ne s'est pas accompagnée d'un engagement à renoncer au développement d'une capacité nucléaire explosive. Nous savons que même aujourd'hui certains Etats s'affairent à acquérir un haut niveau de compétence dans ce domaine, non pas pour mettre l'énergie au service du bien-

être de la population mais pour pouvoir déclencher une explosion qui fera frémir les cœurs des pacifiques partout dans le monde. Ces derniers sont certes en droit de s'attendre à mieux de notre part.

[L'orateur poursuit en anglais.]

98. Il y a aussi heureusement des raisons d'espérer. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale qui ait été consacrée au désarmement, soit la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, a été une réussite. Pour ceux qui, comme moi, estiment que les arsenaux modernes sont autant une menace à la sécurité des nations que des instruments de protection, cette session extraordinaire a été source d'encouragement. Pourtant, les événements survenus depuis suffiraient à refroidir cet enthousiasme. Ainsi, rivalité et méfiance entravent le nouveau mécanisme de négociations à Genève; les essais nucléaires se poursuivent en dépit de la haute priorité que la session extraordinaire a accordée à leur interdiction. D'autre part, les préparatifs en vue d'une guerre chimique vont bon train, aucun accord n'a été conclu sur des mesures visant à limiter l'utilisation des armes qui causent des souffrances inutiles, et enfin les budgets militaires ne cessent de croître.

99. Néanmoins, il faut tirer un réconfort de ce que la communauté internationale reste consciente de l'urgence du problème. Ainsi, dans le communiqué signé à Vienne en juin dernier par les présidents Carter et Brejnev, les deux dirigeants s'engagent, au nom de leurs gouvernements, "à prendre d'importantes mesures pour limiter les armements nucléaires, avec pour objectif ultime de les éliminer, et à mener à bonne fin d'autres négociations sur la limitation des armements et le désarmement" [voir A/34/414, annexe, sect. II].

100. Le Canada a particulièrement intérêt à respecter cet engagement, étant le seul pays qui a à la fois pour voisins les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous ne pourrions en effet échapper à la dévastation d'une guerre nucléaire stratégique, et c'est pourquoi nous sommes tout particulièrement préoccupés par cette question.

101. Notre vif intérêt repose toutefois sur un deuxième motif. Le Canada a fait œuvre de pionnier dans le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Notre réacteur nucléaire Candu remporte un succès remarquable tant au Canada qu'à l'étranger, mais nous sommes fermement résolus à veiller à ce que cette technologie ne soit pas utilisée à mauvais escient. Nous exigeons des pays qui se portent acquéreurs d'installations ou de matières nucléaires canadiennes qu'ils appliquent des garanties rigoureuses. Dans cette optique, nous attendons avec impatience les conclusions de l'évaluation internationale du cycle du combustible, cette étude internationale qui se penche sur les moyens par lesquels les normes en matière de non-prolifération pourraient être appliquées au cycle du combustible nucléaire. Nous voulons nous assurer que le recours à l'énergie nucléaire sera assujéti aux conditions les plus rigoureuses possibles, comme mesure de protection contre toute utilisation de cette énergie à des fins non pacifiques.

102. Nous sommes convaincus que les gouvernements qui acceptent ces conditions, voire tous les gouvernements, sont en droit de s'attendre à ce que soient exécutées les obligations des Etats nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], y compris celle qui est stipulée à l'article VI et qui consiste à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation

de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée. Pourtant, en 15 ans, les participants aux négociations sur l'interdiction globale des essais nucléaires ne sont pas encore parvenus à une entente. Le temps manque et la patience des peuples s'amenuise.

103. Une sécurité internationale véritable ne se limite pas à la conclusion d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement. Avant que ces ententes prennent corps, et, certes, avant qu'elles prennent effet, il doit s'instaurer un climat de confiance, de décence et de justice entre les nations du monde. La confiance doit se bâtir petit à petit entre voisins, entre alliances et entre puissances nucléaires. Il faut donc laisser à l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'élargir ses fonctions d'enquête et de pacification si l'on veut que cette confiance se généralise. Dans les régions où les tensions sont trop fortes, il faut prendre des mesures concrètes pour prévenir les accidents ou les erreurs de calcul. Les peuples du monde n'acceptent pas qu'on les déçoive et ils ont raison.

104. Lorsque nous tirons les leçons du passé et que nous évaluons les défis de l'avenir, il se dégage un fait marquant qui domine tous les autres : c'est l'incapacité singulière de la communauté internationale à résoudre le problème de la pauvreté. Nous sommes toujours hantés par le spectre de centaines de millions d'êtres humains vivant en-deça du seuil de la pauvreté et sous la menace de la famine. Beaucoup trop d'individus sont encore privés de leur droit d'acquérir suffisamment de biens matériels pour protéger leur santé et conserver leur dignité.

105. La concrétisation de ce droit humain fondamental est la plus grande tâche qui attend les Nations Unies au cours des 20 prochaines années. Personne ne peut manquer d'en voir l'importance primordiale. Il y a deux ans, cette assemblée votait la résolution 32/130 par laquelle, à l'alinéa b du paragraphe 1, elle reconnaissait que "la jouissance complète des droits civils et politiques est impossible sans celle des droits économiques, sociaux et culturels". Il est insuffisant qu'une personne voie ses droits protégés par la loi si elle n'a pas les biens essentiels à sa survie, c'est-à-dire suffisamment de nourriture, des services adéquats d'hygiène et d'éducation et un abri. Le problème des besoins essentiels doit être attaqué directement en priorité dans les années 80.

106. Je me félicite de l'attention renouvelée que l'Organisation des Nations Unies et ses organes consacrent à ces problèmes, car là aussi j'ai raison d'espérer. On reconnaît de plus en plus que l'aide au développement ne suppose pas l'imposition à un pays d'une philosophie socio-économique qui lui est étrangère. On comprend de mieux en mieux la véritable nature de la coopération.

107. Le problème ne sera nullement réglé par l'établissement d'un régime quelconque de bien-être social international chargé d'aider matériellement les plus pauvres. Ce serait en effet le meilleur moyen d'avilir la dignité humaine et de perpétuer la pauvreté. Notre objectif doit être de permettre aux populations d'utiliser leurs propres compétences et d'aider les Etats à exploiter leurs propres ressources.

108. Ces paroles peuvent sembler grandiloquentes, optimistes et faciles à prononcer. Mais à vrai dire, je suis optimiste quant à la capacité de notre communauté internationale à collaborer pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis. Il reste que ces problèmes sont énormes, nombreux et complexes.

109. Je ne m'inquiète pas tant du fait que nous ayons des problèmes que de la manière dont nous les abordons. J'accorde beaucoup d'importance personnellement au dialogue Nord-Sud. Et pourtant je crains que notre approche ne soit vouée à l'échec. Nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans ce dialogue sont, somme toute, le résultat de changements rapides, radicaux et, il faut bien le reconnaître, de changements qui sont souvent bénéfiques. Les trois dernières décennies — y compris les difficiles années 70 — ont vu le tiers monde se développer économiquement à un rythme plus rapide que celui des pays industrialisés. Le problème vient de ce que cette croissance a été inégale et, dans l'esprit de ceux chez qui on a éveillé de si grands espoirs, trop lente. Pour ce qui est des 10 années à venir, ce sont les pays les plus économiquement défavorisés qui risquent de connaître l'avenir le plus sombre et la croissance la plus faible. Par ailleurs, les pays industriels riches connaîtront eux aussi une croissance économique relativement faible durant cette période et ce pour des raisons diverses. Entre ces extrêmes, se situent toutefois des pays dont la croissance a été beaucoup plus rapide et qui, en dépit d'immenses problèmes, vont probablement maintenir un rythme encore plus rapide dans l'avenir.

110. Voilà une très brève esquisse de ce qui s'est produit dans le passé et de ce qui surviendra vraisemblablement dans l'avenir. Et pourtant, les discussions internationales sur ces questions ne tiennent pas compte de ces réalités. Ce qui me préoccupe particulièrement c'est cette note toujours plus pessimiste qui semble s'infiltrer dans le dialogue Nord-Sud; cette prétention que rien n'a changé pour le mieux où que ce soit et qu'on ne peut vraisemblablement rien attendre d'autre de l'avenir; le ton artificiel de ce débat issu d'un esprit de confrontation entre le Nord et le Sud; cette tendance à rejeter le blâme sur autrui plutôt qu'à chercher à améliorer son sort.

111. S'il y a un message que j'aimerais bien faire entendre clairement à mes collègues du Nord et du Sud, c'est que ces approches de nos problèmes et ces tactiques auront vraisemblablement un effet négatif — et je peux même vous dire qu'elles font chez nous beaucoup plus de tort que de bien. Au Canada, nous avons consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour préparer des programmes de coopération économique qui reçoivent l'appui de notre population. Aucun gouvernement démocratique ne peut agir sans cet appui populaire. J'ai confiance que ce soutien se maintiendra et que nous pourrons continuer à améliorer nos programmes et à adapter nos politiques en fonction de l'évolution de la situation internationale. Nous connaissons toutefois au Canada d'importants problèmes en ce moment et nous devons pouvoir prouver que nos programmes à l'étranger sont utiles et efficaces — nous partageons avec d'autres le problème de l'énergie — et qu'ils contribuent réellement au bien-être des populations qui ont besoin d'aide. Si des participants au dialogue Nord-Sud nous disent qu'après 30 années d'efforts rien n'a changé pour le mieux, que le pire est à venir et que toute la responsabilité en est imputable à un manque de volonté politique, je crains que le peuple canadien ne nous demande de dépen- ser chez nous nos efforts et nos crédits. Ne masquons certes pas les échecs, mais sachons aussi profiter de nos succès. Veillons à tout prix à circonscrire nos problèmes, mais aussi à lancer des initiatives réalistes. Soyons francs entre nous, mais sachons aussi maintenir une attitude courtoise et constructive. Parlons, certes, mais agissons aussi. Procédons à des analyses techniques, mais n'oublions jamais que nous essayons d'aider des gens.

112. Une immense tâche nous attend alors que nous nous attaquons à toutes les questions actuellement négociées au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le sort tragique de la population du Kampuchea, par exemple, réclame une attention internationale immédiate. Notre aptitude à agir efficacement à cet égard sera le gage de la sincérité de nos engagements envers les idéaux que nous avons tous endossés. Ma confiance dans notre capacité à trouver des solutions se fonde, en partie, sur le fait que tous les pays sont davantage conscients du fait que l'interdépendance est une réalité et non un slogan, et en partie, sur le travail que nous devons tous réaliser collectivement si nous ne voulons pas échouer individuellement.

113. Voilà une partie de la tâche qui nous attend dans les années 80. Le travail doit débuter dès maintenant, pendant votre mandat. Même si le niveau de confiance que le grand public accorde à cette grande institution internationale est suffisamment bas pour menacer son avenir, les chances de retrouver cette confiance n'ont jamais été plus grandes.

114. Avec votre aide nous pouvons transformer cette assemblée en une véritable tribune pour l'amélioration du bien-être des populations du monde. Nous pouvons délaisser la confrontation entre les gouvernements pour nous orienter vers la coopération entre les peuples. Lorsque cette session montrera qu'elle s'intéresse davantage aux droits de la personne qu'aux ambitions des politiciens, nous aurons alors l'appui de toute la communauté internationale et nous pourrons utiliser les vastes ressources mondiales de richesses, d'énergies et de compétences pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

115. Menez-nous dans cette direction, Monsieur le Président, et je peux vous assurer que le peuple canadien nous suivra.

116. M. SONODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*<sup>10</sup>] : Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je voudrais féliciter chaleureusement M. Salim, pour son élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous sa direction impartiale, inspirée de sa profonde sagesse et de son expérience si vaste, la présente session sera l'une des plus fructueuses que nous ayons connues.

117. Je voudrais également transmettre mes félicitations à M. Liévano qui a tant fait pour le succès des travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

118. Je saisis également l'occasion pour rendre un hommage sincère au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous apprécions profondément les efforts dévoués qu'il a déployés pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour la promotion de la coopération internationale, nous rapprochant ainsi de la réalisation des objectifs des Nations Unies.

119. Je saisis aussi l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter une bienvenue chaleureuse à Sainte-Lucie à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays espère pouvoir raffermir sa coopération avec Sainte-Lucie tant aux Nations Unies qu'ailleurs.

120. L'année 1979 a l'importance que revêt une année de transition entre les années 70 et les années 80. A mesure que nous nous souvenons de nos expériences des années 70 et que nous réfléchissons à leur portée pour l'avenir dans notre recherche de la paix et de la prospérité mondiales, la session de l'Assemblée générale, qui se tient à

<sup>10</sup> L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

une époque aussi importante, devrait à mon avis nous permettre d'envisager dans une perspective nouvelle et énergique la décennie à venir.

121. Me penchant sur les années 70, j'y vois un mélange de promesses et de déceptions pour ce qui est de la paix et de la prospérité mondiales.

122. Alors que les tensions ont diminué entre certains Etats dotés de systèmes politiques différents — à preuve par exemple les progrès accomplis dans les négociations sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique; la normalisation des relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine —, ailleurs, dans des régions telles que la péninsule indochinoise, le Moyen-Orient et l'Afrique, des affrontements et des conflits régionaux se poursuivent. Dans certaines régions, nous avons même assisté à l'intensification des tensions.

123. Alors que des efforts internationaux véritables ont été accomplis pour parvenir à une expansion stable de l'économie mondiale, comme l'ont montré les cinq réunions au sommet des principales nations industrielles et les négociations du GATT sur le commerce, à Tokyo, les questions relatives à l'énergie laissent planer une ombre vaste et profonde sur l'avenir de l'économie du monde, et l'on n'aperçoit aucune solution à des problèmes tels que ceux de l'inflation et de la récession.

124. Tandis que se développent les programmes nationaux de pays en développement, il est certains pays en développement non producteurs de pétrole qui connaissent des difficultés économiques extrêmement sérieuses en raison de l'augmentation énorme du prix du pétrole. Les perspectives concernant les problèmes Nord-Sud sont compliquées par un grand nombre de difficultés résidant en partie dans la stagnation des économies des pays industrialisés.

125. Cependant que dans les domaines de la politique et de l'économie internationales, l'interdépendance et la complémentarité des relations entre nations s'approfondissent d'une façon générale, on n'a pas encore constaté l'instauration de relations de coopération entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole. Les pays industrialisés et les pays en développement continuent de tâtonner à la recherche d'un ordre international qui puisse profiter aux uns et aux autres.

126. Ce ne sont là que de simples exemples. Si nous examinons l'avenir de la prochaine décennie à la lumière de ces expériences, il nous faut admettre que les perspectives qui s'offrent à la communauté internationale ne nous permettent pas d'arborer un optimisme total. Mais nous ne pouvons pas non plus nous montrer, à mauvais escient, pessimistes.

127. Ainsi que je l'ai souligné l'an dernier, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, la dépendance réciproque qui existe entre les différentes nations et régions du monde transcende les différences des systèmes sociaux, l'abondance des ressources naturelles et le degré de développement. Cette interdépendance s'accroît à une cadence rapide<sup>11</sup>. Partant, aucune nation ne saurait vivre en paix à l'intérieur de ses frontières à moins que la paix ne règne ailleurs dans le monde. Aucun pays n'est en mesure de prévoir sa propre prospérité économique en

l'isolant du développement de l'économie mondiale dans son ensemble.

128. Ce sont là des réalités que tous les pays du monde doivent envisager sans passion. Dans notre recherche de la paix et de la prospérité mondiales, nous devons reconnaître le fait de l'interdépendance entre les nations aussi bien qu'entre les régions et nous aider les uns les autres dans un esprit de complémentarité et de concessions. Si chaque nation fonde sa politique étrangère sur ce fait, je suis convaincu qu'il y aura un moyen de résoudre les problèmes difficiles qui nous assaillent tous. L'une de nos tâches principales pour les années 80 sera, pour chacun de nous, de renouveler nos efforts dans cette direction.

129. Le principe national fondamental auquel se tient mon pays consiste en la recherche de la paix et le refus de devenir une puissance militaire susceptible de constituer une menace pour un autre pays. Ainsi, l'objectif premier de la politique étrangère du Japon est de contribuer à la paix et à la prospérité mondiales en mettant à leur service sa force économique et son influence politique. Cette politique est naturellement fondée sur la reconnaissance du fait que le Japon ne saurait connaître la paix et la prospérité à moins que ces dernières ne règnent dans le monde entier. Nous sommes décidés à renforcer les efforts diplomatiques du Japon en matière de politique internationale, ainsi que dans les domaines économiques et sociaux, en vue de contribuer encore plus dans la décennie à venir à la paix et à la prospérité de la communauté mondiale. Ce faisant, la politique de mon gouvernement consiste à explorer activement, dans une perspective globale, les moyens lui permettant d'aider à réaliser la stabilité et le développement de pays se trouvant dans différentes parties du monde, portant plus particulièrement son attention sur les régions d'Asie et du Pacifique, tout en attachant l'importance qui convient au Moyen-Orient, à l'Afrique et à l'Amérique latine.

130. Interprétant ainsi le présent, et jetant nos regards vers l'avenir, je voudrais maintenant exposer brièvement la position de mon gouvernement sur les problèmes principaux auxquels la communauté internationale se trouve aujourd'hui confrontée.

131. Je voudrais avant tout m'exprimer à propos de la situation en Asie.

132. L'une des tâches les plus urgentes qui nous attendent maintenant est celle qui consiste à assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

133. Les nations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est continuent inlassablement leur développement national qui est fondé sur le progrès de la coopération régionale. Cependant, une anxiété profonde concernant la sécurité de ces nations se manifeste à la suite des conflits et des tensions que connaît la péninsule indochinoise et de l'exode des réfugiés en provenance de cette région. En particulier, le problème des réfugiés indochinois n'est plus seulement d'ordre humanitaire; il est devenu un élément de déstabilisation de la région d'Asie et du Pacifique.

134. Bien que la Réunion concernant les réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève en juillet dernier, soit parvenue à des résultats importants, cela grâce aux efforts du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires des Nations Unies, ainsi qu'à ceux des différents pays concernés, le problème n'a pas été réglé quant au fond. En fait, il faut que tous les pays augmentent leurs efforts afin de rendre cette situation moins difficile.

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 6<sup>e</sup> séance, par. 172.

135. Tout d'abord, il est nécessaire que le Viet Nam continue à déployer ses efforts en vue d'empêcher le départ illégal de la population, comme il a déclaré qu'il le ferait lors de la Conférence de Genève.

136. Deuxièmement, afin de fournir des secours aux réfugiés et d'alléger la charge imposée aux premiers pays d'accueil, la coopération internationale doit être renforcée s'agissant de la réinstallation permanente des réfugiés et de la contribution financière à apporter au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

137. Décidé à jouer un rôle actif dans cet effort international, le Japon fournira cette année la moitié des fonds demandés par le Haut Commissariat pour les réfugiés pour mener à bien le programme d'assistance aux réfugiés d'Indochine. En même temps, nous nous efforçons d'encourager la réinstallation de réfugiés au Japon, et nous avons l'intention d'en accueillir un plus grand nombre, selon le déroulement du programme.

138. Il est important cependant de dire que le problème des réfugiés indochinois ne sera pas réglé tant que la paix et la stabilité ne régneront pas dans la région. Pour que la paix et la stabilité règnent en Indochine, il faut qu'une paix durable soit rétablie au Kampuchea. A mon avis, la seule façon d'y parvenir, c'est de voir toutes les forces étrangères se retirer du territoire du Kampuchea afin que le peuple de ce pays puisse choisir son avenir politique à l'abri de toute intervention étrangère.

139. Ce n'est pas là chose facile, mais il faut tout entreprendre pour la réalisation de cette tâche. Je crois qu'il importe en premier lieu que nous nous employons à faire reconnaître par les pays concernés, y compris toutes les parties au conflit du Kampuchea, l'importance qu'il y a à rétablir une paix durable au Kampuchea. Cette conviction a fait que j'ai à maintes reprises proposé de convoquer une conférence à laquelle participeront les pays intéressés, y compris toutes les parties au conflit du Kampuchea.

140. Dans le cadre de ces efforts à long terme, je voudrais attirer votre attention sur la situation dramatique qui requiert une action immédiate au Kampuchea. Dans cette nation dévastée, des millions de personnes sont terrassées par la maladie et menacées de famine. Il est certain que les points de vue divergent en ce qui concerne l'avenir du Kampuchea, mais quelle que soit la position politique que l'on puisse avoir, on ne saurait ignorer le fait que des millions de Kampuchéens mourront de faim ou de maladie.

141. Je suis convaincu que les préoccupations humanitaires doivent l'emporter sur les divergences politiques. Il faut absolument que toutes les parties, à l'intérieur comme à l'extérieur du Kampuchea, prennent des mesures concertées pour que le peuple du Kampuchea soit secouru et à l'abri de la faim et de la maladie, qu'il ne vive plus cet enfer quotidien. Ce dont a besoin le peuple du Kampuchea, de toute urgence, ce n'est pas de la polémique, mais plutôt de la nourriture et des médicaments. C'est notre responsabilité d'être humain de veiller à ce que le peuple du Kampuchea obtienne les secours dont il a besoin.

142. Je lance un appel à toutes les parties au conflit du Kampuchea afin que des secours humanitaires parviennent à ceux qui en ont tant besoin. J'en appelle à toutes les parties au différend pour qu'un accord immédiat intervienne avec les organisations internationales concernées à propos des modalités pratiques, afin que ces secours internationaux soient acheminés promptement et en toute sécurité.

143. Je voudrais aussi demander énergiquement que tous les pays intéressés rendent possibles ces modalités et que le plus grand nombre de pays possible prenne part aux mesures de secours internationales.

144. Le Gouvernement japonais est disposé à coopérer dans la mesure de ses possibilités à ces opérations de secours internationales.

145. Etant donné la sympathie profonde du peuple japonais pour le peuple du Kampuchea frappé par la catastrophe, le Gouvernement japonais est prêt à faire tout ce qu'il pourra, mobilisant ses ressources propres et celles du secteur privé pour apporter soulagement et assistance.

146. Alors que je parle du problème du Kampuchea — le plus grave d'Asie aujourd'hui —, la mise en œuvre des mesures de secours est de nouveau retardée. Ce qui est particulièrement navrant, c'est que des mouvements semblent s'amorcer au Kampuchea qui pourraient mener de nouveau à une intensification du combat.

147. On ne saurait tolérer une aggravation de la situation au Kampuchea, quels qu'en soient les motifs.

148. Je demande instamment à toutes les parties qui sont directement impliquées dans le conflit au Kampuchea, y compris le Viet Nam, de faire preuve de prudence et de modération; j'en appelle à nouveau à tous les pays et à toutes les parties intéressés de déployer tous leurs efforts pour faire régner la paix au Kampuchea.

149. Une autre tâche importante nous attend en Asie, celle du relâchement de la tension dans la péninsule coréenne. Pour l'instant, le dialogue entre la Corée du Sud et la Corée du Nord est interrompu. Les propositions de pourparlers tripartites, présentées conjointement par le président Park, de la République de Corée, et le président Carter, des Etats-Unis, sont restées lettre morte. Puisqu'une paix authentique, une stabilité réelle dans la péninsule coréenne nous préoccupent au plus haut point, le Japon espère que le dialogue reprendra entre la Corée du Nord et la Corée du Sud aussitôt que possible. Pour notre part, nous continuerons à coopérer avec tous les pays intéressés afin de favoriser un climat international propice à la réduction de la tension dans la péninsule.

150. Le problème du Moyen-Orient est l'un des problèmes les plus graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Le Japon estime qu'il est essentiel que la paix au Moyen-Orient soit une paix juste, durable et complète. Aussi pensons-nous que le traité de paix entre l'Egypte et Israël constitue une première démarche vers une paix totale dans la région. Nous croyons que l'on pourrait voir régner cette paix grâce à l'application intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et grâce à la reconnaissance et au respect des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies.

151. Nous pensons que l'évolution future des négociations actuelles entre l'Egypte et Israël à propos de l'autonomie de la rive occidentale et de Gaza aura des répercussions profondes sur la question de savoir si une paix complète pourra être réalisée au Moyen-Orient. A cet égard, nous espérons vivement, afin d'éviter tout retard qui pourrait empêcher la paix dans la région, que l'Organisation de libération de la Palestine pourra prendre part à ce processus de paix, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine reconnaissant réciproquement leur position.

152. Je demande à tous ceux qui participent aux pourparlers à propos de l'autonomie de la rive occidentale et de Gaza de faire preuve de courage et de souplesse dans les négociations, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, afin de parvenir à un résultat qui satisfasse toutes les parties intéressées. A cet égard, je voudrais demander à Israël de s'abstenir de prendre toute mesure qui serait préjudiciable à l'atmosphère des négociations, telle que l'établissement de colonies israéliennes dans les territoires occupés, et de s'abstenir de toute action militaire au Sud-Liban.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

153. Convaincu que la stabilité et le développement du Moyen-Orient sont essentiels à la paix et la prospérité du monde entier, le Japon continuera, conformément à sa politique indépendante, à coopérer activement aux efforts de développement des pays de cette région. Toujours dans le même souci, nous espérons fermement qu'une paix juste et durable sera établie aussitôt que possible.

154. Les nations africaines sont des partenaires importants du Japon pour promouvoir la paix et la prospérité mondiales. C'est la raison pour laquelle la politique de mon pays consiste à étendre une coopération active aux programmes d'édification nationale des Etats africains.

155. La situation en Afrique est, cependant, troublée dans certaines régions. En particulier, le Japon est profondément concerné par le fait qu'un grand nombre de personnes, en Afrique australe, continuent de souffrir sous le joug de la discrimination raciale. Je suis profondément attristé de constater que les progrès vers l'élimination de la politique d'*apartheid* en Afrique australe ont été aussi minces.

156. Pour ce qui est de la question de Namibie, le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est engagé sur une pente dangereuse en recherchant un règlement international et en faisant totalement fi des efforts des Nations Unies. C'est une situation grave qui doit être considérée comme un défi à la communauté internationale. Je demande instamment à l'Afrique du Sud de reconsidérer sa politique et de coopérer avec les Nations Unies afin de réaliser l'indépendance de la Namibie grâce à des élections tenues sous le contrôle des Nations Unies. Je voudrais à cette occasion confirmer une fois de plus que le Japon est prêt à prendre part de façon active aux efforts des Nations Unies et à coopérer avec elles en vue d'encourager l'accession pacifique de la Namibie à l'indépendance.

157. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, le Japon espère sincèrement que l'indépendance, dans le cadre du gouvernement par la majorité authentique, sera réalisée de façon pacifique, aussitôt que possible, et il se félicite de l'accord réalisé lors de la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]. Sur la base de cet accord, j'espère sincèrement que les parties concernées poursuivront leurs entretiens constructifs, dans un esprit de conciliation, à la conférence constitutionnelle de Rhodésie qui se tient actuellement à Londres en vue de l'établissement d'un gouvernement par la majorité authentique en Rhodésie du Sud.

158. Les nations d'Amérique latine sont extrêmement importantes et sont appelées à assumer des responsabilités de plus en plus grandes et à jouer un rôle plus important dans l'instauration de la paix et de la prospérité mondiales.

159. J'ai récemment visité plusieurs pays d'Amérique latine, et j'ai été encouragé par les efforts qu'ils font sur la voie du développement économique et de la démocratisation. On décèle en Amérique latine une tendance croissante à rechercher la paix et la prospérité dans un cadre plus large d'interdépendance, qui dépasse le cadre régional. Je crois que dans les années 80 les nations des autres régions du monde auront pour devoir de coopérer avec les nations d'Amérique latine dans leurs efforts pour réaliser leurs aspirations.

160. On a essayé de diriger l'attention et les critiques sur certains problèmes précis touchant le processus de démocratisation de certains pays. Je crois plutôt que ce processus serait mieux servi si l'on essayait d'aider ces pays dans leurs efforts de démocratisation, tout en faisant des efforts conscients pour comprendre les positions et le processus propre à chaque pays.

161. S'ajoutant aux efforts visant à résoudre les divers problèmes régionaux dont je viens de parler, une tâche importante doit être entreprise en vue de prendre progressivement des mesures de désarmement réalisables.

162. Par conséquent, je me réjouis de la signature, par les Etats-Unis et l'Union soviétique, des accords résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques et j'aimerais exprimer l'espoir qu'une troisième série de négociations aboutira à des progrès concrets dans la réduction quantitative et le contrôle qualitatif des armes stratégiques. Je voudrais lancer à nouveau un vibrant appel en faveur du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, en parvenant aussi rapidement que possible à une interdiction complète des essais nucléaires, et en encourageant les négociations sur le désarmement relatives aux armes non nucléaires, y compris l'interdiction des armes chimiques.

163. Déployer des efforts dans les seuls domaines que j'ai mentionnés ne suffira pas à assurer la paix et la prospérité mondiales. Les problèmes relatifs à l'économie mondiale nous imposent des tâches urgentes et importantes.

164. Tout d'abord, l'économie mondiale est aux prises avec un certain nombre de problèmes difficiles, notamment ceux qui concernent l'énergie, l'inflation et le chômage. En vue de favoriser une expansion solide de l'économie mondiale dans les difficiles circonstances actuelles, il est absolument nécessaire que chaque pays cherche à accentuer ses efforts de coopération internationale en vue de réaliser sa propre prospérité économique dans le cadre d'une expansion solide de l'économie mondiale dans son ensemble, et en tenant compte de l'interdépendance des économies mondiale et nationale.

165. Tout en reconnaissant la responsabilité et le rôle qu'il doit jouer dans l'économie mondiale, le Japon continuera à s'efforcer d'encourager la coopération internationale, s'efforçant ultérieurement aussi d'ouvrir ses marchés nationaux.

166. En ce qui concerne la question de l'énergie, qui jouera un rôle prépondérant dans l'avenir de l'économie mondiale, je voudrais souligner qu'il est très important que les pays industrialisés s'assurent que les différentes mesures adoptées au sommet économique de Tokyo soient fidèlement appliquées. Ces mesures concernent, en particulier, les restrictions d'importations de pétrole, l'utilisation croissante de l'énergie nucléaire et d'autres sources d'énergie, ainsi que la recherche et le développement de

nouvelles sources d'énergie. Je crois qu'une consommation plus restreinte de pétrole par les pays industrialisés, y compris le mien, favoriserait la confiance réciproque entre les pays producteurs de pétrole et les pays consommateurs et conduirait ainsi à instaurer des rapports de coopération plus grands quant à l'utilisation efficace de l'énergie, qui est la tâche de l'humanité tout entière.

167. De plus, puisque le problème de l'énergie est une importante question qui concerne les pays du monde entier, je crois qu'il serait utile que l'Organisation des Nations Unies examine maintenant les meilleurs moyens de le résoudre. Voilà pourquoi je suivrai avec intérêt les initiatives que prendra à ce sujet le Secrétaire général, M. Waldheim.

168. Un autre domaine d'importance est celui de l'édification nationale et du développement des ressources humaines des pays en développement. L'amélioration qualitative et l'expansion quantitative de la coopération technique et économique continuent aussi d'être l'un des aspects principaux des politiques des pays industrialisés, y compris le Japon. Je voudrais notamment souligner que ces efforts revêtent une importance encore plus grande aujourd'hui alors que l'économie mondiale fait face à de nombreux et difficiles problèmes. En outre, les pays industrialisés devraient faire des efforts positifs pour répondre aux aspirations et aux espoirs des pays en développement en vue de stabiliser leurs exportations de produits de base et pour une expansion stable de leurs exportations de produits manufacturés.

169. Le Japon, qui est lui-même un pays d'Asie, a rejoint tardivement la communauté internationale moderne, et a dû par conséquent lutter résolument pour rattraper les pays développés. En conséquence, le Japon comprend les aspirations à un développement économique et social des pays en développement. Nous croyons que la responsabilité qui incombe aux pays industrialisés — y compris le Japon — consiste à répondre aux attentes légitimes des pays en développement en ce qui concerne leur développement économique et social.

170. C'est pourquoi, le Japon poursuit une politique fondamentale visant à coopérer dans toute la mesure de ses moyens avec les pays en développement dans leurs efforts autonomes en vue de promouvoir le progrès économique et social.

171. Le fait que le Japon s'efforce de doubler son assistance officielle au développement d'ici trois ans, le fait aussi qu'il cherche à débarrasser l'assistance de tous liens et d'en adoucir les conditions et, enfin, qu'il a joué un rôle actif dans la création du Fonds commun, sont autant d'éléments conformes à sa politique étrangère fondamentale. Le Japon fera de son mieux pour poursuivre cette politique fondamentale et, en particulier, s'efforcera d'accroître son assistance officielle au développement et d'améliorer la proportion de cette assistance par rapport à son produit national brut.

172. Afin de résoudre les problèmes Nord-Sud, un dialogue continu est nécessaire. Selon moi, la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue au mois de mai dernier, a constitué un moyen important d'orienter dans l'avenir le dialogue Nord-Sud sur la toile de fond de l'accord sur les éléments fondamentaux du Fonds commun. Grâce à ce dialogue, une conscience toujours croissante des relations interdépendantes et complémentaires entre le Nord et le Sud devrait se développer dans une perspective à long terme, jetant ainsi les fondements d'une coopération au-

thentique. C'est là, à mon sens, une condition préalable à la solution du problème.

173. Sur la base de ces considérations, j'estime qu'il importe que la nouvelle stratégie internationale du développement que nous sommes sur le point de formuler définisse les buts des efforts de la communauté internationale dans l'encouragement au développement économique et social des pays en développement. A cet égard, la nouvelle stratégie internationale du développement devrait constituer une entreprise commune touchant aussi bien les pays développés que les pays en développement.

174. En outre, la nouvelle stratégie internationale du développement devrait être arrêtée sur la base de considérations réalistes et pratiques, accordant toute l'attention qu'elle mérite à l'élimination de la pauvreté absolue qui, nous dit-on, affecte plus de 800 millions d'êtres humains à travers le monde, de manière à permettre aux pays en développement relativement avancés d'accomplir de nouveaux progrès et de contribuer par là même à l'expansion de l'économie mondiale dans son ensemble.

175. Enfin, je voudrais dire quelques mots des mesures visant à renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix internationale.

176. C'est une vérité regrettable que le rôle joué jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix mondiale soit demeuré bien éloigné de ses buts initiaux.

177. Il sera difficile d'essayer de changer du jour au lendemain la manière dont l'Organisation s'est acquittée de sa tâche dans ce domaine depuis sa fondation, il y a plus de 30 ans. Cependant, le rôle de l'ONU doit être élargi de façon à répondre aux besoins mouvants de la communauté internationale au sein de laquelle l'interdépendance mondiale continue de s'accroître, tandis que la nécessité de faire régner la coopération et l'harmonie internationales devient toujours plus urgente.

178. C'est pourquoi, en tant que première mesure visant à élargir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix internationale, je voudrais proposer que les fonctions d'établissement des faits concernant les différends internationaux soient renforcées. Si l'Organisation pouvait avoir bien en main les situations touchant aux différends internationaux et saisir la communauté internationale de faits objectifs, elle serait en mesure, en appelant directement à l'opinion publique mondiale, d'exercer une pression sur les pays intéressés et de faciliter ainsi le règlement des différends.

179. Par exemple, si je puis à ce stade suggérer une mesure susceptible d'être prise, chaque fois que se présenterait un différend important, un représentant du Secrétaire général serait dépêché dans la région intéressée pendant un certain temps afin d'enquêter sur les faits touchant à cette situation et, de temps en temps, ferait rapport au Secrétaire général. La nécessité de mesures de cette nature peut être immédiatement comprise, ne serait-ce que si l'on considère les faits survenus en Indochine au cours de l'année passée.

180. C'est pourquoi, j'estime que l'Organisation des Nations Unies devrait user au maximum de ses fonctions d'établissement des faits confiées à ses divers organes aux termes de la Charte. Ainsi, l'Organisation pourrait par elle-même enquêter sur les faits qui, une fois rapportés, constitueraient la base d'un débat dans notre organisme mondial. Je voudrais souligner tout particulièrement que c'est là une méthode que l'ONU pourrait mettre en œuvre

dès aujourd'hui si ses Etats Membres étaient désireux de le faire.

181. Comme je l'ai dit précédemment, je suis convaincu qu'à mesure que continuent de s'accroître des relations interdépendantes entre les pays et les régions, il conviendra qu'au cours des années 80 nous jetions les bases d'une coopération internationale qui conduira à la paix et à la prospérité mondiales.

182. C'est là une entreprise tout particulièrement difficile. Mais aujourd'hui, compte tenu de l'existence d'armes susceptibles d'anéantir l'humanité tout entière et du fait qu'il est reconnu que les ressources naturelles et l'espace disponible à l'usage de l'homme sont limités, chaque peuple doit comprendre que sa paix et sa prospérité sont inséparables de la paix et de la prospérité du reste du monde. Chaque pays doit prendre conscience de sa responsabilité et jouer un rôle actif en conséquence dans la poursuite de cet objectif commun de l'humanité. Telle est, à mon avis, la seule voie ouverte à la communauté internationale.

183. Il y a en vérité de nombreux problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale, y compris les problèmes existant entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, sans parler de ceux que connaissent les nations industrialisées.

184. Je suis persuadé que des solutions à tous ces problèmes peuvent être trouvées si chaque pays s'abstient d'adopter des attitudes menant à l'affrontement en insistant pour que triomphent ses propres points de vues et intérêts; il conviendrait plutôt d'entrer franchement dans une ère où l'on rechercherait avant tout la réalisation de l'objectif commun, à savoir la paix et la prospérité du monde, que l'humanité attend depuis si longtemps. Je crois que la volonté de chaque pays de s'ouvrir à de telles discussions doit être la clef qui déterminera l'avenir de la communauté internationale dans les années 80.

185. En terminant, j'aimerais réaffirmer ma foi dans la puissance de la raison de l'homme et dans sa sagesse innée. C'est fort de cette conviction que je suis certain qu'à l'heure où nous allons aborder la décennie des années 80, la communauté internationale a devant elle un avenir prometteur.

186. M. RALLIS (Grèce) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous adresse les félicitations les plus chaleureuses de la délégation hellénique pour votre élection unanime à la haute fonction de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

187. Pendant les nombreuses années où vous avez occupé le poste de représentant permanent de votre pays auprès de cette organisation, vous avez fait preuve, à maintes reprises, de qualités éminentes de diplomate et d'homme d'Etat. L'Afrique, continent qui joue un rôle prépondérant dans les activités des Nations Unies, et la République-Unie de Tanzanie, pays avec lequel le mien entretient les relations les plus amicales et les plus cordiales, n'auraient pas pu choisir un meilleur représentant pour présider les travaux de cet organe qui reflète, plus que tout autre, le caractère universel auquel ont aspiré les Nations Unies dès leur création.

188. Je voudrais par la même occasion exprimer au Président sortant, M. Indalecio Liévano, notre appréciation pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale durant une période difficile et pleine de problèmes.

189. Il m'est également agréable de présenter, une fois de plus, nos félicitations les plus sincères et nos profonds remerciements, à notre secrétaire général, pour ses efforts inlassables et le dévouement qu'il porte à l'exercice de sa tâche difficile, et parfois ingrate, mais si importante. Les succès considérables dont peut s'enorgueillir, à juste titre, M. Waldheim, font de lui un champion irremplaçable de la paix internationale.

190. Enfin, je voudrais adresser un chaleureux accueil à Sainte-Lucie, qui vient de s'ajouter au nombre des jeunes et dynamiques pays qui ont rejoint notre organisation au cours des dernières années.

191. Les 12 mois qui se sont écoulés depuis l'ouverture de la trente-troisième session de l'Assemblée générale ont été riches en événements, dont l'évaluation n'est malheureusement pas très encourageante. A côté de quelques développements positifs, on constate une stagnation dans la plupart des problèmes qui préoccupent le monde, certains depuis de longues années. D'autre part, de nouveaux foyers de tension sont venus s'ajouter aux crises déjà existantes, de sorte que la paix a paru menacée à plus d'une reprise, et ce au moment où l'humanité doit faire face à des problèmes qui la concernent tout entière, et de la solution desquels pourrait dépendre sa survie même.

192. Au Moyen-Orient, région qui intéresse tout particulièrement mon pays par sa proximité géographique, mais surtout à cause des liens fraternels qui nous unissent avec les peuples arabes, l'impasse continue. La position de mon pays vis-à-vis de ce problème est bien connue. Nous avons toujours été en faveur de l'application intégrale de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes de cet organe et de l'Assemblée générale, qui prévoient le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, ainsi que le droit de tous les pays de la région de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. En même temps, nous croyons que les droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à une patrie, doivent être reconnus dans le cadre d'un règlement global.

193. C'est à la lumière des principes susmentionnés et de leur application effective que nous voyons le Traité de paix entre l'Egypte et Israël. Nous croyons, en effet, que tous les efforts visant à un règlement négocié du problème du Moyen-Orient doivent être encouragés, dans la mesure où ils cherchent à appliquer ces principes dans le cadre d'une solution globale. Mais il est nécessaire, en même temps, d'éviter toute action qui pourrait aggraver la situation et rendre le climat dans la région encore plus difficile.

194. Dans ce contexte, nous ne pouvons que déplorer la politique de colonisation poursuivie par le Gouvernement israélien sur la rive occidentale du fleuve Jourdain, à Gaza et sur les hauteurs du Golan.

195. Dans le même esprit, nous déplorons aussi les incursions armées sur le territoire libanais et nous adressons un appel pour qu'il soit mis fin à tous les actes de violence au Liban. Sans vouloir entrer dans les détails de ce problème complexe, nous devons réitérer ici notre conviction que sa solution réside dans le respect absolu de l'intégrité territoriale du Liban et dans le rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais sur l'ensemble du territoire du pays. Et par la même occasion, nous voulons exprimer notre appréciation pour l'œuvre accomplie par la FINUL dans le sud du Liban.



196. Le Moyen-Orient n'est pas, hélas, la seule partie du monde où continue à régner la confrontation et où les efforts visant au règlement pacifique des conflits sont restés à ce jour sans résultats appréciables. L'Afrique australe en est un autre exemple frappant. Le plan que les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité<sup>12</sup> ont présenté l'année dernière aux parties intéressées, pour permettre au peuple namibien d'accéder à une véritable indépendance, n'a pas encore amené à un rapprochement des points de vue opposés, et ce malgré son acceptation tant par l'Afrique du Sud que par la South West Africa People's Organization et les Etats africains de première ligne.

197. Sur ce point aussi, la position de la Grèce est claire. Toute juridiction de l'Afrique du Sud sur la Namibie a cessé au moment où l'Assemblée générale a mis fin à son mandat sur le Territoire. La seule obligation du Gouvernement sud-africain — et il s'agit d'une obligation claire et impérative — est de collaborer avec l'organe compétent des Nations Unies, à savoir le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, pour le transfert du pouvoir aux représentants du peuple namibien. Ces représentants doivent être désignés par des élections libres, sous contrôle international, et avec la participation de toutes les forces politiques namibiennes, y compris la South West Africa People's Organization.

198. En même temps, mon gouvernement condamne de la façon la plus énergique, les attaques aériennes et les incursions armées contre les pays limitrophes, des attaques qui constituent un abus de la supériorité militaire de l'Afrique du Sud et une violation flagrante des principes les plus sacrés de la Charte.

199. Contrairement à ce qui se passe en Namibie, les derniers développements au Zimbabwe sont prometteurs. Les décisions adoptées par la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka, [voir A/34/439-S/13515, annexe] pourraient et devraient servir de base pour l'instauration d'un régime qui confierait le pouvoir à la majorité, tout en garantissant les droits de la minorité blanche. Nous espérons que la conférence constitutionnelle convoquée grâce aux louables efforts du Gouvernement britannique, avec la participation des parties intéressées, sera couronnée de succès.

200. Enfin, pour conclure ce tour d'horizon de la situation en Afrique australe, je dois me référer une fois de plus au stigmate de l'*apartheid*. Notre condamnation de ce régime qui fait fi des exigences les plus élémentaires de la dignité humaine ne saurait être trop catégorique.

201. Le désarmement continue à être une nécessité impérative pour l'humanité. Il suffit de songer à l'importance des ressources qui pourraient être mises au service de causes beaucoup plus nobles, telles que le développement des pays les moins favorisés, pour se rendre compte de la nécessité de mettre sur place, sans plus tarder, les principes et les mécanismes d'un désarmement aussi élargi que possible.

202. Nous sommes heureux de constater que le Traité sur la limitation des armements stratégiques, signé au mois de mai dernier à Vienne, par les chefs de l'exécutif des deux plus grandes puissances nucléaires du globe, constitue un pas dans la bonne voie.

203. Pour ce qui nous concerne, notre position est bien connue. La réduction équilibrée et progressive des armes

nucléaires, en vue de leur élimination complète, devrait être accompagnée d'une réduction analogue des armements conventionnels. Mais une telle réduction présuppose le renforcement du sentiment de sécurité des pays, et surtout des petits pays. Car un peuple qui se sent menacé n'a d'autre option que de s'armer, quels que soient les sacrifices que cela comporte. Il importe donc de renforcer les moyens pour le règlement pacifique des différends entre Etats. Les mécanismes et les organes nécessaires existent. Ils sont prévus par la Charte ou en découlent. Au besoin, on pourrait les renforcer ou les améliorer. Mais l'essentiel, c'est que tous les Etats, grands ou petits, acceptent et, s'il le faut, soient amenés à accepter de renoncer à la menace et à la force pour faire prévaloir leurs points de vue et leurs revendications.

204. Dans ce contexte, il convient de rappeler les différentes initiatives visant au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. L'une d'elles concerne le non-recours à la force dans les relations internationales. Le Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, qui a été chargé d'élaborer le texte d'une convention à cet effet, a tenu une session fructueuse et a préparé un rapport [A/34/41] qui figure à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. La Grèce, qui est membre dudit comité, est prête à considérer favorablement toute suite qui serait donnée à son rapport, ainsi que toute autre initiative qui pourrait aboutir à des résultats analogues. Fidèle aux principes de la Charte, elle croit fermement que la Force ne peut être utilisée que dans les buts de légitime défense, et seulement quand les autres moyens de prévenir une agression ont échoué.

205. Le respect des droits de l'homme devrait être l'une des premières préoccupations des Nations Unies. La Grèce, où la notion de la protection de la personne humaine contre les abus du pouvoir a vu le jour, il y a 25 siècles, a l'ambition de se trouver au premier rang de la lutte pour la sauvegarde de ces droits, tels qu'ils ont été définis par nombre d'actes juridiques internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme.

206. C'est pourquoi nous nous opposons à toute violation des droits de l'homme, qu'elle se manifeste à l'intérieur d'un pays ou qu'elle soit imposée de l'extérieur par la force des armes.

207. S'il existe un peuple dont les droits les plus élémentaires ont été piétinés au cours des dernières années, c'est bien le peuple chypriote. L'existence de 200 000 réfugiés, cinq années après l'invasion de l'île par des forces étrangères, en témoigne de la façon la plus douloureuse. Il en est de même des quelque 2 000 personnes disparues, dont on continue à ignorer le sort. L'accord intervenu sur ce dernier point au mois de mai dernier, entre le Président de la République de Chypre et le chef de la communauté chypriote turque, pour la constitution de la commission d'enquête prévue par la résolution 33/172 de l'Assemblée générale, avait permis l'espoir qu'il serait enfin possible de connaître le sort de ces personnes, parmi lesquelles on compte quelques dizaines de ressortissants grecs. Malheureusement, à ce jour, l'accord en question est resté lettre morte, les dirigeants chypriotes turcs n'ayant pas encore communiqué au Secrétaire général leur acceptation formelle de la mise en place de ladite commission d'enquête.

208. Je me propose d'aborder en détail le problème de Chypre plus loin dans mon discours. Mais ses aspects humanitaires, que je viens d'évoquer, méritent, je crois, une

<sup>12</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

solution rapide, indépendamment du règlement politique, d'autant plus que toute une série de résolutions de notre organisation le demandent.

209. Je voudrais maintenant me pencher brièvement sur les questions économiques. Tout d'abord, force nous est de constater la participation toujours croissante de notre organisation à la mise en place d'un nouvel ordre économique international, dont l'objectif ultime serait de faire disparaître les énormes disparités entre pays riches et pays pauvres, de parvenir à une meilleure répartition des richesses de notre planète et d'assurer à tous ses habitants un niveau de vie qui, en plus de pourvoir à leurs besoins matériels, leur permettrait aussi de développer leur potentiel intellectuel et garantirait leurs libertés fondamentales, qui ne peuvent subsister dans un monde de privations.

210. Un des événements majeurs de l'année dans le domaine économique a été la cinquième session de la CNUCED. Si ses résultats n'ont pas été aussi spectaculaires qu'on l'aurait voulu, ils ont permis tout de même de relancer les efforts pour une plus grande libéralisation du commerce international, tout en réduisant dans d'assez nombreux cas les divergences entre les différents groupes de pays qui ont participé à ladite session. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue la mauvaise conjoncture économique dans le monde, qui rend plus difficile la solution de problèmes tels que l'inflation, la réforme du système monétaire international, etc. Pour ce qui est des objectifs principaux de la Conférence, mon pays voit avec beaucoup de sympathie toute initiative qui tendrait à alléger le sort des pays les moins favorisés, comme par exemple la création d'un fonds de stabilisation des prix des produits de base. Pour sa part, la Grèce, qui, au cours des 30 dernières années a fait de grands pas dans la voie du développement, est prête à continuer à jouer son rôle dans la poursuite de ces objectifs.

211. Dans le cadre de notre intérêt particulier pour les problèmes du développement s'insère notre participation active aux deux dernières grandes réunions internationales : la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement et la troisième session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

212. Il y a, enfin, un sujet dont les incidences économiques, à long terme, ne sont pas moindres que les aspects politiques et juridiques; je me réfère à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui a tenu, comme on sait, deux sessions au cours de l'année. Le terrain couvert par la Conférence depuis son ouverture est, dans l'ensemble, satisfaisant. Sans vouloir minimiser la complexité des problèmes qui restent à résoudre, je dirai que leur solution ne paraît pas plus difficile que les obstacles surmontés jusqu'à présent, à condition que tous les pays fassent preuve d'un esprit de compromis. Les intérêts en cause sont sans doute importants. Mais les bénéfices que l'humanité tirerait de la conclusion d'un accord d'application universelle valent bien les efforts et les concessions nécessaires pour y parvenir.

213. Avant de terminer, je voudrais me référer à la situation à Chypre, qui continue à être gravement préoccupante. Cinq ans après l'invasion de l'île, appelée par euphémisme "opération de paix", les forces étrangères d'occupation sont toujours là. Les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité restent lettre morte. La République de Chypre, Etat Membre de notre organisation, indépendant et souverain, continue à

être privée de l'exercice de sa souveraineté sur presque 40 p. 100 de son territoire. Quelque 200 000 réfugiés continuent à vivre loin de leurs foyers, alors que l'installation de colons venant de Turquie n'a jamais cessé et semble même avoir pris récemment des dimensions plus grandes.

214. Dans ces circonstances, l'espoir d'une solution juste et durable du problème s'amenuise et dépend de la seule procédure des pourparlers intercommunautaires, sous l'égide des Nations Unies. L'initiative entreprise une fois de plus par notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a marqué le 19 mai de cette année un succès, car la rencontre du président Kyprianou avec le chef de la communauté chypriote turque, M. Denktas, a abouti à un accord de 10 points qui devrait servir de base pour la relance des négociations intercommunautaires.

215. Hélas, il paraît qu'on s'est réjoui trop tôt. Le côté chypriote turc a apparemment estimé que l'accord du 19 mai, qui accordait une priorité à la question de Varosha, ne lui convenait pas et a choisi de le saboter. Ainsi, il a formulé des conditions préalables et a introduit de nouvelles questions conçues de telle façon que l'amorce du dialogue devenait improbable, voire impossible, car ces conditions préalables et ces questions ne visent ni plus ni moins qu'à obtenir des concessions sur la substance avant même que la négociation ne commence. Elles visent à imposer à la partie lésée, à la victime de l'agression, un concept qui permettrait de mettre en place l'infrastructure d'un partage de l'île au moment opportun. Il n'est donc nullement surprenant que le Gouvernement chypriote se refuse à accepter de compromettre la survie de Chypre en tant qu'Etat unitaire, souverain et indépendant avant même le début des négociations.

216. Comment, dans ces circonstances, ne pas exprimer notre inquiétude quand les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demeurent unilatéralement ignorées ? Comment ne pas exprimer notre souci profond pour les prétextes et subterfuges qui mettent des obstacles à la reprise du dialogue ? Nous avons le ferme espoir que, devant cet état de choses, l'Assemblée générale exigera que sa voix soit enfin entendue.

217. Je peux vous assurer que mon gouvernement continuera de donner son appui au Gouvernement chypriote et de soutenir les efforts inlassables du Secrétaire général, afin qu'une solution juste et durable du problème soit trouvée dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

218. Lord CARRINGTON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Organisation des Nations Unies. Mais quiconque a vécu les 34 dernières années ne peut ignorer les Nations Unies, pas plus qu'il ne peut ignorer ce que cette organisation a réalisé et ce qui lui reste à réaliser.

219. Il y avait 51 Membres fondateurs des Nations Unies. Aujourd'hui il y a 152 Etats Membres. La semaine dernière, nous avons accueilli Sainte-Lucie, ancien territoire britannique, en tant que cent cinquante-deuxième Membre. Je félicite le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie à l'occasion de leur accession à l'indépendance totale. Cette multiplication par trois du nombre de membres est due en grande partie à la dissolution des grands empires coloniaux. Le Royaume-Uni a œuvré dans le sens de cette tendance et non pas à son encontre. Le mois dernier, nous avons pleuré Lord Mounbatten qui a

été un pionnier de la décolonisation. Depuis l'Assemblée générale de l'année dernière, outre Sainte-Lucie, la République de Kiribati est devenue une nation à part entière. Nous prévoyons que Saint-Vincent se joindra à nous le 27 octobre. Notre politique demeure de respecter les vœux des peuples de nos quelques territoires encore dépendants. C'est à eux qu'il revient de déterminer leur propre avenir, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, nous allons continuer à appuyer et encourager n'importe quel territoire qui voudra devenir indépendant. Des difficultés demeurent et, en ce cas-là, nous ferons de notre mieux pour les surmonter. En particulier, nous espérons permettre à Belize d'accéder aussi rapidement que possible à l'indépendance.

220. Le démantèlement de l'Empire britannique a abouti à la création de plusieurs nouvelles institutions : la Communauté européenne — dont le Président a fait cet après-midi des observations que j'appuie totalement — ainsi que le Commonwealth, institution dont on dit parfois que l'on y parle trop. Mais si vous voulez voir combien ce genre d'endroit où l'on parle trop peut être utile, il vous suffira de vous rappeler la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui a eu lieu à Lusaka il y a deux mois. Là, à force de parler, on est parvenu à une première entente entre les pays concernés, en vue d'une action pour résoudre les problèmes de la Rhodésie.

221. Au cours des deux dernières semaines, le Gouvernement britannique a pris l'initiative de négociations intensives sur la Rhodésie; ces négociations se poursuivent. Mais il m'a paru approprié de me présenter à New York devant l'Assemblée générale pour lui faire part de l'étape à laquelle nous sommes parvenus.

222. Je n'ai pas l'intention de revenir sur l'historique du différend rhodésien qui dure depuis 14 ans, en blâmant telle partie ou en donnant l'absolution à l'autre. Je tiens à souligner d'emblée un aspect de la question. Tout au long des vicissitudes du problème rhodésien, la Grande-Bretagne n'a jamais succombé à la tentation d'abandonner ses responsabilités envers ce pays malheureux, laissant la majorité et la minorité face à une guerre interminable. Toute l'approche du Gouvernement britannique actuel repose sur la volonté de nous acquitter de nos responsabilités à l'égard du peuple rhodésien.

223. Lorsque mon gouvernement a pris le pouvoir en mai dernier, nous nous sommes trouvés devant une situation nouvelle, encore qu'il y ait eu aussi quelques aspects tristement connus. La réalité du changement pour le mieux a été symbolisée par les élections qui ont eu lieu en avril dernier sur la base du principe : un homme, une voix. Ces élections ont été critiquées, mais le fait n'en demeure pas moins qu'elles ont abouti à l'apparition d'un parlement et d'une administration dont la plupart des membres appartiennent à la communauté majoritaire et qui a à sa tête un membre de cette communauté. Cela représentait un pas en avant très sensible dans la voie de l'abandon par la communauté blanche de sa position privilégiée, et mon gouvernement était résolu à faire fond sur cette situation, de façon à acheminer la Rhodésie vers l'indépendance juridique dans le cadre d'une reconnaissance internationale étendue.

224. Mais le Front patriotique n'a pas participé aux élections d'avril et la guerre s'est poursuivie. La Constitution, aux termes de laquelle ces élections ont eu lieu, était entachée de certaines insuffisances. Mais décrier et réfuter les élections aurait abouti à décourager tout nouveau change-

ment. Il fallait d'urgence prendre une initiative novatrice pour exploiter la chance offerte de réaliser un règlement qui pourrait être accepté à l'échelon international et, nous l'espérons, terminer la guerre. Les efforts déjà faits pour résoudre le différend rhodésien ont montré qu'il était essentiel d'avancer pas à pas pour donner une base solide aux négociations.

225. En conséquence, nous nous sommes immédiatement lancés dans une série importante de consultations avec toutes les parties intéressées de près au conflit de façon à déterminer les éléments d'une solution. Nous avons parlé avec les dirigeants du Commonwealth, avec ceux des États de première ligne, avec le Front patriotique et les parties de Salisbury. Nous sommes restés en relation étroite avec nos autres amis et alliés et avons pris en considération leurs points de vue. Ces consultations ont été extrêmement précieuses et elles ont constitué une base solide pour notre conception actuelle d'un règlement.

226. De ces consultations, deux conclusions essentielles ont été tirées. La première était une reconnaissance générale de l'étendue des changements qui avaient eu lieu en Rhodésie malgré les insuffisances de la constitution de Salisbury. La deuxième était la conviction unanime qu'on devrait d'ores et déjà essayer de nouveau de faire participer toutes les parties au conflit à la recherche d'une solution, et que toute solution devait émaner du Royaume-Uni en tant que Puissance responsable.

227. L'étape suivante a été la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka, en août, et c'est là que les fondements de notre conception actuelle d'une solution ont été posés. A Lusaka, nos propositions de règlement ont été examinées et endossées par un secteur très important de la communauté mondiale, y compris trois États de première ligne. Je tiens à rendre hommage aux chefs de gouvernement présents à Lusaka pour l'attitude constructive dont ils ont fait preuve tout au long de nos discussions sur la Rhodésie, et particulièrement au président Kaunda, de la Zambie, dont la sagesse a énormément contribué au succès final. L'essentiel de l'accord de Lusaka sur la Rhodésie [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] a été l'acceptation par le Commonwealth de la responsabilité constitutionnelle du Gouvernement britannique dans l'octroi d'une indépendance légale à la Rhodésie sur la base d'un gouvernement par la majorité authentique.

228. Dans nos négociations avec les parties de Salisbury et le Front patriotique, nous avons continué à nous laisser guider par les principes définis à Lusaka, notre première tâche ayant été de chercher un accord sur une constitution d'indépendance comparable aux constitutions sur la base desquelles nous avons octroyé l'indépendance aux autres anciens territoires dépendants britanniques. Il serait vain de prétendre que, dans les circonstances historiques particulières à la Rhodésie, cette tâche est facile. Le compromis des deux parties est essentiel. Nous avons déjà obtenu des parties de Salisbury un accord de principe sur les propositions britanniques relatives à la constitution. C'était là une décision courageuse de la part de la délégation de l'évêque Muzorewa.

229. Des progrès importants sur certains points ont déjà été accomplis dans les discussions avec les dirigeants du Front patriotique. Toutes les parties doivent persévérer dans leurs efforts en vue de maintenir l'élan acquis à la Conférence si nous ne voulons pas que se détériorent les progrès déjà faits. Une lourde responsabilité pèsera sur quiconque ne saisirait pas cette occasion de réaliser, pour

le peuple de Rhodésie; un règlement juste qui mènera à une acceptation internationale et à la fin de la guerre. Certes, il reste encore de nombreuses négociations difficiles à entreprendre avant que soient posés les fondements d'une société indépendante et démocratique dans laquelle tous les habitants de la Rhodésie pourront vivre en sécurité et en paix les uns avec les autres et avec leurs voisins. Je ne sous-estime pas les difficultés qui restent à surmonter, mais j'ose espérer que le moment est proche où le Gouvernement et le Parlement britanniques pourront accorder une indépendance légale à la Rhodésie sur la base d'un gouvernement par la majorité authentique. Bien des efforts visant à résoudre le problème de la Rhodésie ont échoué dans le passé, mais j'espère sincèrement que nous aurons bientôt le privilège de saluer dans cette assemblée un Zimbabwe indépendant en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

230. La Namibie constitue un autre territoire où nous devons nous efforcer de trouver une solution internationalement acceptable grâce à des élections libres et équitables, et non pas par effusion du sang. Les cinq pays occidentaux, en consultation étroite avec le Secrétaire général, insistent pour trouver une solution qui ouvrirait la porte au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie. A l'heure actuelle, les discussions portent principalement sur des dispositions de détail, que les parties intéressées devront soigneusement élaborer, aux fins d'établir une zone démilitarisée. L'idée de cette zone avait été proposée par feu le président Neto, de l'Angola, dont nous déplorons tous la mort récente. Notre objectif vise à parvenir rapidement à un accord complet afin de fixer une date pour un cessez-le-feu et le début de la transition vers l'indépendance. S'il existe une bonne volonté et une souplesse de la part de toutes les parties intéressées, cet objectif ne devrait pas être hors de notre portée.

231. La Namibie et le Zimbabwe-Rhodésie sont des questions d'intérêt immédiat en Afrique australe. Mais à long terme, c'est de l'Afrique du Sud que dépendra la stabilité dans cette région troublée. Nous partageons avec la communauté internationale sa répugnance de l'*apartheid*. Ce système n'est ni juste ni praticable. Mais est-ce que les menaces et l'isolement amèneront les changements que nous souhaitons tous voir ? Nous, au Gouvernement britannique, en doutons. Nous croyons qu'il vaut mieux accepter le fait que la société pluraliste de la République soulève des problèmes sans précédent, et offrir notre assistance aux dirigeants de toutes races pour essayer de trouver ensemble des solutions justes. De cette façon nous pourrions tous contribuer à un changement pacifique en Afrique du Sud. Dans le cas contraire, l'avenir ne recèle que violence et misère pour tous les peuples de l'Afrique du Sud, quelle que soit leur race.

232. Au Moyen-Orient, le Gouvernement britannique s'est grandement félicité de ce qui a été réalisé jusqu'à présent grâce au processus lancé à Camp David. Il est de l'intérêt de toutes les parties d'explorer pleinement la brèche ouverte là. Nous espérons que la poursuite de ces négociations aboutira à des dispositions de transition qui allégeront le fardeau de l'occupation sur la rive occidentale et à Gaza et contribueront à créer un climat de confiance et de coopération sur le plan pratique. Mais l'objectif final doit rester un règlement complet, reposant sur l'application effective de toutes les dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cela implique l'acceptation par toutes les parties du droit d'Israël de vivre en paix avec

ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Cela exige également le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967.

233. Il y a un domaine où s'est dégagé un vaste consensus international pour reconnaître que la résolution 242 (1967) était incomplète. C'est l'aspect relatif aux droits des Palestiniens. La résolution ne prend pas en considération les droits politiques légitimes des Palestiniens qui vont bien au-delà de leur statut de réfugiés. La résolution ne tient pas compte non plus de la conviction du peuple palestinien selon laquelle il constitue un peuple distinct ayant droit à une patrie. C'est là, je pense, un domaine où la résolution 242 (1967) pourrait être complétée; et je tiens à le souligner : je ne dis pas remplacée, amendée ou déformée, mais "complétée" en vue de tenir compte de cette observation.

234. Mon gouvernement est convaincu qu'un règlement qui ne recueille pas un large assentiment de la part du peuple palestinien ne serait pas durable. Mais si on veut que les Palestiniens exercent leur droit à déterminer leur propre avenir en tant que peuple, il faut que ce soit dans le cadre d'un règlement de paix négocié qui garantisse le droit d'Israël à une existence pacifique et permanente à l'intérieur de frontières sûres. Ce n'est qu'à condition que les deux parties reconnaissent leurs droits légitimes respectifs qu'il sera possible de réaliser une paix durable à laquelle tous les peuples du Moyen-Orient aspirent tellement.

235. En attendant, nous espérons sincèrement que toutes les parties éviteront de dire ou de faire quoi que ce soit qui rendrait plus difficile la création d'un climat de confiance minimum sans lequel des négociations fructueuses seraient impossibles. Nous demandons une fois encore au Gouvernement d'Israël de mettre un terme à sa politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés. Sa politique actuelle met en danger les chances de progrès dans les pourparlers sur l'autonomie. Elle rend encore plus difficile un règlement général. Nous déplorons sa décision récente de permettre à des citoyens israéliens d'acheter des terrains dans les territoires occupés. En outre, bien que nous comprenions la préoccupation du Gouvernement d'Israël quant à sa sécurité, nous lui demandons instamment de s'abstenir d'exercer sa politique actuelle dans le Liban du Sud. Cette politique sape l'autorité du Gouvernement libanais et rend vains les efforts que fait la FINUL pour s'acquitter de son mandat. Dans ce contexte, je tiens à rendre hommage au dévouement et au courage des officiers et des hommes de la FINUL dans l'exécution de leur tâche dangereuse et difficile.

236. Il existe encore un foyer de tensions dangereuses en Indochine, où les souffrances dues aux causes naturelles ont empiré du fait des régimes qui ont pris le pouvoir en 1975. Je songe tout d'abord au Gouvernement vietnamien qui, ainsi que je l'ai dit le 20 juillet dernier, à la Réunion concernant les réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est, à Genève, a forcé tant de personnes à quitter son territoire que le problème a fini par préoccuper la communauté internationale. Je me trouvais à Hong Kong au mois de mai. J'y ai vu la misère des gens qui s'étaient risqués à faire des voyages dangereux dans des embarcations qui ne tenaient pas la mer, pour échapper à la tyrannie de leur pays. Ce n'est pas une expérience que je suis prêt d'oublier. Je n'oublierai pas davantage les dizaines de milliers de malheureux qui se sont simplement perdus en mer. Le Secrétaire général a présidé avec sa compétence coutumière la réunion de Genève, qui avait été tenue sur l'insti-

gation du Premier Ministre de mon pays. A la suite de cette réunion, l'on a essayé de réinstaller les réfugiés qui n'avaient pas péri. La plupart d'entre eux sont venus à Hong Kong ou dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Mon gouvernement comprend pleinement les problèmes que cet afflux de réfugiés ont causés aux pays. Mais le problème risque de demeurer entier tant que le Gouvernement vietnamien n'aura pas cessé de faire peser aussi lourdement sa férule sur les éléments de sa population. En attendant, j'espère que ce gouvernement respectera les engagements qu'il a pris à Genève quant à son action future.

237. Mais le problème le plus grave en Indochine concerne sans doute le Cambodge. Les années de souffrances auxquelles ce pays malheureux a été soumis sous le gouvernement Pol Pot sont bien connues. Les méfaits de ce régime dans le domaine des droits de l'homme sont parmi les pires jamais enregistrées dans un pays donné. Et le Gouvernement britannique de l'époque a été parmi les premiers à attirer l'attention à ce sujet. Ensuite, le pays a été brutalement envahi par les forces armées d'un de ses voisins. Et actuellement, il se trouve en proie à la famine alors que les combats se poursuivent avec les forces d'occupation. A moins que les personnes concernées ne permettent des opérations de secours à grande échelle, rapidement, le peuple cambodgien se trouvera encore confronté à une autre catastrophe. Il faut absolument que les aliments lui parviennent rapidement, et ceux qui veulent aider ne devraient pas avoir à payer un prix politique pour qu'on leur permette de le faire. Je dirai simplement que, de l'avis du Gouvernement britannique, le peuple cambodgien a le même droit que n'importe quel autre peuple de vivre en paix sous l'autorité d'un gouvernement qu'il aura librement choisi. En l'absence d'un règlement au Cambodge, la stabilité et la paix en Asie du Sud-Est ne seront pas possibles.

238. En Europe elle-même, des sources possibles de tensions demeurent. Le maintien de rapports stables Est-Ouest reste une priorité essentielle pour nous-mêmes et nos alliés, et particulièrement les Etats-Unis. Nous nous félicitons de la signature par les Etats-Unis et l'Union soviétique au début de cette année d'un deuxième traité pour la limitation des armements stratégiques et nous espérons qu'il pourra bientôt être ratifié. Cet accord offre un exemple du type de dispositions de contrôle des armes, détaillé et vérifiable, dont on a besoin. Parler simplement de son désir de paix et de coopération ne suffit pas.

239. En attendant, l'ampleur de l'accroissement de l'arsenal militaire des pays signataires du Traité de Varsovie préoccupe gravement et à juste titre tous les autres pays européens. Jusqu'à présent, le Traité de Varsovie s'est montré peu disposé à soulager ces inquiétudes de quelque façon pratique que ce soit. Par conséquent, les pays de l'Ouest, n'ont d'autre choix que d'y répondre. Sinon, l'équilibre dont dépend la détente sera perdue. Nous ne pouvons pas accepter davantage que la détente soit un principe applicable en Europe, mais ignoré dans le reste du monde. La détente, si l'on veut qu'elle soit praticable partout doit être pratiquée partout. Le Gouvernement britannique est disposé à travailler pour une plus grande confiance, une plus grande stabilité et une réelle coopération, mais ce doit être un processus à deux voies et des concessions doivent être prises de part et d'autre. C'est certainement dans cet esprit que nous aborderons la réunion d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Madrid l'année prochaine.

240. Mais la réduction de la menace de guerre doit aller au-delà des rapports Est-Ouest. Par-dessus tout, nous devons éviter la prolifération des armes nucléaires tout en permettant l'accès aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires compte désormais 111 parties. Je regrette beaucoup qu'il n'ait pas pu obtenir l'adhésion universelle. J'espère que des progrès nouveaux pourront être réalisés avant la conférence de révision en août prochain. Si tous les pays du monde devenaient parties à ce traité, cela permettrait de stopper l'expansion des armes nucléaires.

241. Comme on le sait, un traité d'interdiction complète des essais est en train d'être négocié entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Nous avons encore de graves difficultés à surmonter, mais lorsque le traité aura été mis au point nous espérons qu'il répondra aux objections de ceux qui soutiennent qu'il établit une discrimination en faveur d'Etats dotés d'armes nucléaires. Ces derniers ont évidemment donné aux Etats non dotés d'armes nucléaires l'assurance que ce type d'armes ne sera pas utilisé contre eux.

242. Il est également important de faire des progrès en ce qui concerne le contrôle des armes classiques. C'est pourquoi mon gouvernement appuie l'œuvre du Comité du désarmement. Nous estimons toujours que les mesures destinées à limiter la course aux armes nucléaires doivent aller de pair avec les mesures destinées à réduire celle des armes classiques.

243. Les délibérations de l'Assemblée, cette année, s'inscrivent sur la toile de fond de graves tensions dans diverses régions du monde. Le tableau économique est triste lui aussi. Les augmentations brusques et lourdes du prix du pétrole cette année ont des incidences graves pour l'économie mondiale. Cela aboutira à une inflation plus élevée, et à une balance des paiements difficile pour beaucoup de pays. Les pays en développement importateurs de pétrole seront frappés le plus durement, mais nous sommes tous touchés.

244. Les réserves mondiales de pétrole ne sont pas sans limites. Nous devons tous faire ce que nous pouvons pour les utiliser de façon appropriée et pour réduire notre consommation de pétrole. Le Gouvernement britannique appuie les décisions prises récemment par l'Agence internationale de l'énergie, la Communauté européenne et la Réunion économique au sommet de Tokyo. Celles-ci auront un effet important sur le marché du pétrole en réduisant la demande et en encourageant la recherche d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

245. Mais nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes en agissant individuellement. Dans le domaine de l'énergie plus que dans tout autre, on voit que le monde est un. Les besoins doivent être envisagés en commun et des contacts étroits doivent être établis entre ceux qui produisent le pétrole et ceux qui l'importent, qu'il s'agisse de pays développés ou en développement. A cette fin, un grand nombre de propositions ont récemment été faites. Nous sommes prêts à les envisager avec bienveillance, dans l'espoir que nous finirons par nous entendre.

246. Enfin, j'aimerais parler brièvement du dialogue Nord-Sud. A un moment où les pays développés et les pays en développement luttent pour essayer de repousser les effets de la récession, il est vraiment surprenant que les progrès soient si lents. J'ai parlé des dangers de la rhétorique. Dans ce domaine des rapports économiques inter-

nationaux, ces dangers sont peut-être les plus grands. Nous devons tous nous opposer à la création de nouveaux organes dont l'objectif essentiel serait l'échange de rhétorique. La première étape doit être une amélioration importante de la forme et de l'état de l'économie mondiale. C'est l'augmentation de la production et non le volume des paroles qui crée des ressources. Or en l'absence d'une production accrue, comment peut-il y avoir transfert de ressources des riches vers les pauvres, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, par la voie d'une assistance accrue du commerce ou de l'investissement ? Par conséquent, notre première priorité doit être de créer un cadre dans lequel de nouvelles ressources pourront être produites.

247. C'est pourquoi mon gouvernement a pris des mesures pour réduire radicalement les dépenses publiques. Voilà qui est inévitable si nous voulons mettre de l'ordre dans notre économie de façon à pouvoir aider les pays moins développés à atteindre la prospérité. Nous sommes tout aussi préoccupés que les autres de voir qu'une grande proportion de la population mondiale est pauvre à un point inacceptable. Nous ne tournons pas davantage le dos au dialogue Nord-Sud, malgré ses échecs. Au contraire, nous reconnaissons que dans un monde interdépendant le Royaume-Uni a un intérêt vital, à la fois économique et moral, à ce que les nations les plus pauvres parviennent à la prospérité. C'est pourquoi nous avons dit très clairement que nous préconisons le système du commerce ouvert et de l'augmentation des investissements outre-mer. En fait, pour encourager ces derniers, mon gouvernement a considérablement libéralisé le contrôle des changes. A condition que le climat soit approprié, cette libéralisation devrait profiter directement aux pays en développement. Un commerce et des investissements accrus sont les contributions que nous pouvons faire tout de suite. Le moment venu, l'augmentation de la croissance nous permettra de fournir une assistance plus considérable. Mais il n'est pas possible d'aller plus vite. Revenir à une plus grande prospérité, pour le Nord et pour le Sud, ne sera certainement ni facile ni rapide. Ce sera encore plus difficile si chaque pays ou chaque groupe de pays s'efforce d'y parvenir séparément.

248. Nous formons un seul monde, nous sommes tenus de nous aider les uns les autres si nous voulons éviter, séparément, des difficultés encore plus grandes. Ceci est vrai de notre recherche de la prospérité, et ce l'est de notre recherche de la paix et de la sécurité. Dans ces deux domaines, l'Organisation des Nations Unies offre une enceinte privilégiée pour la discussion qui peut aboutir à des actions utiles. Les tâches des années 80 sont immenses, et nous y sommes tous confrontés. Nous pourrions les surmonter, mais seulement à condition que nos intérêts communs nous rapprochent et nous permettent de trouver des solutions en tant que communauté unie.

249. M. GRÖNDAL (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à votre sagesse et à votre expérience cette assemblée sera on ne peut mieux dirigée.

250. Je tiens également à exprimer ma gratitude profonde au Secrétaire général ainsi qu'à tout le personnel des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans cette longue lutte pour la paix et afin que l'humanité puisse vivre dans de meilleures conditions.

251. Le Secrétaire général commence son rapport annuel en disant : "L'année écoulée a été une année d'incertitude, de tensions et de conflit" [A/34/I, sect. I]. Il ne fait aucun doute que ceci aurait pu s'appliquer à chaque année de ce tiers de siècle qui s'est écoulé depuis la création des Nations Unies. Il est vrai que les changements ont été rapides et que la scène internationale devient de plus en plus complexe.

252. Il y a cependant dans ce tableau certains éléments positifs. Depuis 30 ans l'Europe est en paix, ce vieux monde qui a été depuis si longtemps le champ de bataille des empires. Cette paix a été néanmoins une paix armée et onéreuse. Les alliances régionales, que prévoyait la Charte, se sont regroupées autour des deux superpuissances, et ont instauré des systèmes d'armements extrêmement perfectionnés, à des coûts gigantesques pour leurs populations. Mais aussi coûteux qu'ils soient, nous pouvons cependant être certains que des conflits où des armes atomiques auraient été utilisées auraient été infiniment plus onéreux pour ces nations, du point de vue tant humains que matériel.

253. Si précaire que soit l'équilibre militaire, ce qui est le plus important de l'avis des experts, c'est qu'en Europe aussi bien qu'en Amérique du Nord, la primauté soit donnée dans l'ordre du jour politique à la détente et au désarmement. En même temps, d'autres continents sont ravagés par des guerres civiles et des guerres, sources de profonds malheurs et de grands dommages pour des populations nombreuses. Cette différence est extrêmement frappante, et l'on est en droit d'espérer que l'Europe continuera de stabiliser la paix qui y règne et que d'autres continents pourront suivre son exemple. Mais, hélas, les problèmes sont différents et exigent des solutions autres.

254. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue l'un des jalons de l'histoire d'après guerre, puisqu'il tend à officialiser la détente. L'accord d'Helsinki a connu certains revers alors que les nations y ayant participé ainsi que d'autres nations assimilaient son contenu. Le résultat semble être que ces nations souhaitent maintenir l'esprit de cet accord.

255. Le prochain jalon dans le développement de la détente sera la deuxième session d'évaluation de la Conférence, qui se tiendra à Madrid à la fin de l'année prochaine. Des préparatifs actifs sont déjà en cours depuis de nombreux mois puisque des conférences de groupes d'Etats et des discussions bilatérales ont déjà eu lieu. Il semble que chacun souhaite réellement que la réunion de Madrid soit couronnée de succès, pour favoriser l'évolution ultérieure de la détente. Espérons que cet immense effort sera générateur d'un progrès réel, et qu'il s'avérera que les optimistes auront eu raison alors que les sceptiques avaient tort.

256. Le Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques constitue certainement le pas le plus récent et le plus important de ce processus. Cet accord n'a pas encore été ratifié et fait ces jours-ci l'objet d'un examen très critique. J'espère que le résultat de ces délibérations sera positif, non seulement en raison de la teneur du Traité lui-même, mais plus encore parce que cela permettra au processus de détente de se renforcer et de favoriser notamment la conclusion d'un accord d'interdiction complet des essais nucléaires; également, cela favorisera le désarmement classique en Europe ainsi, éventuellement, que d'autres accords.

257. Comme l'avait dit le président John F. Kennedy, des Etats-Unis, nous devons transformer la course aux ar-

mements en une course à la paix. Même les nations désarmées, les plus petites, sont affectées en l'occurrence, surtout si elles sont situées dans des zones stratégiques. En Islande, mon peuple vit sur une île au milieu de l'Atlantique Nord, et nous devons nous préoccuper de l'immense course aux armements qui se déroule sur les océans du monde qui constituent les deux tiers de la surface du globe.

258. On a peu parlé de désarmement naval, on s'est borné à des spéculations concernant des mesures propres à établir la confiance sur les océans. Je n'exprimerai pas d'impatience à ce propos, mais j'aimerais appeler l'attention de mes collègues des pays du monde entier sur le fait que les puissances navales peuvent aisément parcourir le globe, atteignant toutes les côtes, aussi distantes soient-elles des centres du pouvoir. La puissance navale a soutenu des empires et peut encore le faire.

*M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie), vice-président, prend la présidence.*

259. A propos des océans, je voudrais maintenant parler de quelques éléments plus positifs. Je songe à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a mené à bien cet été sa huitième session. Il s'est agi de la conférence diplomatique la plus longue et la plus complète qui ait jamais eu lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, même si l'on tient compte des deux Conférences précédentes sur cette question, et c'est peut-être le plus grand effort jamais déployé pour régler les activités humaines dans un domaine où l'anarchie règne depuis trop longtemps.

260. Près de six années de longues réunions bisannuelles ont sans aucun doute mis à l'épreuve la patience de nombreux participants à cette conférence. Mais le but est proche et nous ne devons pas abandonner cette entreprise alors que nous en entrevoyons la fin, pas plus que nous ne devons poser de nouveaux problèmes qui pourraient saper les résultats positifs d'années de travail.

261. Pendant sa dernière session, cet été, la Conférence a adopté un programme de travail<sup>13</sup> prévoyant l'adoption d'une convention sur le droit de la mer l'an prochain. Bien que certains problèmes restent à résoudre, les participants à cette conférence sont convenus à l'unanimité qu'il était possible d'adopter une convention avant la fin août 1980.

262. De nombreuses questions qui semblaient insolubles au début de cette longue conférence ont pu être résolues grâce au travail patient et souvent brillant des participants qui ont tous œuvré dans un esprit de compromis.

263. Des questions fondamentales étaient en jeu et le sont encore. La plus importante d'entre elles est peut-être celle des rapports de l'homme avec la mer, la question de savoir si l'on veut sauver les océans et utiliser leurs ressources avec prudence, ou, au contraire, les polluer et les détruire, comme ce sera certainement le cas en l'absence d'un droit de la mer réellement complet. Le projet de convention<sup>14</sup> prévoit un idéal qui tendrait à faire bénéficier les pays en développement des richesses de la mer, ce qui est une démarche nouvelle et admirable. Ce projet prévoit également des principes équitables de règlement des différends et des zones économiques généreuses pour les Etats côtiers qui auront, en retour, la responsabilité de protéger les ressources de leurs eaux territoriales et de les préserver de la pollution.

264. Je partage entièrement l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que

“de l'issue de la Conférence peut dépendre dans une large mesure l'empressement que mettront les gouvernements à utiliser pleinement le dispositif qu'offre l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un accord international sur des problèmes mondiaux.” [Voir A/34/1, sect. VI.]

265. Les longs travaux de la Conférence sur le droit de la mer ont déjà eu des incidences considérables sur le droit international. Des idées majeures, telles que la notion de la zone des 200 milles ont été appliquées par tant de nations qu'elles font désormais partie du droit coutumier, sinon du droit international. Cette règle amène d'autres problèmes qui exigent solution, et tout cela fait qu'il ne faut épargner aucun effort pour essayer de respecter le calendrier et signer la convention l'année prochaine. Espérons que lorsque la prochaine session de l'Assemblée générale se réunira, l'Organisation des Nations Unies aura ajouté à son crédit la création du nouveau droit de la mer.

266. Je voudrais maintenant parler d'une question importante qui nous a préoccupés lors de la dernière session de l'Assemblée générale, à savoir celle des droits de l'homme. Alors que nous célébrions, dans cette même salle, le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme — un des jalons de la coopération internationale —, nous étions les témoins de la violence continue dans de nombreux pays, du recours continu à la force, et de la persistance de la torture et de la cruauté.

267. Les pays nordiques ont récemment réaffirmé leur engagement de participer activement au niveau international à la promotion et à la sauvegarde des droits de l'homme. Dans ce contexte, ils ont insisté une fois encore sur la corrélation entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits sociaux, économiques et culturels, d'autre part.

268. Les pays nordiques ont souligné, dans la déclaration conjointe de leurs ministres des affaires étrangères réunis à Reykjavik, l'importance de réaliser des progrès à la présente session de l'Assemblée générale en vue d'améliorer les mécanismes internationaux tendant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme. Ils ont demandé que soit examinée à nouveau la proposition de créer un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sous l'autorité du Secrétaire général. Les pays nordiques continueront de déployer des efforts tendant à éliminer la torture, la peine capitale, le racisme, la discrimination raciale ainsi que l'intolérance religieuse dans le monde entier.

269. Une fois encore, nous voudrions nous associer à ceux qui, de cette tribune, ont condamné la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et son cortège odieux d'oppressions et d'injustices. La pression internationale doit renverser ce système et le remplacer par un système juste et équitable pour toutes les races qui vivent dans ce pays.

270. L'Afrique du Sud continue d'empêcher la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour l'organisation d'élections justes et libres en Namibie. Tout retard est inacceptable dans les négociations pour l'accession paisible de la Namibie à l'indépendance.

271. Les événements récents dans le cadre du conflit au Zimbabwe ont engendré de nouveaux espoirs — si les ré-

<sup>13</sup> Voir A/CONF.62/88.

<sup>14</sup> Voir A/CONF.62/WP.10/Rev.1.

sultats de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka et les négociations qui ont lieu en ce moment à Londres s'avèrent être une base susceptible d'amener un gouvernement majoritaire dans ce pays, comme l'a si brillamment expliqué lord Carrington. Les groupements politiques doivent se voir donner des chances égales aux élections du nouveau parlement si l'on veut qu'une telle solution soit acceptable.

272. La situation au Moyen-Orient continue d'être explosive et il ne faut épargner aucun effort pour y remédier et ainsi assurer à tous les Etats de la région le droit de vivre en paix et en sécurité, dans des frontières reconnues. Les Palestiniens doivent se voir reconnaître leurs droits nationaux légitimes.

273. Je ne continuerai pas mon énumération des endroits troublés du monde. Il me suffira de dire que l'usage de la force est partout condamnable et va à l'encontre de la Charte des Nations Unies.

274. La situation économique du monde est certainement caractérisée par un grand déséquilibre. Dans presque tous les domaines, les problèmes économiques se sont multipliés. L'inégalité des richesses subsiste et la pauvreté, la malnutrition sévissent partout. Les producteurs de certains produits de base forment des cartels pour augmenter leurs prix et réaliser d'immenses bénéfices. Certains pays souffrent d'un taux de chômage ou d'inflation intolérable. Le commerce est en stagnation et le protectionnisme ne fait que croître.

275. Tout cela témoigne d'une situation économique difficile à surmonter et qui est susceptible de poser des problèmes majeurs à l'humanité pendant quelque temps encore. Il n'y a pas de panacée, certes, mais plusieurs mesures s'imposent : premièrement, nous devons sortir de l'impasse en ce qui concerne le nouvel ordre économique international; deuxièmement, nous devons nous attaquer vigoureusement aux problèmes de l'énergie, et troisièmement, nous devons traiter tout spécialement des problèmes des pays en développement importateurs de pétrole.

276. A notre époque, nous disposons de ressources techniques et de possibilités de communications sans précédent dans l'histoire de l'homme, dépassant les rêves les plus audacieux des générations qui nous ont précédés. Mais, nous semblons ne faire que peu de progrès dans le domaine des sciences sociales, qui devraient cependant nous permettre de répartir de façon équitable les richesses du monde. Cette disparité n'est pas nouvelle, cependant elle est un peu plus effrayante chaque année.

277. Nous avons à portée de la main les connaissances scientifiques dont nous avons besoin pour résoudre la plupart des problèmes de gestion et de répartition des ressources de la terre et de la mer. Mais nous semblons manquer des connaissances — ou plutôt d'amour et de compassion — nécessaires pour proscrire les guerres, la faim et la terreur.

278. Je forme l'espoir que l'Organisation des Nations Unies continuera de nous mener dans la bonne direction et nous épargnera les catastrophes que nous nous infligeons à nous-mêmes.

279. M. FOLLE MARTÍNEZ (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Salim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, qu'il saura diriger avec la même compétence que celle dont il a fait preuve aux postes élevés que son pays lui a confiés précédemment.

280. Nous sommes heureux aussi de dire notre gratitude et de féliciter le Président sortant, M. Indalecio Liévano, pour le travail qu'il a accompli.

281. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée dans la famille des Nations Unies de Sainte-Lucie et nous lui souhaitons la bienvenue comme nouveau Membre de l'Organisation.

282. Les grandes crises historiques qui marquent des étapes de transition et qui annoncent des changements et des modifications mondiales dans la marche de l'humanité sont des transformations de grande portée qui portent sur tous les domaines et ne se produisent pas en un jour. Il est vrai que le phénomène de l'accélération des changements et des échanges de toutes sortes a écourté sensiblement, de nos jours, la durée de ces processus, mais, de toute façon, ces derniers portent nécessairement sur une longue période. Voilà pourquoi, lorsque nous nous réunissons à nouveau dans cette instance mondiale, nous nous trouvons foncièrement confrontés aux mêmes grands problèmes que l'an passé. Il est donc difficile de ne pas répéter des idées semblables à celles émises l'année dernière. Cela ne nous préoccupe pas, car nous n'avons pas pour mission de faire preuve d'originalité, mais plutôt d'être fermes et constants et de montrer que la ligne de pensée et d'action qui inspire l'Uruguay dans le domaine international est ferme et conséquente.

283. Mon pays considère que la formidable accélération des échanges de tous types et l'interdépendance entre les peuples qui donnent à la notion d'humanité son sens concret et unitaire avec des conséquences politiques et juridiques importantes font qu'il est possible à l'heure actuelle à un peuple quelconque de vivre en marge de la communauté internationale et encore moins de se développer et de progresser à l'écart des vicissitudes et des problèmes des autres.

284. Le "splendide isolement" n'est plus un abri ni même une possibilité. L'interdépendance n'est plus une option et, par conséquent, la solidarité s'est transformée en un impératif, comme nous l'avons dit l'année dernière<sup>15</sup>. C'est une notion que nous tenons à réaffirmer et que nous réaffirmerons inlassablement. Nous sommes profondément convaincus que c'est compte tenu de ce fait incontestable, qui est au cœur même de l'histoire contemporaine, que réside le rôle des peuples et des nations sans grandes ressources économiques et techniques, car ils n'ont peut-être pas de possibilités matérielles pour imposer leurs décisions par la force, mais sont riches en valeurs culturelles et juridiques.

285. Ainsi l'isolement, comme nous l'avons dit, n'est plus un abri, parce qu'il semble évident, sans qu'il soit nécessaire de le prouver, que mêmes les grandes puissances ne peuvent s'en permettre le luxe. De leur rivalité et de leur antagonisme ou de leur accord et de leur collaboration dépendent en grande partie la tranquillité et l'avenir de tous les peuples. Mais pour ces puissances non plus il n'y a pas d'option de repli égoïste sur elles-mêmes et d'indifférence devant le sort de l'humanité. Il n'y aura ni paix ni relèvement pour la communauté internationale dans son ensemble sans un règlement des problèmes aigus de tous ses éléments, même des plus humbles, et sans la participation équitable de tous dans la répartition des richesses de la planète.

<sup>15</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 15<sup>e</sup> séance, par. 49.



286. Dans ce monde contemporain qui s'est transformé ou pourrait se transformer en un seul et immense circuit économique, technique et culturel, grâce à un système de vases communicants toujours plus accentué, personne — et en particulier les petits pays — ne peut se sentir à l'abri d'ouragans politiques, sociaux, économiques ou militaires par le choix facile de l'isolement. Ce n'est que grâce à la consolidation et au renforcement de l'ordre juridique international et en respectant les paramètres qui imposent les grandes transformations qui ont favorisé, à l'échelle mondiale, l'expansion démographique et la formidable révolution technologique de notre époque que l'on pourra surmonter les problèmes, les obstacles et les défis auxquels nous sommes confrontés. Notre époque s'est nourrie aux sources les plus vigoureuses et a fait de l'aphorisme de Térence un axiome : "Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger". Rien de ce qui est humain ne peut plus nous être étranger, que nous le voulions ou non. La solidarité n'est plus une option, mais un impératif. Car d'elle dépendent non seulement la paix mais la survie de l'humanité, et à l'ère atomique la paix elle-même est une exigence indispensable.

287. En proclamant ces principes, mon pays ne fait que réitérer sa ligne historique de pensée, dont le déroulement logique nous conduit à soutenir que les transformations profondes du monde moderne déterminent la nécessité de l'évolution juridique et la mise au point d'un droit international humaniste et solidaire.

288. La crise mondiale dont nous sommes témoins exige un effort suprême d'imagination et de volonté pour trouver des solutions également mondiales.

289. A l'origine de tous les problèmes contemporains se trouvent le développement incontrôlé de la technique, l'expansion anarchique de l'industrie et de l'économie, la répartition injuste et inégale des biens de la civilisation entre les peuples, le gigantisme urbain avec son cortège de tensions et de problèmes qui découlent du déséquilibre entre une réalité matérielle qui nous échappe et un système normatif qui n'est pas encore adapté à ces réalités.

290. Parmi les aspects critiques, un problème contre le problème de l'énergie, de par son ampleur et ses caractéristiques particulières, est une claire démonstration de ces concepts, parce que, d'un côté, il représente l'épuisement des ressources naturelles, et d'un autre côté, c'est un problème typiquement économique, avec des conséquences sociales et politiques profondes.

291. Nous croyons fermement que la solution de la crise actuelle passe par la réglementation de notre conduite selon un droit correspondant aux nouvelles exigences du monde contemporain, ce qui implique nécessairement la réconciliation de l'homme avec la nature. Ce changement ne pourra se réaliser que grâce à un effort infatigable en vue d'établir un nouvel ordre économique international, grâce au dialogue, au respect mutuel, à la participation équitable de tous les peuples à la production et à la jouissance des ressources de la terre.

292. En tant que partie intégrante de la crise mondiale à laquelle j'ai fait allusion, nous assistons aujourd'hui à l'implantation progressive d'habitudes de violence, de haine et de cruauté qui entrent dans les coutumes politiques de toutes les sociétés, aussi bien de celles qui ont une longue tradition de développement institutionnel et de maturité politique que des peuples récemment sortis des ténèbres du colonialisme. Cette violence, ce terrorisme aveugle et inhumain qui frappent de préférence des victimes inno-

centes, n'a rien à voir avec les rébellions légitimes, responsables en quelque sorte du progrès institutionnel des peuples.

293. Le terrorisme est né et a prospéré aussi dans les sociétés où existent des institutions démocratiques, dans lesquelles on essaye de respecter les libertés individuelles, les droits civiques et les garanties des citoyens. Ce sont des sociétés qui ne sont pas dénuées de défauts, d'erreurs ou de limitations, mais qui offrent en même temps des moyens et des mécanismes de perfectionnement. Entre-temps, dans les sociétés où un régime de terreur systématique s'est implanté, d'où l'on a chassé toute trace de liberté et de libre arbitre, où l'Etat totalitaire a aboli toute conquête durement gagnée au cours de siècles d'humanisme, de façon paradoxale et symptomatique, le phénomène du terrorisme n'existe pas.

294. Dans ce drame, les droits de l'homme sont nécessairement affectés. Il est bien difficile de défendre les institutions, la vie, la paix, la tranquillité des citoyens, sans que se présentent des situations de violence dans lesquelles le droit fait accidentellement naufrage, et où se commettent des abus imputables à des erreurs plus que naturelles de la part des hommes et des institutions.

295. Je parle d'une manière générale de nos sociétés occidentales, parce qu'il ne serait que trop facile de démontrer que des situations semblables se présentent dans toutes les autres, d'une manière plus ou moins passagère et plus ou moins grave. A cet égard, je pense plus particulièrement à mon pays qui a été surpris par des actes subversifs cyniques d'agression alors qu'un régime juridique particulièrement libéral est en vigueur.

296. Mon pays ne saurait accepter, parce qu'il considère que cela irait à l'encontre de la justice et du droit, que l'on prétende utiliser systématiquement la défense des droits de l'homme pour attaquer les gouvernements de pays qui ont dû lutter et payer un prix élevé contre la subversion et l'anarchie, tandis que l'on passe sous silence l'atteinte portée à ces mêmes droits ou leur non-existence dans d'autres pays. C'est là une attitude discriminatoire délibérée qui équivaut en fait à des actes flagrants d'intervention.

297. A cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale, de même que lors des sessions antérieures, l'Uruguay réaffirme son respect du droit et des droits de l'homme. Mon pays désire voir ces derniers appliqués d'une façon plus authentique à travers le monde jusqu'à ce qu'ils deviennent une réalité, un fait de la vie, là où ils constituent encore un rêve non réalisé pour des millions de personnes à l'heure où elles sont encore subjuguées par le totalitarisme.

298. Afin que toutes ces aspirations soient plus que la simple expression de vœux pieux, la communauté internationale aura à mettre au point le mécanisme juridique approprié et à imposer les attitudes nécessaires dans la conduite des affaires publiques afin d'éviter les pratiques criminelles qui assombrissent la vie politique de notre temps, de façon que l'on puisse lutter de manière appropriée contre le terrorisme sous toutes ses formes pseudo-politiques, car elles se confondent souvent avec le crime et la délinquance.

299. L'Uruguay fait partie du Comité spécial du terrorisme international, créé par l'Assemblée générale pour trouver des solutions d'arbitrage, et nous sommes déçus des échecs de ce comité. Mon pays appuiera toutes mesures collectives proposées pour combattre ce fléau contem-

porain, car nous sommes certains que ces mesures couvriront tous ses aspects et toutes ses modalités et tiendront compte de la véritable nature criminelle de ce mal et de son caractère international. De même, je réaffirme que nous appuyons la résolution 31/103 de l'Assemblée générale et, une fois de plus, je déclare que nous sommes prêts à signer une convention contre la prise d'otages dans la mesure où elle répondra aux principes fondamentaux régissant notre vocation internationale.

300. Nous souhaitons que des mesures appropriées soient adoptées pour lutter contre le terrorisme. Nous avons présenté à cet égard des projets de résolution concrets, bien que nous ayons conscience de la difficulté d'aboutir à des solutions objectives et juridiques. Nous estimons cependant qu'il est satisfaisant que deux motions présentées par l'Uruguay [voir A/34/37, chap. III, par. 111 et 112] aient été adoptées. L'un tend à obtenir des renseignements appropriés sur les attentats terroristes au niveau mondial en indiquant le nombre et la qualité des victimes ainsi que les dommages matériels causés. La deuxième motion concerne le renforcement des mesures visant à empêcher l'accès d'éléments terroristes aux diverses dépendances des Nations Unies. Il est vraiment regrettable que des criminels puissent avoir la possibilité de faire obstacle au processus d'élaboration des normes internationales visant précisément à réprimer leurs crimes, avec la tolérance de l'institution même qui devrait les sanctionner et pour laquelle, dans certains cas, ils sont même une source d'information et de consultation.

301. Une autre question qui suscite un intérêt tout particulier de la part de mon gouvernement est celle du désarmement, question qui est importante, en soi, comme concrétisation pratique de la volonté fondamentale de maintien de la paix, mais qui est importante aussi parce qu'elle a des connotations économiques indiscutables portant également sur l'environnement. Paradoxalement, ces derniers temps, et en particulier au cours des années consacrées à la Décennie du désarmement, la course aux armements s'est accélérée à un degré sans égal. Sans vouloir entrer dans le calcul du coût des armements de type classique, le montant hallucinant des transactions commerciales en armements est suffisamment éloquent pour expliquer la pénurie croissante du transfert des ressources vers les pays en développement, question que nous devons examiner un peu plus tard.

302. Mon pays n'a ni les dimensions, ni la prétention, ni les ressources militaires d'une grande puissance, mais il se préoccupe à juste titre de cette course effrénée aux armements à laquelle nous assistons, non seulement en raison de la recrudescence de guerres localisées ou de la menace qu'elle constitue pour la paix mondiale, mais du fait aberrant que, tandis que nous assistons au développement croissant de graves problèmes sociaux en bien des parties du monde, nous constatons avec peine que l'on ne peut consacrer à la préservation de l'environnement et au développement harmonieux des peuples les sommes qui seraient indispensables. On consacre à la fabrication d'armements des sommes astronomiques alors qu'une minime partie d'entre elles suffirait à résoudre nombre des problèmes dont je viens de parler, et que ces sommes fantastiques sont gaspillées à l'accumulation d'arsenaux impressionnants, dont l'utilisation conduirait l'humanité à un suicide en masse.

303. Il est véritablement attristant de voir combien, dans ce domaine, il existe une différence profonde entre la réa-

lité et la théorie, entre ce qui est proclamé et ce qui est fait. Le désarmement est une question que les peuples ont pris l'habitude de qualifier de rhétorique, avec une certaine appréhension. C'est un jeu, un divertissement, un exercice dialectique et cela est très grave.

304. Nous voulons réaffirmer notre désir et notre conviction de la nécessité d'aborder ce problème de manière réaliste dans l'esprit le plus sérieux. C'est ce que nous aimerions voir faire. On pourrait essayer des solutions partielles et il convient de condamner de manière catégorique toutes formes de guerre biologique qui détruirait, empoisonnerait ou modifierait le climat.

305. Nous sommes persuadés que ceux qui ne l'ont pas encore fait adhéreront bientôt au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) ou le ratifieront. Si le cauchemar atomique ne peut être éliminé par un geste de portée mondiale, la conclusion de pactes régionaux de ce type pourrait au moins contribuer à ce même résultat grâce à des efforts partiels et à des mesures modestes.

306. En ce qui concerne la détérioration de l'environnement et la nécessité de le conserver pour assurer le maintien de la vie sur cette planète — sujet dont j'ai déjà parlé d'une manière générale — mon pays appuie sans réserve le rapport du Conseil d'administration du PNUE que la Deuxième Commission examinera de manière détaillée. D'une importance particulière sont les résolutions concernant la politique relative aux sols, dont la délégation de l'Uruguay a été parmi les auteurs à Nairobi, à l'occasion de la septième session du Conseil d'administration du PNUE, la résolution sur la conservation des forêts tropicales et d'autres ayant un rapport direct avec les sources de production alimentaire [voir A/34/25, annexe I]. Mon pays, dans toutes les instances internationales auxquelles il a participé, a soutenu qu'il convenait d'accorder la plus haute priorité et la plus grande importance à une politique des sols assurant la conservation des terres existantes et la récupération, dans toute la mesure possible, des terres endommagées par l'érosion due à de mauvaises pratiques agricoles et à la déforestation. La simple création d'un Conseil mondial de l'alimentation et d'un fonds au service du programme d'action pour éliminer la faim et la malnutrition ne saurait avoir d'effet pratique si la source même de la production agricole se détériore, comme la FAO l'a déclaré avec éloquence.

307. Cette année a été proclamée Année internationale de l'enfant. Les enfants constituent la partie la plus pure mais aussi la plus vulnérable de l'humanité, celle qui mérite le plus de soins et d'attention, parce qu'ils sont l'avenir, avec l'espoir qu'ils représentent. La santé physique et spirituelle de nos enfants est la garantie du salut de l'humanité pour les années à venir. Le monde d'aujourd'hui nous offre un spectacle assez désolant si l'on considère avec réalisme la situation dans laquelle se trouve l'enfant. Dans les grandes masses du monde dit en développement, ces masses qui vivent pauvrement et se nourrissent mal, ce sont les enfants qui paient le tribut le plus lourd à ce problème. Ces enfants sont les adultes de demain, qui supporteront les conséquences des carences d'aujourd'hui. C'est fort bien de proclamer cette année "Année internationale de l'enfant" afin de concentrer l'attention du monde sur les problèmes de l'enfant et la nécessité de les résoudre, mais nous nous tromperions grandement si nous pensions ainsi régler un tel problème et en épuiser toutes les possibilités d'action. C'est la solution des grands problèmes du monde

contemporain qui décideront du sort des enfants d'aujourd'hui et des enfants de demain. L'édification d'une économie mondiale plus juste et plus équitable, l'établissement d'un ordre juridique dans un monde marqué par les particularismes égoïstes et la violence, la cessation de la course à la destruction de l'environnement, sont autant de facteurs qui décideront du sort de ces enfants auxquels nous avons consacré cette année. C'est là un geste qui devrait être autre chose qu'un symbole purement rhétorique de préoccupation. Les enfants ne sont pas une espèce distincte pour laquelle il faut régler ces problèmes séparément. C'est en résolvant les grands problèmes contemporains qui nous assaillent que nous préparerons à nos enfants un monde meilleur. C'est pourquoi l'Uruguay s'est associé à la proclamation de l'Année internationale de l'enfant et a entrepris une campagne intense à son sujet au niveau national.

308. Une fois de plus, ma délégation tient à déclarer ici qu'elle rejette sans réserve la politique d'*apartheid* ainsi que toute forme de racisme et de discrimination raciale, que nous considérons incompatibles avec les principes fondamentaux de notre philosophie politique et morale. Cette position ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas improvisée. Mon pays l'a adoptée dès la création des Nations Unies et du processus de décolonisation.

309. Fidèle à ses convictions, l'Uruguay fait partie de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*Résolution 2106 A (XX), annexe*] et a été le premier pays à en accepter la compétence pour recevoir des communications et des dénonciations individuelles. En dépit du fait que, dans mon pays, il n'existe aucun problème de discrimination, mon gouvernement a soumis récemment à la Commission législative l'étude du nouveau code pénal qui doit être adopté sous peu pour empêcher et punir toute incitation au racisme et tout acte de discrimination raciale. Ainsi l'Uruguay, en tant que partie à la Convention, a pris des mesures destinées à donner effet à ce pacte international.

310. A côté des grandes questions d'ordre général qui affectent la politique internationale, il existe plusieurs problèmes concrets qui revêtent une grande importance dans le domaine des principes ou qui présentent un grave danger pour la cause de la paix.

311. L'un des problèmes les plus difficiles et les plus anciens est le problème du Moyen-Orient ou la question de Palestine. Le temps, au lieu d'apporter un apaisement et une solution au problème, l'a encore exacerbé, et aucune solution n'a été trouvée à la question de l'établissement du peuple palestinien, hôte d'autres pays arabes ou vivant de la charité internationale.

312. L'Uruguay a toujours considéré que tout conflit doit être résolu au moyen du dialogue et de la négociation, compte tenu des principes de justice et de coexistence internationale saine. Il considère qu'Israël est d'ores et déjà une réalité irréversible, s'il a le droit d'exister et de se voir reconnaître des frontières justes et sûres. Mais mon pays croit également, conformément aux principes qui ont toujours été à la base de sa pensée juridique et de sa philosophie politique, que le peuple palestinien a également le droit à l'autodétermination et celui de posséder un territoire national et un Etat. C'est pourquoi nous avons noté avec satisfaction les mesures qui ont été prises à cet égard et appuyons les efforts entrepris dans le domaine international pour rapprocher les parties et parvenir à un accord qui mettrait fin à une situation sans issue et si lourde de dan-

gers pour la paix dans le monde. Bien que mon pays considère les accords réalisés comme un pas en avant, nous ne pouvons cependant nous empêcher de lancer un avertissement et de faire part de nos préoccupations du fait qu'ils ne constituent pas une paix définitive dans la région, laquelle ne pourra être réalisée qu'avec un accord complet et franc qui réconcilierait les parties sur la base de l'égalité, du respect et de la reconnaissance mutuels.

313. Le long martyre du Liban, pays qui nous est cher à bien des égards, est la preuve évidente que la paix n'est pas possible dans cette région délicate du monde tant que ne seront pas appliqués les principes de justice qui sont encore loin d'être universellement reconnus.

314. Je réitère l'appel que notre pays a lancé — appel qui a été favorablement accueilli — et je tiens à signaler que la communauté internationale a une responsabilité en ce qui concerne la recherche au sein des Nations Unies de solutions concrètes et définitives qui assureraient l'intégrité et le droit de vivre en paix à ce peuple qui possède une culture et des traditions admirables.

315. En ce qui concerne l'élimination des vestiges de l'époque coloniale révolue, mon pays n'a qu'à réaffirmer sa politique inchangée qui est favorable à l'autodétermination des peuples.

316. Dans le cas de la Namibie, ma délégation estime que le peuple de cette ancienne colonie doit être en mesure d'accéder à l'indépendance et d'exercer son droit à l'autodétermination — c'est-à-dire sans aucune pression étrangère quelle qu'elle soit, dans un climat de paix et avec la garantie de l'administration temporaire des Nations Unies — qui permettrait à ses citoyens de décider de la forme politique dont ils souhaitent se doter et d'élire ses autorités.

317. Les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sont entrés dans leur dernière phase, qui devrait prendre fin l'année prochaine. Le processus long et délicat de ces négociations sera justifié par une convention dont l'adoption assurera aux futures générations un ordre de paix sur les océans, fondé sur une tutelle juridique équitable des intérêts légitimes de tous les Etats de la communauté internationale dans son ensemble, et une utilisation juste et rationnelle de la mer et de ses ressources grâce à une administration effective et correcte du patrimoine commun de l'humanité et à un système efficace pour un règlement pacifique de tout différend.

318. Les formules de compromis pour résoudre les questions en suspens devront correspondre à ces objectifs fondamentaux.

319. Lors de la huitième session de la Conférence, un pas important a été fait : dans la première révision du texte intégré officieux aux fins de négociations, il a été inclus une formule sur la définition de la limite extérieure de la plateforme continentale, qui reprend de façon équilibrée les différents critères avancés à la Conférence. Voilà pourquoi, dans un esprit de compromis, ma délégation a appuyé cette formule et continuera de faire les efforts nécessaires pour que les problèmes en suspens concernant la plateforme continentale soient réglés de manière appropriée.

320. Cependant, nous sommes préoccupés par certaines tentatives tendant à modifier dans la pratique le régime de consentement des Etats côtiers pour toute activité relative à la recherche scientifique sur la plateforme continentale. La délégation de l'Uruguay a déclaré qu'elle était prête à col-

laborer à la négociation de formules qui améliorent le texte d'un point de vue technique et qui offrent de meilleures chances de consensus. Mais ce n'est pas le cas de ces suggestions qui, en fait, portent atteinte au principe du consentement pour la recherche scientifique dans des zones de juridiction d'Etats côtiers ou qui déforment la logique du système qui a déjà été incorporé dans le texte intégré après des négociations longues et difficiles.

321. Nous attachons naturellement un intérêt particulier aux travaux de la Première Commission de la Conférence en ce qui concerne le fond des mers et des océans situés au-delà de la juridiction nationale et au cours desquels les négociations se sont heurtées à des obstacles évidents lors des dernières sessions, du fait de la polarisation des positions. Cependant, nous avons noté avec satisfaction des progrès en ce qui concerne le mécanisme de l'autorité, le système d'exploration et d'exploitation; nous nourrissons donc l'espoir de voir consolider définitivement les progrès qui sont intervenus à la dernière session en ce qui concerne le transfert de techniques et les accords financiers dont le règlement exige la plus haute priorité. Nous constatons avec plaisir que des progrès ont été effectués dans les négociations relatives au règlement des différends qui intéressent le fond des mers et les clauses finales.

322. Une fois de plus, nous réaffirmons que la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, contenue dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, reste valable. Tous les Etats de la communauté internationale, — une majorité écrasante explicitement et les autres implicitement — ont adhéré à ces principes qui font partie du droit international coutumier.

323. Le principe selon lequel le fond des mers et des océans situés au-delà des limites de la juridiction nationale ainsi que leurs ressources sont le patrimoine commun de l'humanité est une norme impérative du droit international. Ce principe, ainsi que les principes complémentaires qui en découlent et qui sont contenus dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale — en particulier le régime juridique international qui régit le fond des mers — constituent une entité normative et indivisible qui est l'un des piliers inébranlables du nouveau droit de la mer et la base de toute norme et de tout ordre juridique réglementant l'exploration de cette zone et l'exploitation de ses ressources.

324. Tout régime juridique, provisoire ou définitif, qui s'appliquera à la zone ne pourra donc être établi qu'avec l'assentiment de la communauté internationale qui est le représentant de l'humanité. Aucun Etat, ou groupe réduit d'Etats, ne peut prétendre se substituer à la communauté internationale en s'arrogeant une autorité qui n'est pas la sienne. En conséquence, toute législation ou toute mesure unilatérale, ainsi que tout traité limitatif ayant cet objectif, serait illicite car il violerait le droit international et engagerait la responsabilité internationale de l'Etat ou des Etats en jeu.

325. En arrivant au stade final des négociations, l'Uruguay tient à réaffirmer sa volonté de faire tous les efforts possibles pour qu'elles aboutissent, que l'espoir de tous les peuples et des gouvernements du monde se réalise et que s'ouvre une ère de collaboration féconde et mutuelle dans le domaine de la mer, qui donnerait une impulsion décisive aux progrès de la civilisation et au bien-être de toute l'humanité.

326. Il y a près d'un an, nous avons, en cette assemblée, exprimé notre profonde préoccupation face à la crise qui s'est produite au cours des dernières années dans la situation économique internationale et à ses graves conséquences pour les pays en développement. Un an s'est écoulé et les espoirs, que nous avons exprimés en diverses instances, fondés sur le dialogue entre pays en développement et pays développés, prévu pour cette année, ont été déçus une fois de plus et les efforts des pays en développement pour jeter les bases d'un programme d'autonomie économique collective n'ont été que peu satisfaisants.

327. Dans les pays industrialisés, les symptômes de récession et les processus d'inflation et de chômage qui caractérisent la présente crise économique se sont aggravés avec l'insuffisance temporaire de certaines matières premières, la pénurie croissante de ressources énergétiques, l'instabilité monétaire, les graves déséquilibres de la balance des paiements, le retour au protectionnisme et autres manifestations qui réduisent les possibilités de résoudre cette crise, et qui, en fait, l'aggravent.

328. Nous continuons de constater qu'une proportion considérablement plus importante des ressources financières, scientifiques et techniques dont nous disposons est consacrée à des activités militaires et belliqueuses, plutôt qu'à la recherche d'une solution des problèmes fondamentaux que l'humanité doit affronter pour s'assurer des conditions minimums de bien-être pour tous.

329. L'une des causes de la crise actuelle, c'est le refus de nombreux pays développés de procéder à un déploiement industriel naturel, au moyen duquel on pourrait établir des industries là où elles pourraient compter sur des avantages comparatifs permettant l'utilisation efficace des facteurs de production.

330. De plus, comment ne pas mentionner avec une profonde préoccupation le problème de l'énergie dans cette crise dont je parle ? D'autant que, comme nous l'avons déjà dit ici en cette assemblée, il y a un an déjà, l'Uruguay n'a absolument pas de pétrole et est l'un des pays de l'Amérique latine où l'importation de pétrole a la plus lourde incidence sur ses importations globales. Cette lourde charge pour notre économie a amené mon pays à adopter un critère réaliste pour aborder la question et nous l'avons mentionné dans toutes les instances internationales où ce problème a été examiné directement ou indirectement.

331. Nous respectons le droit inaliénable de tous les pays à défendre leurs produits et notamment dans le cas du pétrole, qui est une ressource limitée et non renouvelable, mais notre préoccupation se situe surtout au niveau de l'approvisionnement de ce produit. Nous comprenons facilement que la balance commerciale des pays en développement qui n'ont pas de pétrole, soit en déficit permanent et croissant puisque les prix des produits de base exportés baissent constamment alors que leurs importations de toute origine, surtout leurs importations de pétrole sont soumises à des augmentations de prix brutales comme nous l'avons constaté cette année.

332. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les efforts en vue de trouver une solution à ce grave aspect de la crise qui nous occupe, devraient se concentrer sur les points suivants que l'Uruguay a déjà présentés dans les instances régionales compétentes : premièrement, la création d'un mécanisme qui assure l'approvisionnement minimum des pays en développement qui ne possèdent pas ce produit et dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs

de développement; deuxièmement, l'établissement de balances énergétiques et d'épargne qui permettent de prendre pleinement conscience du potentiel énergétique; et, enfin, la recherche de nouvelles sources d'énergie, grâce à un effort conjoint. Cela demande aussi, en soi, une augmentation du courant des ressources financières dans le domaine de l'énergie.

333. Nous mettons tous nos espoirs dans la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui, nous l'espérons nous permettra de trouver des solutions permettant à des pays comme le nôtre de sortir graduellement de cette crise grave.

334. Enfin, nous avons été témoins avec une grave préoccupation des tentatives des pays développés d'ajouter des concepts nouveaux à ceux du nouvel ordre économique international comme celui de "nécessités de base", de "graduation", "d'accès aux approvisionnements", de "sélectivité", etc. A notre avis, il s'agit de tentatives pour neutraliser l'impact des mesures et changements structuraux envisagés.

335. Nous ne pouvons manquer de mentionner en cette assemblée générale la profonde déception avec laquelle nous sommes rentrés de Manille, il y a quelques mois, à la fin de la cinquième session de la CNUCED. Les pays latino-américains avaient travaillé ardemment et avec enthousiasme dans les réunions préparatoires de coordination tenues à Caracas du 15 au 19 janvier, avant la session, sous les auspices du Système économique latino-américain, au niveau régional et, ensuite, au niveau de la réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept, lors de sa quatrième réunion ministérielle, tenue à Arusha du 6 au 16 février. Grâce au Programme d'Arusha sur l'autosuffisance collective<sup>16</sup>, sur lequel se fondaient tant d'espoirs, on a tenté d'établir un véritable processus de négociation entre pays développés et pays en développement à l'occasion de la cinquième session de la CNUCED. Cette concentration d'intérêts, attendue et urgente, sur les principales questions qui préoccupent la communauté internationale, fut pratiquement impossible à réaliser. Il suffit de rappeler que nous sommes rentrés de Manille sans avoir pu obtenir la moindre résolution sur le problème de l'interdépendance, malgré les efforts déployés au plus haut niveau au cours des dernières heures de la Conférence. Nous nous souviendrons également de la faiblesse du texte si laborieusement élaboré à propos de la politique et des actions à cours et à moyen terme sur le protectionnisme, comme de l'absence de résolution sur la question des négociations multilatérales du GATT à Tokyo. A ce propos nous avons ressenti un sentiment de frustration en constatant que ces négociations sur l'adoption de codes et de règles pour le commerce international, qui répondent fondamentalement aux intérêts des pays développés, n'ont tenu aucun compte de nos propres intérêts.

336. En ce qui concerne les problèmes monétaires et financiers, partant de la nécessité d'une participation effective des pays en développement dans l'organisation et la gestion d'un nouveau système monétaire international qui permettrait de nous assurer des ressources suffisantes et appropriées pour surmonter les problèmes de déséquilibre des balances des paiements, nous avons dû accepter un texte destiné aux pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

337. En ce qui concerne les espoirs fondés dans le progrès des travaux du Programme intégré sur les produits de

base, adopté par la résolution 93 (IV) de la quatrième session de la CNUCED<sup>17</sup>, nous constatons avec déception que la lenteur des travaux est due, non seulement, à la complexité des problèmes, mais aussi à l'incertitude en ce qui concerne les sources et les moyens de financement, et aussi, sans aucun doute, au manque de volonté politique. L'absence de résultats concrets dans nos négociations est due à l'intransigeance persistante des pays développés et à leur refus d'adopter des positions constructives en ce qui concerne les objectifs fondamentaux du programme. C'est ainsi que les négociations par produit tendant à la conclusion d'accords de stabilisation n'ont pas progressé de façon significative. D'autre part, si les négociations en vue de la création d'un fonds commun ont connu un certain progrès, la modicité des contributions au "deuxième guichet" qui revêt une importance particulière puisqu'elles sont destinées à financer des activités telles que la recherche et le développement, l'amélioration qualitative et quantitative de la production, la promotion des marchés, la commercialisation, la distribution et la diversification, a donné lieu à des inquiétudes fondées de la part de nos pays.

338. Cette accumulation de frustrations dans notre dialogue avec les pays développés a provoqué au sein du Groupe des Soixante-Dix-Sept, comme je le disais au début de cette partie de mon exposé, l'apparition d'une stratégie tendant à compter surtout et avant tout, sur ses propres membres pour réaliser son propre développement et à instaurer un nouvel ordre économique.

339. Cette nouvelle forme de coopération entre pays en développement que l'Uruguay a préconisée avec enthousiasme, n'est pas une mesure conduisant à l'autarcie et ne diminue en aucune manière la nécessité d'introduire des changements structuraux dans le système des relations interdépendantes entre le Nord et le Sud. Mais il est indéniable que nos espoirs reposent maintenant sur les efforts que les pays en développement eux-mêmes feront pour renforcer la coopération à l'intérieur du tiers monde, leur permettant ainsi de se doter d'une force accrue, en s'engageant, tous ensemble, sur les voies du développement qui correspondent le mieux à leurs besoins. C'est pourquoi mon pays a suivi de très près l'évolution de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires l'année dernière, et a participé activement à l'élaboration du Plan d'action de Buenos Aires<sup>18</sup>, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action de coopération technique entre pays en développement qui a été élaboré à la quatrième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Arusha.

340. Comme nous le disions l'année dernière, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, est un organe qui devrait être renforcé pour servir de forum où seront examinés d'une façon approfondie les problèmes économiques internationaux et où sera donné l'élan aux négociations qui se dérouleront dans d'autres organismes des Nations Unies, qui s'occupent des questions économiques.

341. C'est pourquoi ma délégation appuie pleinement l'initiative présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept

<sup>17</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

<sup>18</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. 1<sup>er</sup>.

<sup>16</sup> Voir document TD/236.

à la troisième session de ce comité et qui sera étudiée à cette session en vue d'entreprendre une série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement [A/34/34, troisième partie, annexe I].

342. L'Uruguay accorde une importance particulière aux problèmes de la science et de la technique, mais il n'est pas possible d'arriver à un développement sur des bases solides sans établir une capacité autonome dans ce domaine. Voilà pourquoi nous avons participé avec beaucoup d'intérêt aux travaux de la récente Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, où l'on a obtenu la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité de renforcer la capacité scientifique et technique des pays en développement.

343. Si les accords issus de cette conférence<sup>19</sup> ne répondent pas entièrement aux espoirs, ils constituent un progrès car ils permettent une meilleure coordination des organismes des Nations Unies en matière de science et de technique, évitent des doubles emplois inutiles et le chevauchement des efforts; il y a aussi un engagement de constituer un système financier doté de nouvelles ressources.

344. Avant de terminer, je voudrais me référer au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/34/1]. Nous reconnaissons que, dans ce document, on aborde les questions de façon franche, précise et objective, et nous apprécions beaucoup la tâche immense accomplie par le Secrétariat ainsi que toute l'attention qu'il a accordée aux problèmes internationaux qui sont de la compétence de notre organisation. Nous tenons donc à remercier le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et, par son intermédiaire, le personnel des Nations Unies.

345. Je voudrais terminer en exprimant notre foi inébranlable à l'égard des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies qui, plus que jamais engagent l'Organisation à déployer tous ses efforts pour collaborer à la mise en œuvre de la justice pour résoudre les problèmes internationaux en faisant appel au droit, par l'instauration définitive de la paix en tant que fruit de la justice et par le triomphe de la liberté sans laquelle, comme disait l'un de nos grands juristes, il n'y a ni véritable droit, ni justice, ni paix. Il s'agit là en définitive de valeurs spirituelles qui conditionnent le côté matériel et temporel. C'est pourquoi nous accordons une signification particulière aux paroles que prononcera Sa Sainteté le pape Jean Paul II, paroles inspirées par un sentiment humanitaire, et qui aideront sûrement à trouver des solutions justes et pacifiques aux problèmes mondiaux d'aujourd'hui.

346. Nous sommes donc disposés à prendre notre part de responsabilité en tant que Membre des Nations Unies pour faire de l'Organisation un instrument efficace pour la réalisation de ces nobles buts.

347. M. OLEWALE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection unanime à ce poste élevé. Le travail accompli sous sa présidence par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que sa vaste expérience dans les activités de cette assemblée ne font que confirmer la conviction de ma délégation

que, sous sa direction éclairée, la trente-quatrième session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

348. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le prédécesseur de M. Salim, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la dernière session. Ma délégation lui présente ses félicitations pour un devoir bien rempli.

349. Ma délégation souhaite présenter les condoléances de mon pays au peuple angolais à l'occasion de la mort de son dirigeant, feu Agostinho Neto.

350. Ma délégation est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie en cette organisation mondiale; nous nous réjouissons de développer des rapports de collaboration étroite avec elle à l'avenir. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sainte-Lucie appartiennent toutes deux aux pays du Commonwealth et sont des Etats insulaires en développement. Mon pays partage avec Sainte-Lucie le sentiment d'avoir été libérée de la domination coloniale et nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter beaucoup de prospérité à l'avenir.

351. Comme dans le passé, la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée participera avec beaucoup d'intérêt et d'espoir aux délibérations de l'Assemblée générale sur les questions internationales les plus importantes. Nous ferons tout notre possible pour œuvrer vers des solutions constructives de ces problèmes. Pour la première fois, nous nous proposons d'appeler l'attention des délégations réunies ici sur le problème de la décolonisation, qui intéresse tout particulièrement les populations de notre région, le Pacifique Sud.

352. Comme de coutume, dans le cadre de la discussion générale, mon gouvernement voudrait profiter de cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de questions intéressant la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que membre de la communauté internationale; certains de ces problèmes concernent directement des pays qui sont bien éloignés du mien, alors que d'autres concernent des pays qui sont plus proches de nous. Mais les problèmes que j'évoquerai ici ont une importance telle que la paix, la stabilité et le développement dans le monde que nous ne saurions les passer sous silence.

353. Mon gouvernement s'inquiète de la situation au Moyen-Orient. Alors que nous sommes encouragés par des signes de progrès vers la paix, nous sommes également troublés par la possibilité de voir cet élan perdu, ce qui serait extrêmement néfaste non seulement pour la population de la région mais, en dernière analyse, pour nous tous.

354. Mon gouvernement s'est félicité des initiatives prises par les dirigeants égyptiens et israéliens, et salue le rôle joué par le Président des Etats-Unis pour créer une atmosphère susceptible de permettre les négociations qui ont abouti à la signature d'un traité de paix entre Israël et l'Egypte. Mais mon gouvernement reste préoccupé par le fait que le problème palestinien n'a pas encore été résolu.

355. Mon gouvernement reconnaît que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne peut espérer exercer une grande influence sur la situation au Moyen-Orient. Mais nous manquerions à notre devoir si nous n'ajoutions pas notre voix à celle de ceux qui exigent des efforts plus grands pour parvenir à une paix durable. Les dirigeants du Moyen-Orient et d'autres pays du monde ont peut-être la meilleure occasion en cette génération de jeter les bases d'une paix dura-

<sup>19</sup> Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20 au 31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.1.21).

ble. Mon gouvernement les prie instamment, dans notre intérêt à tous, de l'utiliser pleinement.

356. Ma délégation est encouragée de voir que les perspectives d'un règlement négocié en Namibie sont plus prometteuses. Cependant, nous souhaitons réaffirmer encore une fois notre conviction que tout succès dépendra de l'organisation d'élections sous le contrôle des Nations Unies.

357. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement heureuse de pouvoir féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, pour le rôle qu'ils ont joué dans la recherche d'une solution au problème de la Namibie. Cependant, tout en étant heureux des progrès obtenus jusqu'à présent, nous ne saurions être satisfaits tant qu'une Namibie indépendante n'aura pas vu le jour. Nous espérons que l'indépendance sera possible grâce à un processus démocratique d'élections libres. Nous espérons également que ce processus garantira les droits de chaque citoyen à la liberté et à l'égalité dans cette nouvelle nation.

358. Mon gouvernement reste préoccupé par la situation au Zimbabwe. Nous pensons que les arrangements constitutionnels actuels sont peu susceptibles d'amener une solution durable. Mon gouvernement pense qu'ils doivent être modifiés. A notre avis, il est regrettable que la Constitution prévoyant un gouvernement par la majorité, tant attendue, se soit avérée, en fin de compte, n'être qu'une nouvelle manœuvre visant à renforcer les intérêts de la minorité blanche.

359. Mon gouvernement note avec satisfaction que toutes les parties pourront participer à une reprise des négociations en vue d'un règlement interne durable garantissant un gouvernement par la majorité authentique au Zimbabwe grâce à des élections libres et démocratiques. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des initiatives émanant de la réunion récente des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth et des progrès considérables qui sont faits aux pourparlers constitutionnels en cours à Londres qui, nous l'espérons, mèneront à un gouvernement par la majorité authentique au Zimbabwe.

360. S'agissant de l'Afrique australe, mon gouvernement souhaite exprimer sa préoccupation et son mépris devant la discrimination raciale et la ségrégation institutionnalisées visant à supprimer et exploiter les populations noires en Afrique australe. C'est un sujet que la population de mon pays a très à cœur.

361. Mon gouvernement, dans le passé, a eu l'occasion de dire en termes catégoriques que l'*apartheid* était une pratique répugnante, avilissante et inhumaine. Nous regrettons de noter que, malgré les nombreux appels lancés, le régime raciste en Afrique australe hésite toujours à abolir sa politique d'*apartheid*. Je voudrais réaffirmer les craintes exprimées par ma délégation l'an dernier sur la question de l'*apartheid*. Si l'on ne parvient pas à mettre fin à cet outrage à la conscience de l'humanité, les conséquences les plus néfastes s'ensuivront pour les populations noire et blanche de l'Afrique du Sud.

362. J'en arrive maintenant aux événements d'Indochine et à la question des réfugiés indochinois. En tant que pays situé au croisement entre l'Asie du Sud-Est et le Pacifique-Sud, nous sommes préoccupés par les dangers créés pour la sécurité à la suite du renversement du régime Pol Pot au Kampuchea et de l'affrontement entre le Viet Nam et le Kampuchea. Nous voudrions voir la paix et la

sécurité régner dans la région et nous en appelons à ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont parties à cet affrontement pour qu'ils règlent leurs différends par voie de négociation dans les salles de conférence et non pas par l'utilisation de fusils sur les champs de bataille.

363. Mon pays pense que l'exode massif de réfugiés pourrait être enrayé si les gouvernements intéressés renonçaient à créer délibérément des circonstances défavorables qui forcent les citoyens à quitter leur patrie et à se réfugier ailleurs. Le Viet Nam et le Kampuchea devraient collaborer étroitement avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour veiller à ce que ceux qui quittent leur pays ne tombent pas à la charge de leurs voisins. Ces voisins ont jusqu'à présent fait preuve d'une grande compassion mais ils sont de plus en plus préoccupés par la lourde charge qui leur est imposée.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

364. Mon pays a eu l'honneur d'être invité par le Secrétaire général des Nations Unies à une réunion à Genève, en juillet dernier; à cette réunion, on s'est efforcé de remédier à la crise causée par l'exode des réfugiés indochinois dans les pays voisins en Asie du Sud-Est et en Australie. Nous étions représentés à cette réunion par un ministre du cabinet.

365. Mon gouvernement reconnaît pleinement le caractère humanitaire du problème des réfugiés, qui est désormais une source de préoccupation de la communauté mondiale tout entière. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie à sa juste valeur le rôle joué par les pays de l'ANASE pour résoudre ce problème. La création de centres d'accueil de réfugiés dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est constitue une mesure positive visant à alléger le faix qui a été imposé aux pays de la région. Je me permettrai de souligner néanmoins que le succès de ces centres dépendra d'une plus large réponse de la part des pays développés en vue d'accepter un plus grand nombre de réfugiés.

366. Je voudrais indiquer à l'Assemblée que mon gouvernement partage les vues des pays qui ont demandé à ceux qui apportent une aide au Viet Nam d'envisager de détourner leur assistance et de l'affecter aux programmes de réinstallation et de relèvement en faveur des réfugiés indochinois. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée voudrait lancer un appel pour que cessent les pressions externes qui ne font qu'augmenter les tensions régionales et aggraver le problème des réfugiés. Mon gouvernement appuie également l'appel visant à enrayer le flux de réfugiés indochinois, lancé à la Réunion économique au sommet de Tokyo par les nations développées, par la douzième réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est tenue à Bali en juin et par la Réunion concernant les réfugiés et personnes déplacées, tenue à Genève en juillet.

367. Outre les problèmes régionaux que j'ai abordés, il y a certaines questions plus générales d'importance mondiale que je voudrais évoquer ici. Il s'agit du problème des droits de l'homme, qui, de l'avis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est extrêmement important.

368. Mon gouvernement est heureux de noter les mesures prises par les pays Membres de cette organisation en vue de protéger les droits de l'homme. Mais il existe encore trop d'exemples de gouvernements qui continuent de dénier les droits fondamentaux à leurs citoyens. Le déni des

droits fondamentaux de l'homme pour quelque raison que ce soit — raciale, politique, économique ou autre — crée des injustices qui, de l'avis de mon gouvernement, sont intolérables.

369. Nous ne pouvons comprendre comment des êtres humains conscients continuent de dénier les droits fondamentaux à leurs concitoyens. Le déni des droits fondamentaux de l'homme en de telles circonstances ne saurait être fortuit. Mon gouvernement lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne les gouvernements qui continuent de violer les droits fondamentaux de l'homme. Nous prions instamment les gouvernements qui violent ces droits de prendre des mesures rapides et efficaces afin de respecter la dignité de leurs citoyens.

370. Mon gouvernement pense que la question du désarmement revêt une importance extrême pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus qu'une paix et une sécurité internationales durables ne sauraient se fonder sur l'accumulation d'armements. A mon avis, une paix réelle et durable ne peut être établie que grâce à la mise en œuvre effective d'un système de sécurité comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Le désarmement général et complet sous contrôle international efficace doit être l'objectif principal en vue d'assurer la survie de l'humanité et d'éliminer le danger de la guerre, particulièrement de la guerre nucléaire, et d'assurer également que la guerre ne soit plus un instrument de règlement des différends internationaux.

371. Les petites nations du monde, comme la mienne, souhaitent et espèrent que les peuples du monde puissent vivre dans la paix et dans la sécurité. La réalisation de ce vœu nous permettrait de concentrer nos efforts sur l'amélioration de la vie et le progrès de nos peuples dans les secteurs social et économique de notre objectif général de développement.

372. Ma délégation se déclare opposée à toute forme d'essais nucléaires — dans l'atmosphère ou ailleurs — car nous sommes fermement convaincus que la cessation des essais nucléaires est un pas vers le désarmement et la prévention de la pollution nucléaire de l'environnement. Nous nous opposons également au déversement de déchets nucléaires, pour les mêmes raisons. Je songe en particulier à la région du Pacifique Sud où des essais nucléaires ont lieu chaque année. Je tiens à dire encore une fois que mon gouvernement s'oppose fermement aux essais nucléaires dans la région. C'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui sont responsables en la matière de mettre fin à toutes les formes d'essais nucléaires dans la région du Pacifique car ils mettent en danger la vie des habitants de la région.

373. Alors que la Décennie du désarmement proclamée par l'Assemblée générale [*résolution 2602E (XXIV)*] touche à sa fin, mon gouvernement est très déçu de voir que l'on n'a pas réalisé de progrès réels vers la réduction des armements et qu'il n'y a pas eu non plus de négociations en vue d'un traité de désarmement général et complet. Nous voyons avec satisfaction la signature du Traité par l'Union soviétique et les Etats-Unis à la suite de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Cependant, nous espérons encore qu'un accord international tel que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires pourra être négocié et adopté dès que possible.

374. La communauté internationale reconnaît aujourd'hui la nécessité d'avancer rapidement vers un nouvel ordre économique international, bien que des points de vue divergents existent au sujet de propositions majeures qui ont été avancées. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement préoccupé par la lenteur des progrès.

375. Les tentatives de réglementation du commerce mondial des produits de base, la réforme du cadre extérieur pour l'industrialisation des pays en développement, la réforme du système monétaire international, le renforcement de la coopération économique entre pays en développement, sont autant de questions en suspens. Il y a de nombreuses raisons aux échecs enregistrés dans ce domaine et je ne vais pas rentrer dans les détails. Je tiens à dire cependant qu'une des raisons principales était l'opposition des pays développés, le résultat étant que les conférences telles que la cinquième session de la CNUCED n'ont pas pu, malgré des efforts répétés, parvenir à un accord sur l'une quelconque des questions que j'ai évoquées.

376. Si la communauté internationale a appris quelque chose ces dernières années, c'est sûrement que le bien-être économique de chaque nation souveraine repose sur tout un réseau d'interdépendances. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par le fait que l'assainissement de l'économie mondiale se fasse tant attendre. Nous pensons que l'on ne peut imputer le blâme des problèmes économiques actuels aux économies nationales prises individuellement. La gestion de l'économie de chaque pays dépend de l'environnement mondial. L'assainissement et le développement exigent une attitude d'appréciation, de compréhension mutuelle des besoins de toutes les parties et des intérêts ainsi que des problèmes de tous les pays. Sans une telle attitude il y a peu de chance qu'un dialogue entre pays développés et en développement amène des changements véritablement constructifs dans l'ordre économique international.

377. Un exemple concret de coopération internationale au développement est la Convention de Lomé sur le commerce et l'aide entre la Communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La Convention de Lomé vient à expiration dans quelques mois et les longues négociations sur un nouvel accord sont près d'aboutir. Il semble que ce nouvel accord soit d'une manière générale semblable à l'accord actuel. Cependant le second accord de Lomé comportera un nouveau mécanisme qui tend à venir en aide aux pays exportateurs de minerais. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de voir aboutir les négociations de Lomé. Mais nous voudrions formuler quelques réserves au sujet du nouveau mécanisme, en ce sens qu'il n'aide que les pays qui ont vu baisser leur capacité de produire certains minerais et de les exporter vers le marché européen. L'aide est limitée à des projets et à des programmes d'assistance dans le secteur des minerais seulement et vise à rétablir la production et les possibilités d'exportation. Les pays, comme le mien, qui ont subi de graves difficultés économiques du fait de la baisse des prix, n'obtiennent aucune aide.

378. Nous sommes fermement convaincus qu'un système d'assistance dans le domaine des minerais, s'il doit avoir une valeur quelconque, doit comprendre la disposition des facilités de financement pour les pays qui ont subi de lourdes pertes dans leurs recettes d'exportations ou une baisse



des recettes gouvernementales du fait de prix d'exportation très bas.

379. Tous les pays en développement sont préoccupés par le fait que dans ce monde difficile les pays pauvres sont censés être reconnaissants de ce qu'on leur donne et ne doivent pas avoir leur mot à dire sur ce qui leur est offert. Une telle situation crée des difficultés extrêmes dans l'élaboration de plans de développement. Tant que les pays en développement, catégorie à laquelle mon pays appartient de toute évidence, n'auront pas la possibilité d'appuyer la décision concernant l'aide qui leur est accordée, nous continuerons d'avoir beaucoup de mal à répondre aux besoins fondamentaux de notre peuple.

380. Enfin, les années 70, dans le Pacifique sud, seront marquées par le droit acquis par plusieurs îles d'obtenir l'autodétermination et l'indépendance. C'est dans cette décennie que les territoires suivants du Pacifique sud ont acquis cette autodétermination : Fidji, la République de Nauru, Nioué, les îles Cook, Tuvalu, la République de Kiribati, les îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

381. Je voudrais donc attirer votre attention sur une question qui tient à cœur aux populations du Pacifique sud, à savoir la persistance de la présence française dans la région.

382. Le droit à l'autodétermination et à l'indépendance est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Il a été réaffirmé par la résolution 1514 (XV) de 1960. C'est un droit envers lequel les pays récemment indépendants tels que le mien se sentent fermement engagés. Nous pensons avoir le devoir envers nos voisins du Pacifique de parler de cette question ici et ailleurs. En fait, nous l'avons déjà fait au sein du Comité spécial de la décolonisation.

383. Il y a quatre ans, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue indépendante. Depuis lors, le nombre des Etats indépendants de la région insulaire du Pacifique s'est monté à huit dont quatre sont Membres des Nations Unies. La fin de l'ère coloniale dans la région du Pacifique est proche, nous l'espérons.

384. Les populations des îles du Pacifique ont eu la chance que la décolonisation de la région se soit faite de façon pacifique comme le laisse entendre le nom de la région. Nous sommes reconnaissants de l'intérêt porté par les Gouvernements de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande à la reconnaissance de notre droit à l'autodétermination et de l'aide constructive consacrée à notre développement qu'ils continuent de nous apporter. Mais nous ne devons pas oublier que même dans les îles du Pacifique, le processus de décolonisation ne s'est pas fait de façon aussi harmonieuse ni aussi certaine qu'il n'y paraît quand on regarde en arrière.

385. Monsieur le Président, vous vous souviendrez, ainsi que bon nombre de représentants à l'Assemblée générale, des difficultés et des doutes que vous et vos compatriotes avez éprouvés lorsque vos pays sont devenus indépendants. Vous vous souviendrez de l'encouragement et de l'appui qui vous ont été apportés par les gouvernements de pays qui sont eux aussi devenus indépendants. Vous savez qu'au moment de l'indépendance de nouvelles relations peuvent se créer avec les anciens maîtres.

386. Mon gouvernement pense qu'il est de son devoir de veiller à ce que les autres peuples des îles du Pacifique bénéficient de l'encouragement et de l'appui qui nous avaient été accordés. Dans le cas des Nouvelles Hébrides

ce devoir est aisé à remplir. Les Gouvernements britannique et français ont reconnu le droit à l'autodétermination aux Nouvelles Hébrides. Nous nous félicitons de cette attitude et nous nous réjouissons de l'indépendance prévue pour 1980. Dans d'autres parties du Pacifique cependant, nous nous sentons obligés de répondre aux demandes d'assistance émanant des dirigeants de peuples dont les droits à l'autodétermination n'ont pas été assurés. Je fais référence ici plus précisément aux peuples d'autres dépendances françaises : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, et Wallis et Futuna.

387. Ailleurs, dans les îles du Pacifique, les anciennes puissances coloniales ont généralement reconnu le droit des populations des îles à l'autodétermination sans grandes pressions de l'extérieur. Le Gouvernement français a pu voir ailleurs que le refus de tels droits ne saurait être toléré. Mon gouvernement en appelle à la France pour qu'elle reconnaisse les droits des habitants autochtones et nous prions les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer notre appel.

388. Mon gouvernement voudrait rendre un hommage sincère à la France pour le rôle constructif qu'elle a joué en créant de nouvelles relations importantes de commerce et d'aide entre les nations indépendantes des îles du Pacifique et l'Europe occidentale. Nous nous réjouissons de voir arriver le jour où les relations de la France avec ses dépendances des îles du Pacifique auront été transformées, car elle pourra jouer également un rôle constructif dans leur développement; mais je dois affirmer que mon gouvernement est convaincu que notre engagement envers la paix, les droits de l'homme et le développement, engagement dont j'ai parlé précédemment, nous fait un devoir de plaider en faveur de nos voisins.

389. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat général pour cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler une fois de plus que l'Assemblée générale, lors de sa 4<sup>e</sup> séance plénière, a décidé que les déclarations prononcées en exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes par question et être prononcées par les délégations, de leur place. Pour la bonne marche des travaux, j'ai l'intention de faire respecter strictement cette décision. Je vais maintenant donner la parole aux représentants désireux d'exercer leur droit de réponse.

390. M. KEAT CHHON (Kampuchea démocratique) : En réponse aux menaces et calomnies prononcées à la séance précédente par le représentant de l'Union soviétique, ma délégation voudrait rappeler ici à l'attention de notre honorable assemblée, quelques faits irréfutables et indéniables.

391. Premièrement, tout le monde sait ce que sont les goulags soviétiques, ce que sont les hôpitaux psychiatriques soviétiques, pour ne parler que de ceux-là, où les bourreaux soviétiques torturent nuit et jour tous les opposants au régime fasciste et policier de l'URSS qui se proclame elle-même socialiste. Après plus de 60 ans de construction du soi-disant socialisme, les grands intellectuels et artistes soviétiques continuent chaque jour à fuir l'URSS. Par ailleurs, combien de centaines de milliers de Soviétiques continuent de mourir dans ces goulags, dans ces hôpitaux psychiatriques et autres lieux de torture corporelle et mentale. Le moins que l'on puisse dire est que le respect de la personne humaine n'est certainement pas le point fort de

l'URSS. Aussi mon pays, le Kampuchea démocratique, n'a pas de leçon à recevoir de l'URSS.

392. Deuxièmement, au Kampuchea le gouvernement soviétique a toujours apporté et continue d'apporter une aide militaire croissante à la clique Le Duân, de Hanoï, qui poursuit son agression barbare contre le Kampuchea démocratique. Ce gouvernement dépense au moins 3 millions de dollars par jour pour aider de toutes ses forces les agresseurs vietnamiens à massacrer notre peuple. A ce jour, 500 000 de nos compatriotes ont déjà été massacrés et le gouvernement soviétique apporte aux agresseurs vietnamiens son concours actif à l'extermination de notre peuple et de notre nation.

393. Cette aide criminelle n'est pas limitée au domaine matériel; elle comporte aussi la participation active et directe de plusieurs milliers de conseillers militaires soviétiques. Tout récemment, les 2 et 3 septembre derniers, 11 conseillers militaires soviétiques ont été tués et 23 autres blessés au Monument d'Angkor par le peuple et l'armée du Kampuchea. Tout le monde sait que sans le soutien et l'aide immense soviétiques, la clique Le Duân, de Hanoï, ne pourrait pas poursuivre son agression et ses crimes immondes contre le Kampuchea et ne pourrait pas continuer à semer la dévastation et la famine dans notre pays. Sans ce soutien et cette aide soviétiques, le problème du Kampuchea aurait déjà été réglé. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales du Kampuchea auraient été déjà recouvrées, et la paix et la sécurité auraient été déjà rétablies dans le Sud-Est asiatique.

394. Bien au contraire, c'est par une aide militaire énorme de l'Union soviétique que la clique Le Duân, à Hanoï, va intensifier son agression et ses crimes au Kampuchea au cours de la prochaine saison sèche qui arrive.

395. Troisièmement, le Gouvernement et le peuple du Kampuchea démocratique n'ont jamais cherché noise à qui que ce soit, et encore moins à l'Union soviétique. Même au moment où celle-ci faisait tout pour entraver la lutte de libération nationale du peuple du Kampuchea, nous avons toujours cherché à entretenir de bonnes relations avec tous les pays, grands ou petits, proches ou lointains, sur la base du respect réciproque et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui. Mais l'Union soviétique a toujours jugé le Kampuchea à travers le prisme déformant de son satellite vietnamien, et a toujours encouragé et aidé ce dernier à réaliser son ambition insatiable de fédération indochinoise placée sous la domination et l'exploitation du Viet Nam.

396. Il est regrettable que, en tant que représentant d'une grande puissance mondiale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique ne se soit pas montré plus raisonnable dans ses paroles et se soit servi de la tribune de notre honorable assemblée pour proférer des menaces, des mensonges et des calomnies, notamment contre les petits pays et les petits peuples, et contre tous ceux qui, par leur vote du 21 septembre dernier [4<sup>e</sup> séance], ont montré leur détermination de respecter la Charte des Nations Unies.

397. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse aux délégations du Canada, du Japon et du Royaume-Uni.

398. Ma délégation tient à rejeter catégoriquement les affirmations sans fondement et les allégations calomnieuses du chef de la délégation canadienne à l'égard de mon pays. En se faisant la championne des droits de l'homme, elle s'est montrée mal informée, pour ne pas dire plus, sur

la question des réfugiés de mon pays en parlant de l'expulsion délibérée des "réfugiés de la mer" vietnamiens [voir ci-dessus, par. 87].

399. Le chef de la délégation canadienne désire que le mal soit pris à la racine. La racine du mal n'est autre chose que la conséquence des guerres d'agression dont mon pays a été victime pendant plus de 30 ans, en particulier la guerre d'agression impérialiste à laquelle le Gouvernement canadien a apporté son soutien inconditionnel.

400. Le chef de la délégation canadienne a en outre demandé qu'on maintienne la pression sur le Gouvernement du Viet Nam. Je tiens à lui déclarer que mon pays, le Viet Nam, est un pays indépendant et souverain; il n'autorise personne à intervenir dans ses affaires intérieures, et surtout pas le Gouvernement canadien.

401. Pour ce qui est des allégations du chef de la délégation japonaise concernant la situation des réfugiés vietnamiens, elles ne reflètent pas la réalité. Dans sa déclaration, le chef de la délégation japonaise a voulu indiquer à mon pays de quelle façon nous devrions agir concernant la question du Kampuchea. A ce propos, je tiens à déclarer ce qui suit. Pays indépendant et souverain, le Viet Nam n'autorise personne à s'arroger le droit de lui dicter la manière dont il doit mener sa politique intérieure ou extérieure, et encore moins le Japon qui s'est toujours rangé du côté de ses agresseurs, contre les intérêts nationaux de son peuple. La délégation vietnamienne se réserve le droit d'exposer en temps opportun la position de son gouvernement sur tous les problèmes soulevés par le chef de la délégation japonaise.

402. Ma délégation tient enfin à rejeter catégoriquement les calomnies choquantes du chef de la délégation britannique à l'égard de mon pays et concernant la question des réfugiés. La plupart des délégations présentes ici connaissent les résultats positifs de la réunion de Genève sur les réfugiés du Sud-Est asiatique et la contribution active du Gouvernement vietnamien à cette réunion, ainsi que les efforts qu'il a déployés pour honorer ses engagements.

403. Les causes profondes de la situation des réfugiés vietnamiens sont les conséquences des guerres d'agression impérialistes, hégémonistes et expansionnistes des grandes nations, tout comme le colonialisme et l'impérialisme britanniques firent de millions d'hommes des réfugiés, expulsés de leur patrie, spoliés de leurs biens et vivant dans des camps de concentration lamentables, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique australe ou dans d'autres parties du monde.

404. On est en droit de se demander pourquoi la délégation britannique s'est montrée si éloquente sur la situation des réfugiés vietnamiens, comme si le Royaume-Uni avait la conscience tranquille à ce sujet. Est-ce pour tenter de détourner l'attention de la communauté internationale de la responsabilité de son pays envers des millions de réfugiés dans les régions les plus diverses ? C'est peine perdue !

405. Des millions de réfugiés d'Afrique, du Moyen-Orient, du Viet Nam aussi — car le Royaume-Uni était un allié particulier de nos agresseurs — sont là pour condamner la politique colonialiste et impérialiste du Gouvernement britannique en matière de droits de l'homme.

406. Je voudrais enfin dire à propos de la déclaration du chef de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, hostile à mon pays, que ma délégation considère qu'il n'est pas nécessaire de répondre à ce dernier, car il ne fait que répéter ce que disent ses maîtres.

407. M. MANSFIELD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la République du Viet Nam a critiqué mon gouvernement pour ses activités impérialistes. Je me contenterai de répondre que l'Empire britannique est pratiquement démantelé, comme le prouve d'ailleurs bon nombre de pays membres de cette organisation. Le représentant du Viet Nam parle au nom d'un pays qui semble s'être embarqué dans la direction inverse.

408. Les réfugiés d'Indochine peuvent être vus à Hong Kong et dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il ne fait aucun doute qu'ils subissent de graves pressions pour entreprendre un voyage aussi dangereux et qui coûte la vie à tant d'entre eux.

409. Mais ma délégation a été heureuse de noter la déclaration du représentant du Viet Nam selon laquelle son gouvernement respectera les engagements pris à Genève.

410. La famine généralisée qui sévit dans de vastes régions au Cambodge provoque l'inquiétude internationale. La tâche principale est d'éliminer ce problème et le Gouvernement du Viet Nam pourrait jouer un rôle important dans ce domaine. Mon gouvernement lui lance un appel pour qu'il permette à l'assistance internationale de soulager les souffrances du peuple du Cambodge pendant qu'il en est encore temps.

*La séance est levée à 19 h 45.*